

# **Sword Group**Rapport Financier 2016



1 600<sup>+</sup> employés au 31/12/2016



20 pays



CA 2016 : 160,2 M€



EBITDA: 15,5 %



### **SOMMAIRE**

1	DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016	P 3
2	REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	P 3
3	ORGANES DE LA SOCIETE	P 3
4	INFORMATIONS SUR LA SOCIETE	P 3
5	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	P 4
6	ORGANIGRAMME JURIDIQUE	P 5
7	APERCU DES ACTIVITEES	P 6
8	RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE	P 7
9	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	P 8
10	RAPPORT DE GESTION	P 19
11	RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016	P 42
12	COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016	P 45
13	NOTE AUX COMPTES ANNUELS 2016	P 51
14	RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016	P 64
15	COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016	P 67
16	ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016 (MONTA EXPRIMES EN MILLIERS D'EUROS)	ANT P 74
<b>17</b>	CONTACTS	P 124



## 1 DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016

En application de l'article 3 (2) c) de la loi modifiée du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, nous déclarons que ces états financiers ont été établis conformément aux normes comptables applicables et que ces états financiers donnent, à notre connaissance, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2016, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée. Le rapport de gestion présente, à notre connaissance, fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Société.

Windhof, le 22 mars 2017

Jacques Mottard Président Directeur Général



## 2 REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Mazars Luxembourg S.A. dont le siège est 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Nommé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire depuis celle du 3 mai 2013, renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2016 pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016 (son renouvellement sera proposé lors de l'AG du 28 avril 2017).

## 3 ORGANES DE LA SOCIETE

#### Conseil d'Administration

Jacques Mottard, Président Directeur Général, Administrateur

François Barbier, Administrateur Indépendant

Frédéric Goosse, Administrateur, Délégué à la gestion journalière

Nicolas Mottard, Administrateur

François Régis Ory, Administrateur Indépendant

PACBO Europe, Administration et Conseil S.à r.l. (Représenté par Patrice Crochet), Administrateur Indépendant

## 4 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

Sword Group SE est une société européenne dont le siège social se situe à Luxembourg, Rue d'Arlon 2-4, L-8399 Windhof.

La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, G.I.E. ou autres, luxembourgeoises ou étrangères.

La Société a été constituée le 22 juin 2001. L'article 5 des statuts prévoit que la Société a une durée illimitée.

La société est cotée sur l'Euronext de Paris sous la référence ISIN : FR0004180578.



# **5** INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Comptes consolidés annuels :

En K€	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Chiffre d'affaires	160 157	137 564	117 069
EBITDA	24 904	21 552	18 852
Résultat de l'exercice	10 816	10 792	13 317
Actif non courant	121 842	128 747	111 164
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 196	62 112	104 301
Fonds propres consolidés	152 168	161 293	161 778
Total bilan	229 948	246 782	264 820

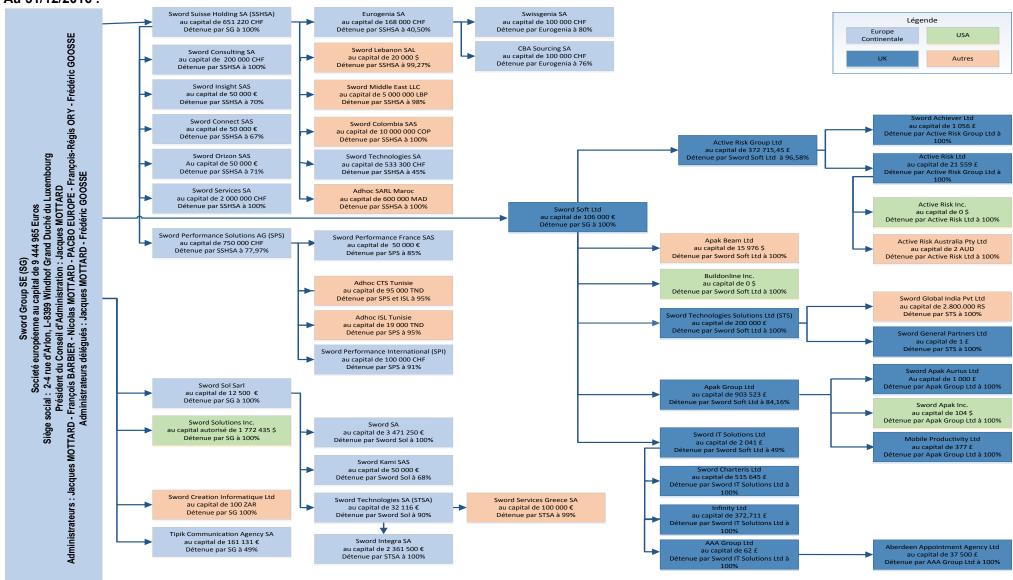
**Comptes sociaux annuels:** 

En K€	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	2 808	3 165	2 691
Résultat d'exploitation	- 1 858	498	236
Résultat net	4 543	42 405	101 337
Actif immobilisé	208 477	206 890	195 161
Disponibilités et VMP	19 804	21 907	65 754
Capitaux propres	235 691	242 087	210 251
Total bilan	255 008	263 387	302 434



## 6 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

#### Au 31/12/2016:





## 7 APERCU DES ACTIVITES

#### **NOTRE GROUPE**

Sword est une Société de Services en Ingénierie Informatique spécialisée, créée en juin 2001 et compte aujourd'hui plus de 1 600 collaborateurs. Elle propose à ses clients des prestations de conseil et d'intégration à haute valeur ajoutée.

S'inscrivant dans une démarche orientée Système d'Information et s'adossant sur des méthodologies performantes de conduite de projets, Sword s'engage dans la mise en œuvre de solutions innovantes répondant aux enjeux stratégiques de ses clients et aux exigences d'adaptation de leurs systèmes d'information.

Pour atteindre cet objectif, Sword a développé un modèle de production industrialisé, organisé autour de centres de services spécialisés permettant d'assurer à ses clients des services de proximité, des savoir-faire à haute valeur ajoutée, des capacités élevées de production et des approches économiques optimisées.

Notre activité se compose de Deux principaux domaines d'activité :

- Services : organisé en centres de compétences, représentant 71 % du chiffre d'affaires du Groupe,
- **Software :** représentant 29 % du chiffre d'affaires du Groupe.

#### **NOS MARCHES**

L'offre proposée par Sword s'adresse à tous les grands comptes et aux institutions publiques, sur leur activité locale comme internationale. Combinées à son expertise technologique et méthodologique, Sword occupe un positionnement de leader dans certains pays.

Sword a su développer des compétences uniques sur des marchés ciblés :

- ✓ Institutions et Gouvernements
- ✓ Santé
- ✓ Banques et Assurances
- ✓ Propriété intellectuelle
- √ Fédérations Sportives

Sur ces marchés, Sword est un partenaire au quotidien de ces organisations sur l'ensemble de sa gamme de services, les accompagnant autant sur leur stratégie IT que sur leurs problématiques les plus opérationnelles. De manière générale, Sword évolue sur les marchés fortement réglementés pour lesquels une connaissance à jour de la réglementation est une nécessité.

#### **NOTRE OFFRE DE SERVICES**

En tant qu'intégrateur-conseil, Sword offre une gamme de solutions et de services spécialisés et à haute valeur ajoutée. Nous combinons compréhension du métier de nos clients, connaissance des marchés et expertises techniques afin de développer des avantages concurrentiels pour nos clients.

L'offre de Sword est construite autour de niches technologiques :

- Gestion de Contenu d'Entreprise (ECM) dématérialisation de documents, gestion et workflow documentaire, éditique,
- Valorisation des informations mise en place de portail d'entreprise, gestion de contenu web, gestion des processus, travail collaboratif, réseau social de l'entreprise, gestion de la relation client, recherche d'information, gestion des référentiels, traitement du langage naturel,
- EAI / ESB : interconnexion et Interopérabilité des systèmes d'information organisation et synchronisation des processus,
- Systèmes d'Information Géographique (SIG) intégration d'une dimension cartographique au système d'information,
- Business Intelligence (BI) mise en œuvre de système décisionnel servant au pilotage et à l'analyse des données de l'entreprise,
- Management Consulting, activités de conseil en stratégie des SI, gestion de projet, test & assurance qualité, Marketing digital & CRM ainsi que de l'ingénierie en performance des systèmes d'information,
- Développement spécifique et intranet métier santé, nucléaire, pharmacie et industrie,
- Développement d'applications Web et Mobiles,
- Infrastructure et Cloud,
- Cyber sécurité,

Sword réalise plus de 80 % de son chiffre d'affaires selon un mode forfaitaire (engagement de résultat).



#### **NOTRE OFFRE SOFTWARE**

Fournisseur de logiciels adaptables, complets et personnalisés, capables de collaborer avec ses clients selon un modèle SaaS, Sword propose des logiciels rapides à déployer et faciles à utiliser.

Nos outils collaboratifs sont utilisés par de nombreux clients et sur des marchés très réglementés.

Sword propose 3 gammes de Software :

Sword Achiever / Sword Active Risk

Spécialisés dans la Gouvernance, le Risque et la Conformité

Sword Apak / Sword Mobile

Spécialisé dans la gestion de Financement d'Actifs

Sword Intellect

Solution de gestion des droits de propriété intellectuelle

Des produits issus de la R & D sont en cours de commercialisation mais ne génère pas encore de chiffre d'affaires significatifs à l'heure actuelle.

**Sword Connect** 

Solution de recherche d'informations dans l'entreprise

Sword Insight

Mise en place de solutions permettant l'investigation visuelle

Sword Kami

Solution de conception de modèles documentaires éditiques

Sword Orizon

Solution clé en main de Télémédecine

Sword Seek & Share

Solution de veille et de partage d'informations

## 8 RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Depuis 2011, Sword Group a signé le Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact), s'engageant ainsi à respecter les 10 principes liés aux Droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption.

Par cette adhésion la société tient à montrer qu'elle est une entreprise citoyenne dans l'économie mondiale.

Sword a choisi le Global Compact car il garantit un cadre mondialement reconnu ainsi qu'une pérennité.

Le groupe veille ainsi au bon respect des 10 principes édictés par le Pacte Mondial des Nations Unies.

#### Droits de l'homme

- 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence, et
- 2 A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

#### Droit du travail

- 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- 4 L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5 L'abolition effective du travail des enfants ; et
- 6 L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

#### **Environnement**

- 7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;
- 8 A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
- 9 A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

#### Lutte contre la corruption

10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



## 9 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

#### Gouvernance

- Le Conseil d'Administration du 11 avril 2012, a décidé :
  - o d'adhérer volontairement aux dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg ;
  - o de reconduire le précédent comité d'audit, à savoir :
  - Monsieur François-Régis ORY, administrateur indépendant et président du comité d'audit
  - o Monsieur François BARBIER, administrateur indépendant.
- Le Conseil d'Administration du 28 août 2012 a arrêté la Charte de Gouvernance et le règlement intérieur du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit :

Suite au transfert du siège de la Société au Grand-Duché du Luxembourg (Assemblée Générale du 26 mars 2012), le conseil d'administration de Sword Group a, le 28 août 2012, arrêté la Charte de Gouvernance qui présente le cadre de gouvernance des activités de Sword Group, en application des dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg auxquels la Société a adhéré volontairement à l'exception de certains principes mentionnés dans la présente charte. Elle a pour objet de clarifier les pouvoirs et les responsabilités des différentes entités constituant la gouvernance de Sword Group.

La charte de gouvernance complète les documents existants suivants :

- Un manuel administratif précisant toutes les procédures de contrôles internes, un livret d'accueil pour chaque collaborateur, précisant ses droits, ses devoirs et sa place par rapport au fonctionnement de Sword Group,
- un manuel des principes comptables IFRS, en cours de mise à jour, rédigé par un cabinet indépendant,
- o une bible technique par pays, qui intègre les normes de qualité en vigueur (CMM, ISO ou méthode ISOPRO),
- une charte éthique qui a été arrêtée par le conseil d'administration de Sword Group le 20 décembre 2010.
- Le Conseil d'Administration du 6 novembre 2014 a procédé à la mise à jour de la Charte de Gouvernance suite à la mise à jour des dix Principes de gouvernance d'entreprise par la Bourse de Luxembourg en 2013.

La charte est régulièrement mise à jour en fonction des évolutions de la gouvernance de Sword Group, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires. Elle est disponible sur le Site Internet de Sword Group.

#### La charte de gouvernance est, au 31 décembre 2016, la suivante :

#### I - Structure et organisation de la Société et du Groupe

Sword Group est une société organisée pour être réactive tout en conservant toutes les structures permettant un management et un contrôle cohérent. Une description des rôles des entités majeures du groupe est donnée ciaprès :

#### Les entités de direction

#### Le conseil d'administration

#### Composition

Les statuts de Sword Group prévoient un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dixhuit au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion, nommés pour une durée maximale de quatre ans. Le conseil d'administration est composé de personnes compétentes et avisées, qui ont été choisies en tenant compte des spécificités de la Société et de ses activités. Au 31/12/2016, il se compose de 6 personnes : Jacques Mottard, François Barbier, Frédéric Goosse, Nicolas Mottard, François Régis Ory et de la société PACBO EUROPE, Conseil et administration S.à r.l. (Représenté par Patrice Crochet).

Conformément aux recommandations établies par la Bourse du Luxembourg, le conseil d'administration est composé, à hauteur de 50%, « d'administrateurs indépendants » en les personnes de François Barbier, François-Régis Ory et de la société PACBO Europe (représentée par Monsieur Patrice Crochet). En outre, aucun des administrateurs visés ci-dessus ne détient une participation significative dans le capital des clients ou des fournisseurs de Sword Group, ou dans des filiales de cette dernière société.

Il n'existe aucun administrateur élu par les salariés.



Au cas où un membre du conseil d'administration de la Société aurait ou posséderait un quelconque intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce membre devra informer le conseil d'administration quant à cet intérêt personnel, et ne pourra délibérer ni voter en rapport avec une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de cet administrateur dans cette transaction devront faire l'objet d'un rapport spécial à l'assemblée générale des actionnaires suivante avant qu'un quelconque vote puisse être exprimé par ledit administrateur concernant toute autre résolution.

Au regard de la taille de la Société et afin d'améliorer l'efficacité des décisions du conseil, les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas dissociées. Pour les mêmes raisons, la désignation d'un « compliance officer » n'a pas été jugée nécessaire.

#### Réunions du conseil - Fonctionnement du conseil

Le conseil se réunit, exerce ses travaux et adopte ses résolutions conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, complétées par les dispositions des statuts de Sword Group : il existe un règlement intérieur et il n'existe pas de censeur.

En l'absence d'un comité d'entreprise, aucun représentant des salariés de la société ou du Groupe n'assiste de manière régulière aux réunions du conseil d'administration.

Les budgets sont transmis annuellement au Conseil, qui reçoit également les comptes analytiques suivant un rythme mensuel, et la comptabilité générale suivant une fréquence trimestrielle.

Le Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et plus généralement de toute opération financière significative.

Chaque conseil d'administration fait l'objet de l'envoi préalable à ses membres des documents nécessaires ayant trait à l'ordre du jour. Les administrateurs peuvent demander, à toute époque de l'année, les informations qu'ils jugent utiles sur la marche des affaires de la Société.

L'ensemble des administrateurs, exécutifs ou non, a un accès équivalent aux informations et aux ressources nécessaires à l'exercice de leurs mandats.

Les statuts de Sword Group prévoient la tenue d'un conseil d'administration aussi souvent que l'intérêt l'exige. Le Groupe a recours à un cabinet d'avocats pour procéder aux convocations du conseil, qui se réunit généralement au siège social et pour assister le Président à la mise en forme des procès-verbaux.

Sword Group a, dans le cadre du renforcement des règles de gouvernance, établi un règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement du conseil d'administration, ainsi que les obligations des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions, notamment les obligations déontologiques.

#### Rémunération des organes de direction et d'administration

Les mandataires sociaux sont rémunérés en fonction de leur expérience, de leur compétence et ce, dans le contexte du marché européen et mondial.

Différents éléments peuvent rentrer dans la rémunération des organes de direction et d'administration, telle l'attribution d'actions, d'options sur actions ou tout autre droit d'acquisition d'actions, les jetons de présence, les conditions de retraite et de départ et les avantages particuliers, qu'ils soient attribués par la Société SWORD GROUP ou ses filiales ou des sociétés membres du même Groupe.

Les parties fixes et variables de ces rémunérations sont déterminées dans un souci d'équilibre.

Si des options de souscription d'actions sont consenties, le conseil d'administration fixe des conditions de performance ainsi que le nombre d'actions issues des options qui doivent être conservées par le mandataire social jusqu'à l'expiration de son mandat.

#### Evaluation du conseil d'administration

Le conseil d'administration procède annuellement à son évaluation. Les administrateurs considèrent, à ce jour, que le fonctionnement actuel du conseil d'administration leur permet de remplir leur mission dans de bonnes conditions.



#### L'EMC (« Executive Management Committee »)

Il fixe les directives annuelles, contrôle l'activité et définit la stratégie à long-terme.

Il rassemble au 31 décembre 2016 :

Jacques Mottard, Président Directeur Général,

Frédéric Goosse, Délégué à la gestion journalière,

Tony Allen, Chief Executive Officer (CEO).

#### Le Comité d'Opération

Il a pour vocation de définir la politique de l'année, gérer le budget annuel et contrôler les centres de profit appelés « Business Units ». Il réunit l'EMC plus 8 Directeurs d'Opérations :

Chaque Directeur d'opération est, en même temps, Directeur d'une « Business Unit ». Il y a, à ce jour, 26 directeurs de « Business Units ».

#### Le Comité de Direction

Il est composé du Comité d'Opérations élargi à tous les Directeurs de Business Unit.

La philosophie retenue pour l'organisation du Groupe se fonde en pratique sur la notion d'écrasement de la hiérarchie, en ne retenant que deux niveaux : d'une part celui de Directeur de Business Unit, et d'autre part celui de la Direction Générale.

#### Les Délégués à la gestion journalière

Monsieur Jacques Mottard et Monsieur Frédéric Goosse ont été nommés en qualité de Délégués à la gestion journalière pour une durée expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de la Société de l'exercice au 31 décembre 2019 qui se tiendra en 2020. Ils portent également le titre de « Directeur Général Délégué ».

<u>La « Business Unit »</u> est un centre de profit géré suivant des principes fixés dans un manuel administratif interne. Les principaux axes de gestion de la Business Unit sont les suivants :

#### L'axe analytique, qui s'appuie sur :

- Un budget présenté avant le début de l'année et un reporting analytique réalisé en fin de mois et envoyé à la Direction Générale, intégrant une ventilation d'activité, un récapitulatif de chantiers, la répartition des activités, une synthèse des "Travaux En Cours" et "Facturés d'avance", ainsi qu'un suivi analytique des chantiers,
- Le retour par la Direction Générale à la Business Unit du compte d'exploitation analytique.

#### L'axe comptabilité générale :

- o Les entités disposant d'un service comptable propre reportent directement à la Direction Administrative et Financière.
- La Direction Administrative et Financière assure une gestion centrale des besoins en trésorerie des différentes sociétés du Groupe : si la trésorerie de l'une sert au besoin de financement d'une autre filiale, la holding gère la rémunération des capitaux prêtés, de manière à ce que la filiale excédentaire perçoive les intérêts de ses prêts.

#### L'axe commercial:

Chaque mois, tous les acteurs de quelque comité que ce soit, remplissent le même compte-rendu que les Ingénieurs Commerciaux, associé au compte-rendu des contacts commerciaux réalisés la semaine, et l'envoient à leur hiérarchie respective.

Ces comptes rendus, alors consolidés au niveau Groupe, permettent :

- o de contrôler les éventuelles actions réalisées par différents acteurs, chez les mêmes clients,
- o de quantifier le nombre de nouveaux projets en cours de proposition, de quantifier le nombre de nouveaux contrats signés.
- o de contrôler le nombre et le montant des affaires perdues.

Le Comité d'Opérations est en charge de coordonner l'ensemble des acteurs commerciaux dont font partie les Directeurs de Business Unit.



#### L'axe technique :

Le rôle du Directeur Technique est multiple chez Sword. D'un point de vue stratégique, il participe à l'élaboration des orientations technologiques de la Société en relation directe avec la direction générale. A ce titre, il anime une partie de la veille technologique via un maillage de référents techniques au sein du Groupe. D'un point de vue opérationnel, sa mission est partagée entre avant-vente (élaboration des réponses, propositions de valeur en avance phase,...), développement (apport d'un regard extérieur aux solutions mises en œuvre), après-vente (suivi des prestations et des évolutions futures).

Chaque proposition est préparée par des Chefs de Projet et contrôlée par la Direction Technique en termes de jours, et par le Directeur de Business Unit en termes financiers. Ce dernier dispose d'une délégation d'engagement à hauteur de 400 000 € (contre 1 000 000 € pour le Directeur d'opérations). Au-delà, la Direction Générale doit être consultée.

Chaque projet est contrôlé par un Chef de Projet, qui établit la synthèse des projets au forfait permettant de synthétiser le degré d'avancement du projet et les éventuels écarts avec l'estimation initiale.

L'ensemble des fiches de suivi de projets est contrôlé par la Direction Technique. Une synthèse des états d'avancement et des écarts est établie au niveau Groupe, et ce, opération par opération.

Tous les retards (concessions commerciales sur chantiers) doivent être imputés au fil de l'eau. Tous les gains (avance par rapport à l'estimation initiale) sont imputés à la fin du projet.

Tout projet qui affiche plus de 5 % de retard fait l'objet d'un audit de la part de la Direction Technique d'une autre opération.

Tous les jours non facturés par les collaborateurs facturables ne peuvent être en principe que répartis dans les trois domaines suivants : formation, encadrement, concession commerciale.

Tout gonflement du nombre de jours non facturés dans un mois par une Business Unit, fait l'objet d'une analyse fine afin de s'assurer de la bonne imputation des concessions commerciales.

#### Reportings, réunions, délégations

#### Reporting

Une Business Unit prépare :

- o son projet-paie le 10 de chaque mois,
- o le reporting analytique le dernier jour ouvré de chaque mois avant 12h,
- o la situation commerciale le cinquième jour ouvré de chaque mois,
- o le contrôle des frais de déplacements des collaborateurs le 5 de chaque mois.

Chaque Directeur de Business Unit prépare semestriellement, avec l'aide des Directeurs Techniques, une synthèse de la gestion de carrière et de salaire de ses collaborateurs, avec ses éventuelles propositions d'augmentation salariale, de formation ou d'évolution de carrière pour chaque collaborateur, afin de préparer le comité bi-annuel des salaires.

Chaque cas est étudié avec les Directeurs des Opérations et la Direction Générale.

Chaque Directeur de Business Unit prépare, avant le 15 novembre de chaque année, une proposition de budget pour l'année suivante, qui sera étudiée dans le comité annuel budgétaire.

#### Réunions

Chaque semaine, le Directeur de Business Unit réunit ses responsables commerciaux et techniques afin de faire un point sur la gestion de son centre de profit, aux niveaux commercial, technique, et managérial, et ce au vu des rapports hebdomadaires.

Chaque Directeur des Opérations réunit une fois par mois ses Directeurs de Business Unit, Commerciaux et Directeurs Techniques afin de vérifier l'action menée par chaque entité et de coordonner les Business Units.

Tous les mois, le Comité de Direction Générale se réunit pendant une journée afin de contrôler toutes les synthèses d'informations reçues, de proposer des éventuelles actions correctives au Comité d'opérations et de définir la stratégie des acquisitions.



Tous les deux mois, le Comité d'Opérations et le Comité de Direction Générale se réunissent pour :

- faire une synthèse des échanges réalisés entre Comité de Direction Générale et Comité d'Opérations dans les deux mois précédents,
- faire le point sur les suivis des Business Units,
- définir la stratégie pour l'année et les éventuelles actions correctives.

Une fois par an, tous les salariés du groupe doivent rencontrer leur responsable pour un entretien carrière et salaire approfondi, et ceci en marge des échanges quotidiens entre Directeur et collaborateurs. Une fois par semestre, le Comité de Direction Générale, le Comité d'Opérations et le Comité de Direction se réunissent pour un « comité carrière ».

Une fois par an est ajouté au « comité carrière », un « comité budgets ».

#### Délégations

- l'Ingénieur Commercial dispose d'une délégation pour représenter la Société auprès des clients.
- le Chef de Projet dispose des pouvoirs pour manager techniquement son staff et contrôler l'avancement en jours de chaque projet, sans interférence sur le compte d'exploitation.
- le Directeur Technique contrôle les Chefs de Projets et gère personnellement les grands projets (au-delà de 400 K€).
- le Directeur de Business Unit dispose du pouvoir de recruter, dans le cadre de son budget et selon la procédure groupe, d'engager les frais prévus dans son budget, et de signer des contrats avec des clients jusqu'à hauteur de 400 K€. Si ces dépenses ne rentrent pas dans le budget qui lui a été assigné, ces délégations lui sont supprimées jusqu'à retour à la normale. Il doit alors demander l'autorisation de la Direction Générale, avant d'engager des dépenses ou de procéder à des recrutements.
- le Directeur de Business Unit ne peut engager de dépenses d'investissement, qui doivent faire l'objet d'une demande d'achat envoyée à la Direction Générale, ni de frais susceptibles d'avoir un impact à long terme comme des loyers, qui font l'objet d'une procédure équivalente auprès de la Direction Générale.
- le Directeur d'Opérations peut valablement engager la Société sur des contrats dans la limite de 1 000 K€, et dispose des pouvoirs anciennement dévolus aux Directeurs de Business Unit, à la suite de la perte de leur délégation.

De manière générale, personne ne peut décider d'engager des frais et, en même temps, procéder aux règlements correspondants : Par exemple, le responsable de centre de profits signe son accord sur les factures fournisseurs, tandis que la Direction Financière procède aux règlements.

#### Gestion des comités collaborateurs

Le collaborateur est recruté selon une procédure définie (définition de profil, entretien formalisé avec deux personnes différentes, tests). Il est intégré lors d'une première journée durant laquelle l'assistante d'entité présente le livret d'accueil et le manuel administratif.

Il est suivi par le Chef de Projet et/ou le Directeur Technique, qui doivent au fur et à mesure émettre un avis sur son potentiel d'évolution.

Chaque trimestre, le collaborateur assiste à une réunion d'entité qui lui apporte l'information voulue sur la Société. Chaque semestre, son cas est étudié au comité carrière. Chaque année, au minimum, il a un entretien formalisé.



#### II - Structure de l'actionnariat de Sword Group et de son contrôle

#### Capital et actions

Le capital social a été augmenté suite à l'exercice des stock-options à 3 reprises en 2016, par tranche de capital autorisée, à la somme de 9 544 965 euros (neuf millions cinq cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-cinq euros). Il est dorénavant divisé en 9 544 965 actions de 1 euro chacune, libérées intégralement et toutes de même catégorie.

Le capital autorisé de la Société est dès lors réduit à 4 745 000 euros (quatre million huit cent quarante-cinq mille euros), représenté par 4 745 000 d'actions d'une valeur nominale d'1 euro chacune.

Cependant, dans le cadre d'actions nouvelles émises en vertu de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le montant du capital autorisé est fixé à 100 000 000 (cent millions d'euros) représenté par 100 000 000 d'actions d'une valeur nominale d'1 euro chacune.

Dans la limite des montants du capital autorisé ci-dessus, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant 5 années à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg soit jusqu'au 2 mai 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social par tout moyen, notamment par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, et par l'augmentation de la valeur nominale des actions émises. Dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le conseil d'administration peut supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription.

Il peut être souscrit à ces augmentations de capital social par paiement en numéraire ou apport en nature en observant alors les prescriptions légales alors applicables ou par incorporation de réserves disponibles, profits reportés, distribution de dividende ou prime d'émission au capital social, dans chaque cas à un prix d'émission déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie du montant d'une telle augmentation de capital.

A chaque augmentation de capital social de la Société par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, les statuts seront modifiés en conséquence et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de leurs titulaires. Si la loi luxembourgeoise le permet, les actions peuvent aussi être sous forme dématérialisée.

Si la loi luxembourgeoise autorise l'émission d'actions dématérialisées, les actions nominatives et au porteur sont obligatoirement converties en actions dématérialisées dans le délai de 2 années à compter de la date où l'émission d'actions dématérialisées est autorisé, dans les conditions fixées par la loi, et mises en œuvre par le Conseil d'administration.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui viendra à posséder plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, du capital ou des droits de vote, devra informer la Société du nombre total d'actions et des droits de vote détenus, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 4 jours de bourse à compter du jour où il a connaissance du franchissement de ces seuils de participation. Il en sera de même chaque fois que sa participation deviendra inférieure à chacun desdits seuils.

Cette information sera également faite auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier dans un délai de (i) 6 jours de bourse de transaction et (ii) 4 jours de bourse à compter du franchissement de ces seuils de participation en raison d'un événement venant modifier la répartition des droits de votes.

A défaut d'avoir été déclarées régulièrement, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à la régularisation de la notification.

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.

Tout transfert d'actions nominatives devra faire l'objet de l'inscription au registre des actionnaires d'une déclaration de cession datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leur(s) représentant(s), ainsi que suivant les règles régissant la cession de créances figurant à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société pourra de plus accepter et inscrire au registre des actionnaires toute cession référencée dans toute correspondance ou autre document faisant état de l'accord du cédant et du cessionnaire.



#### Modifications du capital

1 – Le capital social peut être augmenté par tous moyens et selon toutes modalités prévues par la loi.

Les actions nouvelles sont libérées soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par apport en nature, soit encore par conversion d'obligations.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider d'une augmentation de capital. Elle peut aussi déléguer cette compétence au Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé par les statuts.

Il peut être décidé par le Conseil d'Administration de limiter l'augmentation de capital contre numéraire au montant des souscriptions.

En cas d'augmentation par émission d'actions à souscrire contre numéraire, un droit de préférence à la souscription de ces actions est réservé aux propriétaires des actions existantes, dans les conditions légales. Toutefois, les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel pendant l'Assemblée Générale qui décide ou autorise l'augmentation du capital. En outre les actionnaires en Assemblée Générale peuvent supprimer ce droit préférentiel en respectant les conditions légales.

2 - L'augmentation du capital peut également résulter de la demande faite par tout actionnaire de recevoir en actions le paiement de tout ou partie du dividende mis en distribution lorsque cette faculté a été accordée aux actionnaires par une décision prise en Assemblée Générale ou par le conseil d'administration dans le cadre d'une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé tel que défini à l'article 8 des statuts et 2.1 de la charte.

Dans ce cas, le Conseil d'Administration, dans le délai légal, constate le nombre des actions émises en application de l'alinéa précédent et fait procéder aux modifications statutaires par acte notarié.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut aussi, déléguer au Conseil d'Administration la mise en œuvre de la réduction du capital social.

Le Conseil d'administration peut procéder au rachat d'actions de la Société, dans les limitées fixées par la loi et l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

#### Cotation

La Société est cotée sur EURONEXT Paris (Compartiment B). Le nombre d'actions en circulation s'élève à 9 544 965.

Des informations sur le cours de l'action de la Société sont disponibles sur son site internet (<u>www.sword-group.com</u>).

Les actions de Sword Group SE font partie des indices suivants : ICB : 9530 Logiciels et Services Informatiques, Indices CAC® Small, CAC® Mid & Small, CAC® All-Tradable, CAC® All-Share.

L'assemblée générale du 26 mars 2012 a conféré au conseil d'administration une délégation générale de compétence en vue d'augmenter le capital social par tout moyen, notamment par l'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette délégation a été consentie pour une durée de 5 années à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg. Dans le cadre de cette délégation, le conseil d'administration pourra limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription existants. Le conseil d'administration pourra fixer toutes les conditions d'émission, notamment le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, avec ou sans prime d'émission, et les conditions et modalités de souscription et de libération des nouveaux titres. Le conseil d'administration peut notamment accepter la souscription d'actions contre des paiements en numéraire ou en nature, dans les conditions fixées par la loi, et l'émission de nouvelles actions par incorporation au capital des réserves et / ou de la prime d'émission, et l'attribution gratuite d'actions. Le conseil d'administration pourra aussi déléguer le pouvoir d'accepter la souscription des nouveaux titres.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme dans le cadre de la délégation donnée par l'Assemblée, ne pourra être supérieur à 4 745 000 d'euros en nominal.



Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la délégation donnée par l'Assemblée ne pourra excéder un montant de 100 000 000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission.

Le Conseil d'administration pourra utiliser cette délégation à toute fin participant à la réalisation de l'objet social, notamment pour émettre des actions ou tout autre instrument donnant accès à des actions, au profit des salariés et/ou mandataires de la Société et/ou des sociétés qui sont inclues dans la consolidation de la Société, ce dans la limite d'un nombre total de 200 000 actions émises dans le cadre de la délégation donnée. Les autres conditions de l'émission de ces actions, notamment la détermination des bénéficiaires de ces actions, et les conditions de performance individuelle et/ou collective, seront fixées par le conseil d'administration.

#### Acquisitions et aliénations d'actions propres

Sword Group peut être amenée à détenir ses propres actions et à procéder à des opérations sur ses propres actions, dans les limites de la loi et de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Des informations détaillées sur ces opérations sont régulièrement communiquées à la CSSF et figurent sur le site Internet de Sword Group.

#### **Actionnaires**

#### Actionnaires principaux

Jacques Mottard et Nicolas Mottard - en ce compris la détention de Financière Sémaphore - détiennent globalement 17,9 % du capital.

L'actionnariat flottant représente 77,6 % du capital.

#### Pouvoirs et assemblées générales

Les actionnaires sont convoqués aux assemblées générales conformément aux dispositions légales et statutaires. L'article 19 des statuts prévoit les règles applicables aux assemblées d'actionnaires.

#### Convocation

Les actionnaires sont réunis en assemblée générale annuelle, chaque 28 du mois d'avril de chaque année à 11 heures dans la commune du siège social de la Société ou à un autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Des assemblées générales ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement à toutes époques de l'année par le conseil d'administration.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10 % au moins du capital souscrit peuvent demander la convocation d'une assemblée générale. La demande de convocation doit fixer les points à mettre à l'ordre du jour.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être au siège social ou dans tout autre lieu et son ordre du jour.

#### Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 5 % au moins du capital souscrit. Ces derniers peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, dans les délais et les formes fixés par la loi.

Lorsqu'une assemblée n'a pas pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.



#### Admission aux assemblées - Pouvoirs

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom,
- soit d'un enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Les actionnaires peuvent émettre leur vote par correspondance et doivent pour ce faire demander à la Société un formulaire de vote par correspondance. Ce formulaire comportera des mentions relatives à l'assemblée générale concernée et sera rédigé de telle sorte que l'actionnaire puisse exprimer son vote sur chacune des résolutions proposées, dans l'ordre de leur présentation à l'assemblée. La demande de formulaire doit être faite à la Société par tout moyen et doit être déposée ou reçue au siège social au moins 6 jours avant l'assemblée.

Le bulletin de vote, pour être recevable, devra impérativement comporter les mentions suivantes :

- l'indication des noms, prénom et domicile de l'actionnaire,
- l'indication de la forme nominative ou au porteur, sous laquelle sont détenus les titres et du nombre de ces derniers, ainsi que la mention constatant l'inscription des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur par l'intermédiaire financier habilité,
- la signature de l'actionnaire ou de son représentant légal.

Les votes par correspondance devront, pour être pris en compte, parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

#### <u>Tenue de l'assemblée – Bureau - Procès-verbaux</u>

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil, si la convocation émane de ce dernier ou, à défaut, par une personne désignée par l'assemblée ; elle est présidée par le commissaire aux comptes ou réviseur d'entreprises le cas échéant, par le mandataire de justice ou par le liquidateur dans les autres cas. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau, et signés par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont valablement certifiés en ce qui concerne les assemblées générales ordinaires par le président du conseil d'administration ou un administrateur ou le secrétaire de l'Assemblée et en ce qui concerne les assemblées générales extraordinaires par le notaire dépositaire de la minute en cause.

#### Conditions d'exercice du droit de vote - Quorum majorité

1 - Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

2 – L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart du capital social. A défaut une deuxième assemblée générale, sans nécessité de quorum sera convoquée, dans la forme prévue aux dispositions de l'article 67-1 de la loi 10 août 1915 telle que modifiée relative aux Sociétés commerciales.



L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, la moitié du capital social. A défaut une deuxième assemblée générale, sans nécessité de quorum sera convoquée, dans la forme prévue aux dispositions de l'article 67-1 de la loi 10 août 1915 telle que modifiée relative aux Sociétés commerciales.

- 3 Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation à la seule exception des cas prévus par la loi.
- 4 Le vote en assemblée générale s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret ou par utilisation des moyens de télécommunication, c'est-à-dire la visioconférence et tous moyens de télétransmission permettant l'identification de l'actionnaire participant à l'Assemblée à délibérer, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée ou les actionnaires.

L'Assemblée Ordinaire statue à la majorité des voix valablement exprimées. Les voix valablement exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

#### Politique de dividendes

Conformément à l'article 24 des statuts, sur les bénéfices de l'exercice diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur la proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale extraordinaire peut, dans les conditions légales, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions qui perdront, à due concurrence, le droit au dividende et au remboursement de leur valeur nominale.

Cette assemblée peut aussi, dans les conditions prévues par la loi, décider la conversion en actions de capital des actions intégralement ou partiellement amorties.

De manière générale, Sword Group suit une politique de distribution de dividendes, reliée d'une part aux profits de l'année concernée, et d'autre part à l'évolution prévisible du Groupe et de sa rentabilité.

#### III Structures de contrôle

#### Comité d'audit - autres comités

La Société est dotée d'un comité d'audit, composé de Messieurs François BARBIER et François-Régis ORY, administrateurs indépendants, désignés membres du comité d'audit pour la durée de leurs mandats d'administrateurs.

Monsieur François-Régis ORY est président du comité d'audit.

S'agissant de la création d'un comité des nominations et des rémunérations ou de la création d'autres comités spécialisés, il a été décidé de ne pas mettre en place de tels comités au sein de Sword Group, compte tenu de la taille de la Société.



#### Contrôles internes

Nous vous rappelons que les procédures de contrôle interne en vigueur de notre société ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir, maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Les procédures de contrôle interne sont arrêtées par le Conseil d'administration de Sword Group et un chargé du contrôle interne a été nommé pour le suivi des différents risques que le Conseil d'administration a identifiés, conformément aux dix Principes de gouvernance d'entreprise recommandés par la Bourse de Luxembourg.

#### Contrôle légal des comptes

Le contrôle légal des comptes est effectué par le cabinet Mazars Luxembourg S.A., cabinet de révision agréé.

#### IV Conduite des affaires et transaction sur les titres de Sword Group

#### Conduite des affaires et éthique

Positionné parmi les leaders mondiaux dans le domaine des solutions d'amélioration des processus métiers à destination des secteurs réglementés, Sword Group met ses compétences, infrastructures et expériences au service de ses clients, pour les aider à améliorer leur performance, à augmenter leur efficacité et à maximiser leurs retours sur investissement.

Sword Group exerce ses activités, à travers le monde, dans le respect des lois et règlements en vigueur dans les différents pays où Sword Group et/ou les filiales de Sword Group sont implantées.

Le conseil d'administration de Sword Group a, le 20 décembre 2010, adopté une charte Ethique. Cette charte a, notamment, pour objet de formaliser les valeurs et principes communs essentiels à Sword Group et à ses collaborateurs et d'affirmer l'engagement éthique de Sword Group, dans tous ses domaines d'activité, vis à vis des actionnaires, des membres de l'entreprise, de ses clients, fournisseurs et différents partenaires.

#### Transactions sur les titres de Sword Group

Les dirigeants de Sword Group respectent l'ensemble des dispositions législatives et règlementaires relatives aux transactions sur les titres de sociétés cotées.

Les dirigeants de Sword Group procèdent régulièrement à la déclaration des opérations qu'ils réalisent sur les actions de Sword Group dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables et s'abstiennent de toutes opérations sur les actions de Sword Group dès lors qu'ils détiennent une information privilégiée.

Afin de prévenir la commission d'éventuels délits relatifs à la détention d'informations privilégiées, Sword Group a établi, conformément à la loi, une liste d'initiés identifiant les personnes détenant des informations privilégiées, travaillant au sein de Sword Group ainsi que les tiers ayant accès à de telles informations dans le cadre de leurs relations professionnelles avec Sword Group.



## 10 RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire en exécution des dispositions légales et statutaires, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Vous aurez à vous prononcer sur les projets suivants :

## De la compétence de l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, incluant le rapport sur la gestion du groupe et constatation qu'aucune convention visée par l'article 57 de la loi modifiée du 10 août 1915 n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Lecture du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels 2016, les états financiers consolidés du groupe et sur l'exécution de sa mission ;
- Approbation des comptes statutaires au 31 décembre 2016 ;
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat de l'exercice statutaire au 31 décembre 2016 ;
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016 ;
- Rémunération des administrateurs ;
- Quitus au réviseur d'entreprises agréé pour sa mission au titre de l'exercice 2016 ;
- Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé ;
- Pouvoirs pour formalités.

Nous vous présenterons successivement les comptes consolidés et les comptes statutaires que nous soumettrons ensuite à votre approbation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social de la Société, ainsi que le site internet de la Société dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du rapport du réviseur d'entreprises agréé.

Evénements importants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 au sein du groupe Sword Aucun événement majeur n'est a signalé pour l'exercice 2016.

#### Franchissement de seuil

En 2016, les franchissements de seuils suivants ont eu lieu :

- Par courrier reçu le 5 mai 2016, FMR LLC a déclaré avoir franchi à la baisse, le 4 mai 2016, le seuil de 10 %. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Sword Group sur le marché.
  - Auparavant, FMR LLC détenait 1 048 949 actions Sword Group soit 11,14 % du capital et autant de droits de votes<sup>(1)</sup>.
  - Suite à cette cession, FMR LLC détient 938 574 actions soit 9,97 % du capital et autant de droits de vote (1). Sur la base d'un control command de la comman
  - (1) Sur la base d'un capital composé de 9 414 965 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
- Par courrier reçu le 30 juin 2016, EXIMIUM a déclaré avoir franchi à la hausse, le 27 juin 2016, le seuil de 20 %.
   Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Sword Group sur le marché et hors marché.
   Auparavant, EXIMIUM détenait 1 394 009 actions Sword Group soit 14,80 % du capital.
  - Suite à cette acquisition, EXIMIUM détient 1 929 918 actions soit 20,47 % du capital.
- (1) Sur la base d'un capital composé de 9 426 965 actions.
- Par courrier reçu le 23 novembre 2016, FMR LLC a déclaré avoir franchi à la baisse, le 21 novembre 2016, le seuil de 5 %.
- Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Sword Group sur le marché.
- Suite à cette cession, FMR LLC détient 450 000 actions soit 4,76 % du capital et autant de droits de vote (1).
- (1) Sur la base d'un capital composé de 9 444 965 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.



#### Gouvernance

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2016 avait renouvelé les mandats des six administrateurs, à savoir Monsieur Jacques Mottard, Monsieur Nicolas Mottard, Monsieur François Barbier et Monsieur François-Régis Ory, Frédéric Goosse et Pacbo Europe, Administration et Conseil S.à r.l., représentée par Monsieur Patrice Crochet pour une durée de quatre ans.

#### **Brexit**

Le vote intervenu le 23 juin 2016 en faveur d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne a entraîné une chute du taux de change de la livre sterling et une incertitude accrue quant au potentiel de croissance du marché britannique.

A la suite de la baisse de la livre sterling, le chiffre d'affaires annuel pour 2016 a connu une diminution de 8 M€ par rapport aux budgets établis sur base des taux du 30/11/2015.

Hors effet de change, la rentabilité dégagée en 2016 des activités réalisées sur le marché UK n'a pas été affectée par le Brexit. Elle se maintient d'ailleurs tous métiers confondus à un niveau comparable à la moyenne du Groupe.

Nous ne voyons actuellement pas de conséquence sur notre business au niveau consolidé, compte tenu du fait de l'internationalisation de notre groupe et de la typologie et de la diversité de nos clients et des secteurs dans lesquels ils opèrent.

#### Base de préparation et principes comptables

Cette partie est détaillée dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Activité du groupe - Présentation du compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2016

#### Indicateurs financiers non-IFRS

Les indicateurs financiers non-IFRS présentés dans le rapport annuel ne relèvent pas d'un ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux agrégats comptables présentés conformément aux normes IFRS. Les indicateurs financiers non-IFRS doivent être lus en combinaison avec les états financiers consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les indicateurs financiers non-IFRS de Sword Group peuvent ne pas être comparables à d'autres données intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés.

La direction utilise des indicateurs financiers non-IFRS, en complément de l'information financière IFRS, pour évaluer sa performance opérationnelle, mesurer sa capacité à générer de la trésorerie, prendre des décisions de nature tant stratégique qu'opérationnelle, planifier et fixer ses objectifs de croissance. Le Groupe estime que les indicateurs financiers non-IFRS fournissent également aux investisseurs et aux analystes financiers une base pertinente pour évaluer la performance opérationnelle du Groupe dans le temps et pour la comparer à celle des autres sociétés de son secteur, ainsi que pour des besoins de valorisation.

Le Groupe utilise essentiellement 2 indicateurs financiers non-IFRS, à savoir le taux de croissance organique et une mesure de la rentabilité calculée sur base de l'EBITDA.

La croissance organique se définit comme la croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant. Quant à la croissance organique à taux de change constant, elle correspond à la croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant et à taux de change constant.

Pour mesurer la croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le groupe se base sur le périmètre existant à la fin de l'année de référence (en l'occurrence le 31 décembre 2016). Dès lors le chiffre d'affaires consolidé des années N et N-1 est retraité de la manière suivante:

- Le chiffre d'affaires que les entités acquises durant l'année N ont généré antérieurement à la date de prise de contrôle par le Groupe est inclus ;
- Le chiffre d'affaires que les sociétés cédées durant l'année N ont généré tant pour l'année N-1 que pour l'année N est exclu.

Lorsqu'il est fait référence aux variations du chiffre d'affaires à changes constants, l'impact des taux de change est éliminé en recalculant le chiffre d'affaires de l'exercice N-1, sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice N.

La croissance organique permet d'évaluer la capacité du Groupe à générer de la croissance interne, autrement dit sa capacité à développer ses activités et à créer de la valeur ajoutée.



Le présent rapport présente la croissance du chiffre d'affaires soit en valeur historique avant retraitement, soit à périmètre constant ou change constant.

La rentabilité au niveau du Groupe se définit comme un taux de marge brute en comparant l'EBITDA courant (aussi appelé excédent brut d'exploitation courant) au chiffre d'affaires.

L'EBITDA courant correspond au chiffre d'affaires diminué des achats, des charges de personnel, des autres charges externes, des dotations aux provisions et des autres charges opérationnelles courantes et auquel sont ajoutés les reprises de provisions et les autres produits opérationnels courants, tel que présenté dans le compte de résultat consolidé. Dans le compte de résultats il est fait référence à « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents ».

Cet indicateur « rentabilité » a un double objectif :

- Estimer l'évolution du Groupe à moyen terme (coûts non récurrents exclus),
- Evaluer la capacité du Groupe à générer de la trésorerie provenant de l'exploitation courante (autrement dit, sa capacité d'autofinancement).

A côté des indicateurs décrits ci-avant, le Groupe utilise l'EBIT courant (voir définition ci-après) comme point de départ à l'estimation des flux de trésorerie disponibles (« free cash flows ») lorsque qu'il procède aux tests de dépréciation du goodwill. Une analyse de sensibilités est réalisée à l'occasion de ces tests. Elle a pour objectif de faire fluctuer dans des fourchettes raisonnables les hypothèses servant de base aux projections financières estimées, en ce inclus l'EBIT exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires.

L'EBIT courant (repris comme « Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents » dans le compte de résultat consolidé) est un agrégat similaire à l'EBITDA courant, si ce n'est qu'il donne une mesure de la marge opérationnelle du Groupe après déduction des charges d'amortissements, c'est-à-dire en tenant compte de sa structure d'investissement.

#### Présentation du compte de résultat consolidé simplifié au 31 décembre 2016

Le tableau suivant présente le compte de résultat consolidé simplifié du groupe Sword de l'exercice clos le 31 décembre 2016 avec le comparatif 2015.

En milliers d'Euros	2016	2015
Chiffre d'affaires	160 157	137 564
EBITDA	24 904	21 552
EBIT	19 537	16 394
Résultat de l'exercice	10 816	10 792
Résultat part du Groupe	10 498	10 162

#### Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé ressort à 160,2 M€ en 2016 avec une rentabilité de 15,5 % (EBITDA).

Le backlog au 31/12/2016 atteint 25,6 mois de chiffre d'affaires en comparaison du chiffre d'affaires budgété 2017.

#### **Spécialisation**

La spécialisation du groupe est dorénavant centrée sur « la transformation digitale », et ce dans toutes les divisions - Software et IT Services.

#### Internationalisation

Le groupe opère dans 50 pays et est réellement basé à travers ses filiales et bureaux dans 20 pays. Couvrant les zones Asie Pacifique, Moyen Orient, Europe, Amérique et Afrique du Sud.

#### **Expansion**

Toutes les activités de Sword sont aux normes du groupe tant en termes de chiffre d'affaires qu'en termes de rentabilité et de capacité de croissance.

#### Bénéfice avant intérêt, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)

L'EBITDA consolidé sur 2016 s'est monté à 24 904 K€, soit 15,5 % du chiffre d'affaires 2016.



#### Bénéfice avant intérêt et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)

L'EBIT consolidé sur 2016 s'est monté à 19 537 K€, soit 12,2 % du chiffre d'affaires 2016.

#### Impôt sur les bénéfices et résultat de l'exercice

L'impôt sur les sociétés au niveau consolidé se monte à 4 846 K€ pour un taux effectif d'impôt de 31 %.

Après impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice ressort à un bénéfice net de 10 816 K€, soit 6,8 % du chiffre d'affaires 2016, à un bénéfice part du groupe de 10 498 K€, soit 6,6 % du chiffre d'affaires 2016 et à un bénéfice affecté aux minoritaires de 318 K€.

#### Endettement, capacité d'autofinancement et investissements

La trésorerie nette du groupe (trésorerie active – endettement financier) est passée de 42,4 M€ au 31/12/2015 à 32 M€ au 31/12/2016.

La trésorerie générée par les activités opérationnelles (cf tableau des flux de trésorerie) se monte à 21 800 K€.

Les investissements bruts, incorporels (hors écarts d'acquisition, parts de marché et fonds de commerce) et corporels de l'exercice, se sont élevés à 5 577 K€.

#### Opérations d'acquisitions

Les opérations de croissance sont détaillées dans la note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### **Opérations de cessions**

Les opérations de cessions sont détaillées dans la note 9.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Répartition du chiffre d'affaires consolidé 2016

Le chiffre d'affaires consolidé 2016 se répartit comme suit :

Software: 29 % IT Services: 71 %

#### **PAR DIVISION**

M€	Chiffre d'Affaires	EBITDA	%
Software	46,9	14,0	29,8 %
Asset Finance Solutions	26,5	8,8	33,3 %
Governance Risk & Compliance	15,3	3,9	25,6 %
Autres	5,0	1,2	24,5 %
IT Services	113,3	10,9	9.6%
Benelux	22,3	1,7	7,6 %
France	31,5	4,1	12,9 %
Suisse	24,2	2,6	10,7 %
UK	20,9	1,1	5,4 %
Autres (incluant l'offshore)	14,4	1,4	10,0 %
Total	160,2	24,9	15,5 %

Les sommes et pourcentages sont établis avec les chiffres en K€.



#### Evolution des principales filiales du groupe

#### **SOFTWARE**

A / Governance Risk Compliance + Autres

MC	Consolidé	
M€	2016	2015
Chiffre d'affaires	20,3	19,9
EBITDA	5,2	5,0
%	25,4 %	25,1 %

Cette opération regroupe les produits de Propriété Intellectuelle (IP) (20%) et le GRC (80%).

La rentabilité retrouvée dès 2015 est maintenant totalement stabilisée et ce au prix d'une moindre croissance initialement budgétée.

#### B / Asset Finance Solutions

MG	Consolidé	
M€	2016	2015
Chiffre d'affaires	26,5	24,1
EBITDA	8,8	7,5
%	33,3 %	31,1 %

Cette opération continue de surperformer en termes de rentabilité (33,3 %) et s'inscrit dorénavant dans une stratégie de croissance de l'ordre de 10 %. Un effort sera fourni pour améliorer les produits existants conduisant ainsi à revenir à une rentabilité normative (28 %).

#### **SERVICES**

#### A / France

MC	Consolidé	
M€	2016	2015
Chiffre d'affaires	31,5	26,2
EBITDA	4,1	2,9
%	12,9 %	11,1 %

La France continue à surperformer par rapport à ses objectifs de rentabilité et génère une croissance embarquée importante (10 %).

#### B / Benelux

M€	Con	solidé
IVIE	2016	2015
Chiffre d'affaires	22,3	17,4
EBITDA	1,7	1,0
%	7,6 %	5,7 %

Le Benelux est en phase avec son plan 2020 ambitieux ciblant un chiffre d'affaires de 40 M€.

La marge bénéficiaire continuera de se situer aux alentours de 7%, compte tenu des investissements nécessaires à cette croissance.



#### C / Suisse

M€	Consolidé	
ivie	2016	2015
Chiffre d'affaires	24,2	28,0
EBITDA	2,6	3,2
%	10,7 %	11,4 %

La Suisse a réduit son périmètre suite aux restructurations de 2016. Elle est dorénavant prête à cibler des taux de croissance à 2 chiffres.

#### D/UK

M€	Consolidé	
IVIE	2016	2015
Chiffre d'affaires	20,9	12,7
EBITDA	1,1	1,3
%	5,4 %	10,2 %

Nous avons en 2015, cédé une entité très rentable mais hors de notre périmètre d'action (2,2 M€ de chiffre d'affaires) et acquis une société non rentable destinée à nous apporter la taille critique en UK (10 M€ de chiffre d'affaires).

#### E / Autres (offshore + autres)

MC	Cons	solidé
M€	2016	2015
Chiffre d'affaires	14,4	9,3
EBITDA	1,4	0,7
%	10,0 %	7,5 %

Cette opération inclut les chiffres d'affaires réalisés en offshore ainsi que le chiffre d'affaires Services réalisé aux USA.

#### **TOTAL GLOBAL**

TOTAL GLOBAL				
	Cons	solidé		
M€	2016 2015			
Chiffre d'affaires	160,2	137,6		
EBITDA	24,9	21,6		
%	15,5 %	15,7 %		



#### Effectif du Groupe au 31/12/2016

2016	E	Effectif facturable		Effectif non	
	Employés	Sous Traitants	Total	facturable	Total
Software	283	28	311	46	357
IT Services	610	366	976	88	1 064
Offshore	147	97	244	12	256
Holding	-	-	-	19	19
Total	1 040	491 <sup>(1)</sup>	1 531	165	1 696 <sup>(2)</sup>

<sup>(1) 339</sup> équivalent temps plein

#### Evénements importants survenus postérieurement à la clôture

Néant

#### Perspectives 2017

Le Groupe prévoit une croissance organique 2017 à taux de change constant de 10 % avec une marge d'EBITDA de 15 %.

#### Appréciation de la valeur des goodwill et autres actifs incorporels

Le Groupe s'est fait assister par un cabinet d'expertise comptable pour effectuer les tests de dépréciation du goodwill. Les résultats de ces tests sont décrits à la note 12.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Recherche et développement

#### **SOFTWARE**

- La R&D réalisée sur les produits existants, développement des modules WFS, GRC et applications mobiles, représente 12,3 % du chiffre d'affaires Software.
- La R&D capitalisée, concerne la mise à jour de programmes et développement de modules complémentaires à ceux existants, représente quant à elle 5,8 % du chiffre d'affaires Software.

#### **SERVICES**

La R & D réalisée sur les composants logiciels existants est trop liée aux projets pour être isolée.

La R&D capitalisée quant à elle correspond à 0,1 % du chiffre d'affaires Services.

#### Elle concerne:

- Les solutions de conception de modèles documentaires éditiques
- Les solutions d'investigation visuelle
- Les solutions de management d'environnement serveur, cloud et on premise

#### Approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de l'ensemble consolidé de 10 816 K€ (dont bénéfice part du groupe 10 498 K€).

<sup>(2) 1 544</sup> équivalent temps plein



#### Activité de la Société Sword Group - présentation des comptes sociaux

#### Activité de la société pendant l'exercice 2016 - Bilan et compte de résultat

Durant l'exercice 2016, le nombre d'employés de Sword Group s'élève en moyenne à une personne.

Pendant l'année 2016, la Société Sword Group a réalisé sa mission d'animation opérationnelle, stratégique et financière du Groupe.

Suite à une nouvelle présentation réglementaire des comptes annuels statutaires, les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés à des fins de comparabilité. Les principales données chiffrées de l'exercice écoulé sont les suivantes :

En euros	Exercice N	Exercice N-1
Chiffre d'affaires	2 721 595	3 156 101
Autres produits d'exploitation	86 504	21.604
Autres charges externes	-3 156 404	-3.320.985
Frais de personnel	-143 248	-159.195
Amortissement sur actif opérationnel	-76 474	-11.748
Résultat d'exploitation	-568 027	-314.223
Corrections de valeur sur actif financier	5 199 457	-8.178.089
Produits financiers	6 359 009	52.310.627
Charges financières	-6 265 089	-1.333.288
Résultat financier	5 293 377	42.799.250
Résultat courant avant impôt	4 725 350	42.485.027
Impôt	-181 928	-80 21
Bénéfice / Perte	4 543 422	42 404 817

#### Facteurs de Risques

La société a procédé à une revue des risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après.

#### Risques liés à l'activité et aux prestations au forfait

En 2016, si l'on considère la part des prestations à caractère forfaitaire de la partie « Services » et de la partie « Software » (Produits), la part des prestations avec engagement de résultat est supérieure à 80%.

Les prestations au forfait estompent le risque commercial de l'intercontrat au jour le jour. En revanche, elles amplifient le risque de la fin de chantier et de l'occupation d'équipe entre deux projets.

L'activité « Software » comporte un risque limité car la stratégie de Sword est basée sur l'évolution de produits existants et non pas sur la création ex-nihilo de nouveaux produits.

L'approche méthodologique industrielle de Sword Group permet de garantir le respect des engagements de résultat, de coût et de délai. Cette approche est basée sur le système d'assurance qualité ISOPRO et se caractérise par :

- sa conformité à la norme ISO 9001,
- un engagement fort de la Direction Générale de Sword,
- une implication quotidienne de tous les ingénieurs lors de la réalisation des projets.

Pour Sword Group l'assurance qualité d'un projet ne se limite pas à la rédaction du Plan d'Assurance Qualité, c'est sa parfaite assimilation par les différents intervenants du projet et le suivi qualité qui en feront son efficacité. Durant le projet, différentes personnes interviennent et doivent mener des actions concourant à la qualité du produit obtenu.



L'application d'une démarche d'Assurance Qualité sur un projet permet :

- la formalisation des objectifs prioritaires du projet,
- la mise en œuvre des règles et des moyens mis en œuvre pour les atteindre
- la mise en œuvre des règles et des moyens pour les contrôler,
- de bien cibler les actions nécessaires au projet, et par là même d'accroître l'efficacité et le niveau de la prestation fournie.

Cependant l'obtention d'un produit de qualité est le résultat du travail de toute une équipe. L'Assurance Qualité canalise les actions menées par l'ensemble des intervenants d'un projet afin de le sécuriser et d'obtenir le niveau de qualité souhaité, néanmoins il ne remplace pas la compétence et la motivation de chacun qui sont les éléments de base de l'élaboration d'un produit de qualité.

Au 31 décembre 2016, le backlog s'élève au total à 25,6 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2017 budgété. Une partie de ce chiffre d'affaires s'applique aux années postérieures à 2017.

Le backlog inclut les commandes « signées et pondérées ». Par « signé » nous entendons commande reçue formellement, par « pondéré à 80 % », nous entendons commande orale, par « pondéré à 50% » nous entendons qu'il reste 2 sociétés en « short list » et par « 30% » nous entendons que nous sommes dans une « short list » sans pour autant en définir le nombre de candidats restants.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement. Sur l'exercice 2016, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est positif, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode ISOPRO.

Néanmoins, en cas de dérapage potentiel d'un chantier, l'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendé en résultat par le biais de concessions commerciales (= temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

D'une manière générale, la facturation des composants reste un élément de sécurité majeur dans la politique de cotation de Sword Group, étant donné que ce chiffre d'affaires ne génère pas de coûts directs et qu'elle peut pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

Sur recommandation du comité d'audit des contrôles internes ont été réalisés :

- Contrôle des reportings, des contrats et des investissements faits en Suisse,
- Audit des contrats les plus importants,
- Audit de l'infrastructure à Lyon,

#### **Risques clients**

#### Risque de défaillance

Le groupe Sword n'a pas identifié de risque significatif au niveau du paiement de ses clients.

Par ailleurs, historiquement, le Groupe se démarque par un taux de fidélisation élevé. Ce taux représente le nombre de clients reconduisant des contrats en année N, comparé au nombre de clients de l'année N-1.

#### Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de Sword Group,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : Institutions Européennes) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

Les 10 premiers clients de Sword Group représentent 16,4 % du chiffre d'affaires consolidé 2016. Le 1er client représente 2,7 % du chiffre d'affaires consolidé 2016.



#### Risques liés à la sécurité informatique et aux évolutions technologiques

Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 6 personnes est spécialisée dans le maintien de nos infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifuges.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir nos risques en termes de dégâts provoqués par nos collaborateurs chez nos clients.

Enfin, la capitalisation de nos savoir-faire au travers de nos composants nous permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

#### Risque de liquidité

La société a négocié des contrats d'ouvertures de crédits avec plusieurs banques pour le financement des besoins généraux et de la croissance externe.

	Utilisé	Disponible	Covenants
Total droits de tirage	13 500 <b>K€</b>	104 833 K€	Ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3,5  Ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

Voir également la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés qui complètent le tableau précédent.

Droit de tirage billets à ordre : complément voir notes 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Clauses de défaut et d'exigibilité anticipée : voir note 20.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Passifs financiers : voir note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Autres emprunts bancaires : voir note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le groupe ne connaît pas de difficultés d'accès au crédit (relations durables avec les partenaires bancaires de Sword Group).

#### Risques de marché

#### Risque de taux de change

Voir note 4.3 (a) de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Risque de taux d'intérêt

Voir note 4.3 (b) de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Risques sur actions

#### Actions propres

La société peut être amenée à détenir ses propres actions dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2014 dans la limite de 10 % de son capital social pour une durée de cinq (5) ans. Les objectifs de détention prévus par ce programme étaient les suivants :

- animation du marché ou de la liquidité dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit avec un prestataire agréé ;
- achat pour échange ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- annulation d'actions dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social, sur une période de vingt-quatre mois, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société de l'autorisation de réduction du capital de la Société.

Par la même Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2014, l'autorisation a été conférée au conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions propres dans la limite de 10 % de son capital social et pour une durée de cinq (5) ans. Sword Group détient 105 809 actions propres au 31 décembre 2016.

#### Placements en titres

Les placements sont choisis parmi ceux qui ne comportent pas de risque réel à savoir des parts d'OPCVM de trésorerie sans risque, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.



Parmi ses immobilisations financières (titres disponibles à la vente), au 31 décembre 2016 Sword Group détient une participation dans les sociétés suivantes :

- SBT : Au 31 décembre 2016, Sword Group détient 37 296 titres de cette société. La juste valeur au 31 décembre 2016 s'élève à 219 K€. La variation de la juste valeur a été enregistrée par capitaux propres.
- Diverses autres participations, dont les principales sont : Instant System et Tok Tok Tok pour une juste valeur de 299 K€.

Le portefeuille, hors actions propres, reste marginal.

#### Facteurs de risques liés à la politique d'acquisition

Sword Group poursuit son objectif de croissance externe bien que la stratégie première demeure la croissance interne.

La politique de croissance externe du groupe a pour objectifs :

- l'acquisition de compétences complémentaires,
- l'élargissement du champ géographique,
- le renforcement des domaines d'activités existants.

Les moyens mis en œuvre par le groupe pour limiter les risques liés à cette politique sont les suivants :

- Forte implication de la direction dans la mise en œuvre des acquisitions,
- Réalisation systématique d'audits externes.

Les détails de la méthode de comptabilisation des goodwill sont en note 2.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Risques juridiques

Il n'existe pas de risques juridiques généraux en cours du fait de l'activité, hormis les risques commerciaux et techniques éventuels pouvant résulter du déroulement des chantiers. Ces risques détectés font systématiquement l'objet d'une provision pour risque inscrite au passif du bilan lorsqu'ils sont considérés comme probables.

Au 31 décembre 2016, il n'existe pas d'autre risque juridique général lié à l'activité du Groupe susceptible de faire l'objet d'une provision que ceux qui sont déjà provisionnés.

#### Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

Contrairement à d'autres sociétés qui misent sur les personnes pour capitaliser leur savoir-faire, Sword Group s'appuie résolument sur des outils composants logiciels, améliorés de projet en projet, qui permettent de ne pas perdre le know-how en cas de départ d'un collaborateur.

Au 31 décembre 2016, le management est composé des organes/personnes suivants:

- Un Executive Management Committee (EMC) comprenant:

Un Président Directeur Général,

Une personne déléquée à la gestion journalière.

Un Chief Executive Officer (CEO)

- Un Comité d'Opérations, regroupant l'EMC et 8 COOs (Chief Operational Officers).
- A noter que chaque COO est en même temps Directeur d'une BU, sachant qu'il y a au total 26 Directeurs de BUs.



#### Assurances et couvertures des risques

La politique générale d'assurance repose sur trois pôles :

- Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle pour toutes les sociétés du Groupe,
- Responsabilité des Dirigeants et mandataires sociaux de Sword Group,
- Responsabilité Tous Risques Voyages

La politique générale vise à couvrir les risques présentant un impact financier significatif et pour lesquels le groupe ne pourrait s'auto assurer financièrement.

Les niveaux de garanties du contrat d'assurance de responsabilité civile de 1ère ligne sont les suivants :

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
DOMMAGES CORPORELS dont FAUTE INEXCUSABLE	10 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par année d'assurance 5 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	NEANT
DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS OU NON CONSECUTIFS y compris DOMMAGES USA CANADA	<b>10 000 000 €</b> par sinistre et <b>15 000 000 €</b> par année d'assurance	<b>75 000 €</b> sauf pour la RC Exploitation <b>3 000 €</b>
ATTEINTE ACCIDENTELLE A L'ENVIRONNEMENT (TOUS DOMMAGES CONFONDUS)	<b>1 000 000 €</b> par année d'assurance	3 000 € sur tout dommage autre que corporel
DEFENSE	Inclus dans la garantie mise en jeu	NEANT Sauf dispositions de l'article 2.2.2. des Conventions Spéciales (USA/Canada)
RECOURS	<b>50 000 €</b> par litige	NEANT
GARANTIES COMPLEMENTAIRES GARANTIE DE BONNE FIN GARANTIE CLIENT ASSURE ADDITIONNEL	Incluse Incluse	

Sword Group a également souscrit une assurance responsabilité civile de 2<sup>ème</sup> ligne qui a pour objet de doubler les niveaux de garantie de l'assurance de responsabilité civile de 1<sup>ère</sup> ligne. Les garanties du contrat de 2<sup>ème</sup> ligne s'exercent à concurrence de 10 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par année d'assurance en excédent et/ou après épuisement des 10 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par année d'assurance prévus par le contrat de 1<sup>ère</sup> ligne.



L'assurance dirigeants et mandataires sociaux couvre l'ensemble des filiales de Sword Group et a pour objet de prendre en charge en lieu et place des assurés, les frais de défense ainsi que les conséquences pécuniaires des réclamations introduites à leur encontre mettant en jeu leur responsabilité civile et/ou pénale et fondée sur toute faute, dans la limite du plafond de garantie souscrit (15 000 000 € par année d'assurance).

L'assurance Tous Risques Voyages couvrent les déplacements des collaborateurs.

L'analyse des risques du groupe ne fait pas apparaître de risque significatif non couvert par un contrat d'assurance.

#### Faits exceptionnels et litiges en cours

A la connaissance de la société, hormis les litiges provisionnés en comptabilité, il n'existe pas de litiges ou de faits pouvant entraîner une telle situation, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur les résultats, la situation financière ou le patrimoine de Sword Group ou de ses filiales.

#### Politique de provisionnement

Le niveau des provisions pour risques et charges s'explique par une approche rigoureuse des risques provisionnés par les directeurs de Business Unit.

Ces risques et charges sont provisionnés sur la base de la meilleure estimation des coûts probables à supporter. Le montant des risques et charges non courant provisionnés dans les comptes consolidés est de 800 K€ au 31 décembre 2016.

#### **Actionnariat**

#### Répartition du capital à la clôture de l'exercice (31 décembre 2016) :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Financière Sémaphore	1 706 280	17,9 %
Titres en auto détention	105 809	1,1 %
Salariés et actionnaires divers au nominatif	324 817	3,4 %
Flottant	7 408 059	77,6 %
Total	9 544 965	100,0 %

#### Evolution boursière du titre :

2016	Au 31 janvier 2017
Cours de clôture le plus haut 29,04 € (le 30/12/2016)	Cours de clôture le plus haut 31,80 € (le 27/01/2017)
Cours de clôture le plus bas 22,00 € (le 12/02/2016)	Cours de clôture le plus bas 27,75 € (le 19/01/2017)
Nombre de titres échangés en bourse : 8 911 (1)	Nombre de titres échangés en bourse : 8 953 (2)

<sup>1)</sup> Il s'agit d'une moyenne journalière des échanges réalisés au titre de l'année 2016 au cours de laquelle 2 290 155 titres ont été échangés.

#### Information sur les acquisitions et cessions par la société de ses propres actions au 31 décembre 2016 :

Nombre de titres détenus par la Société au 31 décembre 2015	9 240
Nombre de titres achetés en 2016	173 063
Nombre de titres vendus en 2016	76 494
Nombre de titres détenus en propre par la Société au 31 décembre 2016	105 809

L'acquisition, par la Société, de ses propres actions a été réalisée conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2014 dans sa 2<sup>ème</sup> résolution, dans le cadre des objectifs décidés par la dite assemblée.

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'une moyenne journalière des échanges réalisés au titre du mois de janvier 2017 au cours duquel 196 973 titres ont été échangés.



#### Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres au 31 décembre 2016 :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,1 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille	105 809
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2016	3 005 169,28 €
Valeur de marché du portefeuille à la date du 31 décembre 2016	3 072 693,36 €

	Flux bruts cumulés 2016		Positions ouverte	es au 31/12/2016
Nombre de titres	Achats	Ventes	A l'achat	A la vente
Echéance maximale	-	-	-	-
Cours moyen	26,7320 €	24,7437 €	-	-
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-
Montants	4 626 317,02 €	1 892 747,08 €	-	-

Sword Group n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 4 543 422,25 €.

Nous vous rappelons que la somme de 3 005 169,28 Euros figure au compte « *Réserve pour actions propres* », la Société détenant 105 809 actions propres au 31 décembre 2016.

Ceci étant rappelé, nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 543 422,25 euros		
Auquel s'ajoute la somme de :			
Provenant des résultats reportés distribuables :	148 722 992,86 euros		
Augmenté de la Prime d'émission :	70 676 064,46 euros		
Formant un bénéfice distribuable de :	223 942 479,57 euros		
Est affecté aux postes suivants :			
Dividendes*	11 453 958,00 euros		
Réserve légale	13 000,00 euros		
Résultats reportés	141 799 457,11 euros		
Primes d'émission	70 676 064,46 euros		

#### \* Le dividende net par action serait de 1,20 € par action.

Au plan fiscal, conformément aux dispositions légales luxembourgeoises, les distributions de dividendes sont en principe soumises à une retenue à la source au Grand-Duché du Luxembourg, au taux de 15%.

Cependant, ce taux peut être réduit par application des conventions fiscales internationales signées par le Grand-Duché du Luxembourg et du droit communautaire, en fonction de la résidence fiscale du bénéficiaire et sous sa propre responsabilité. Une demande de remboursement devra alors être adressée à l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg au plus tard le 31 décembre de l'année suivant celle du source, versement de la retenue à la en utilisant le formulaire bis (http://www.impotsdirects.public.lu/formulaires/retenue\_a\_la\_source/pluriannuel/901bis\_FR\_GB.pdf).



En outre, sous réserve des conventions fiscales internationales et de la législation applicables dans l'Etat de résidence du bénéficiaire, toute retenue à la source au Grand-Duché de Luxembourg est susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt d'égal montant imputable sur l'impôt dû dans l'Etat de résidence du bénéficiaire.

A titre d'information, l'administration française considère que les crédits d'impôts conventionnels attachés aux produits des titres de sociétés européennes inscrits dans un PEA et dont les émetteurs n'ont pas leur siège en France n'ouvrent pas droit à restitution, dans la mesure où les revenus des actions placées dans le PEA sont exonérés d'impôt sur le revenu (cf. notamment BOI-RPPM-RCM-40-50-30 du 12 septembre 2012).

#### Participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par l'Article 49bis de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

#### Opérations sur titres réalisées par les dirigeants au titre de l'exercice clos Néant

#### Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mars 2012 a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 4 745 000 €, le montant maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant excéder 100 000 000 €.

Cette délégation est valable pour une durée de 5 années à compter de la publication au Mémorial C, soit jusqu'au 2 mai 2017.

Nature de la délégation	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé
Délégation globale	Augmentation de capital avec maintien ou suppression du DPS	Titres de capital ou titres de créances donnant accès au capital	4 745 000 € (*) d'augmentation de capital ou 100 000 000 € de valeur de titres de créances donnant accès au capital

<sup>(\*)</sup> Ces montants ne sont pas cumulatifs

Au cours de l'exercice 2016, cette délégation a été utilisée par le conseil d'administration afin d'augmenter le capital social successivement par tranches en date du 6 juin 2016 (constat notarié du 16 juin 2016), du 10 octobre 2016 (constat notarié du 8 novembre 2016) et du 29 décembre 2016 (constat notarié du 19 janvier 2017) pour un montant total de 130 000 EUR suite à la levée successive d'options de souscription d'actions.

#### **Instruments financiers**

Dans le cadre de l'acquisition de AAA Group Ltd, des options de rachat portant sur 791 actions émises par Sword IT Solutions (Sword ITS), soit 31% du capital, et détenues par des personnes occupant des fonctions dirigeantes au sein d'AAA Ltd ont été accordées à Sword Soft Ltd. Ces options de rachat sont exerçables à tout moment pendant une période commençant le 31 décembre 2019 et se terminant le 1er décembre 2025 dans l'hypothèse où certains objectifs de rendement (exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et de la croissance de l'EBIDTA) ne seraient pas remplis. Le prix d'exercice (GBP 2 077 par action) est le prix payé par les détenteurs de ces actions. Au 31 décembre 2016 and 2015, compte tenu des perspectives de Sword ITS et des conditions d'exercice des options, les options ont une valeur nulle. Voir note 8.2 et note 21.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Conventions visées à l'article 57 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte que la Société n'a conclu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ni n'a poursuivi au titre des précédents exercices de convention entrant dans le cadre de l'article 57 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.



#### Mandats sociaux des dirigeants

Conformément aux recommandations des principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance	
Jacques Mottard : Président du Conseil d'Administration				
Président et Directeur Général Administrateur Délégué à la gestion journalière	4 ans	Sword Group SE	31/12/19 (*)	
Directeur	Illimitée	Active Risk Group Ltd	Durée Illimitée	
Directeur	Illimitée	Active Risk Ltd	Durée Illimitée	
Directeur	Illimitée	Active Risk Inc	Durée Illimitée	
Directeur	Illimitée	Active Risk Australia	Durée Illimitée	
Président et Directeur	Illimitée	Apak Group Ltd	Durée illimitée	
Président et Directeur	Illimitée	Apak Beam Ltd	Durée illimitée	
Président et Administrateur	1 an	Eurogenia	31/12/16 (*)	
Directeur	Illimitée	Mobile Productivity Ltd	Durée Illimitée	
Président et Administrateur	1 an	Swissgenia	31/12/16 (*)	
Directeur	Illimitée	Sword Achiever Ltd	Durée Illimitée	
Président et Directeur	Illimitée	Sword Apak Aurius Ltd	Durée illimitée	
Président et Administrateur	Illimitée	Sword Apak Inc	Durée illimitée	
Directeur	Illimitée	Sword Charteris	Durée illimitée	
Président	Illimitée	Sword Connect	Durée Illimitée	
Président du Conseil d'Administration	1 an	Sword Consulting SA	31/12/16 (*)	
Directeur	Illimitée	Sword General Partner Ltd	Durée illimitée	
Directeur	Illimitée	Sword Global India	Durée illimitée	
Président et Administrateur	6 ans	Sword Integra	31/12/18 (*)	
Directeur	Illimitée	Sword IT Solutions Ltd.	Durée illimitée	
Président du Conseil d'Administration	Illimitée	Sword Lebanon	Durée illimitée	
Partner	Illimitée	Sword Middle East	Durée Illimitée	
Président du Conseil d'Administration	1 an	Sword Performance International AG	31/12/16 (*)	
Président du Conseil d'Administration	1 an	Sword Performance Solutions AG	31/12/16 (*)	
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	6 ans	Sword SA	31/12/20 (*)	
Président	1 an	Sword Services SA	31/12/16 (*)	
Président et Directeur	Illimitée	Sword Soft Ltd	Durée illimitée	
Gérant	Illimitée	Sword Sol	Durée illimitée	
Président	Illimitée	Sword Solutions Inc	Durée Illimitée	
Président	6 ans	Sword Technologies SA (Belgique)	31/12/21 (*)	
Président et Administrateur	1 an	Sword Technologies SA (Suisse)	31/12/16 (*)	
Directeur	Illimitée	Sword Technology Solutions Ltd	Illimitée	
Président et Administrateur	1 an	Sword Suisse Holding	31/12/16 (*)	

<sup>(\*)</sup> AG statuant sur les comptes de l'exercice



Mandats exercés hors du Groupe			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur et Président	1 an	Ardéva SA	31/12/16 (*)
Administrateur	1 an	Bella Tola SA	31/12/16 (*)
Gérant	Illimitée	Financière Sémaphore Sarl	Durée illimitée
Administrateur	1 an	INEA IT Group SA	31/12/16 (*)
Gérant	Illimitée	Maya	Durée illimitée
Président du Conseil d'administration et administrateur	1 an	Orny Holding SA	31/12/16 (*)
Gérant	Illimitée	Ruitor	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI Banga	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI Combin	Durée illimitée
Administrateur	1 an	Veisivi Holding SA	31/12/16 (*)

<sup>(\*)</sup> AG statuant sur les comptes de l'exercice

Nicolas Mottard : Administrateur			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group SE	31/12/16 (*)

<sup>(\*)</sup> AG statuant sur les comptes de l'exercice

François-Régis Ory : Administrateur / Président du Comité d'Audit			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Président Comité d'audit	4 ans	Sword Group	31/12/19
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/19
	Mandats exc	ercés hors du Groupe	
Président	Illimitée	L'Améliane SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	Florentiane SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	Lypolyane SAS	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	Medicrea International SA	31/12/20
Administrateur	6 ans	Olympique Lyonnais Groupe SA	30/06/18
Président	Illimitée	ABM Medical SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	ABM IIe de France SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	ABM Nord SAS	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	ABM Rhône Alpes SARL	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	ABM Sud SARL	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI de Chanas	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI L'Amaury	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI L'Amelaïs	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI Florine	Durée illimitée

<sup>(\*)</sup> AG statuant sur les comptes de l'exercice

Frédéric Goosse : Administrateur / Délégué à la gestion journalière			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/19
Délégué à la gestion journalière	4 ans	Sword Group	31/12/19
Co-gérant	Illimitée	Financière Sémaphore	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	PME Xpertise	Durée illimitée

<sup>(\*)</sup> AG statuant sur les comptes de l'exercice



Frai	nçois Barbier : Admini	strateur / Membre du Comité	d'Audit
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/19
Membre Comité d'Audit	4 ans	Sword Group	31/12/19
	Mandats ex	ercés hors du Groupe	
Membre du Directoire	5 ans	21 CENTRALE PARTNERS	25/03/19
Président Administrateur	1 an	ADVANCED COFFEE INVESTMENT (Société de droit suisse)	31/12/16
Président du Comité de surveillance	Indéterminée	DALTYS II SAS	Durée indéterminée

<sup>(\*)</sup> AG statuant sur les comptes de l'exercice

PACBO Europe : Administrateur / Nommé à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2013			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/19
	Mandats exer	cés hors du Groupe	
Administrateur	N/C	ALPHABET S.A.	30/06/2017
Administrateur	N/C	ARGOS S.A.	30/06/2017
Administrateur	N/C	CAFRA S.A.	30/06/2017
Administrateur	N/C	CIPPUS S.A.	30/06/2017
Administrateur	N/C	DELTAINVEST S.A.	30/06/2017
Administrateur	N/C	DIORASIS INTERNATIONAL	30/06/2017
Administrateur	N/C	DOMANIAL S.A., SPF	30/06/2017
Administrateur	N/C	EMANIMMO S.A.	30/06/2017
Administrateur	N/C	FDD, Financière de développement S.A.	30/06/2017
Gérant	N/C	FELIX Sàrl	NC
Administrateur	N/C	FIVER SA SPF	30/06/2017
Administrateur	N/C	GLADINVEST SA	30/06/2017
Administrateur	N/C	GRAVEY SA	30/06/2017
Administrateur	N/C	GREVLIN SA	30/06/2017
Administrateur	N/C	HAUT HORLOGERIE BENELUX S.A.	30/06/2017
Administrateur	N/C	HELEN HOLDINGS SA	30/06/2017
Administrateur	N/C	HIORTS FINANCE SA	NC
Administrateur	N/C	JEZARA HOLDINGS SA	30/06/2017
Administrateur	N/C	JUFINE S.A.	30/06/2017
Administrateur	N/C	LAGOMAR SA	30/06/2017
Administrateur	N/C	LUX FOOD SA	30/06/2017
Administrateur	N/C	LUXAD SA	30/06/2017
Administrateur	N/C	MHDS INVESTMENTS SA	30/06/2017



Administrateur	N/C	NICOBA SA	30/06/2017
Administrateur	N/C	ORMYLUX SARL	30/06/2017
Administrateur	N/C	PARMERIA SA SPF	30/06/2017
Administrateur	N/C	PHILUBIS SA	30/06/2017
Administrateur	N/C	SARAN SA	30/06/2017
Gérant	N/C	SOPHIALUX SARL	30/06/2017
Administrateur	N/C	SOVIMO SA	30/06/2017
Administrateur	N/C	TIBERGEST SA	30/06/2017
Administrateur	N/C	TMPARIF SA	30/06/2017
Administrateur	N/C	TREETOP Asset Management Luxembourg	30/06/2017
Administrateur	N/C	TREETOP Belgium S.A.	30/06/2017
Administrateur	N/C	WERTEX SA	30/06/2017
Administrateur	N/C	WEST INDIES INVEST SA	NC

#### Rémunération des mandataires sociaux

La présentation des rémunérations des mandataires sociaux ci-dessous est conforme à la recommandation (n°8) des principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg relative à l'information à donner sur les rémunérations des mandataires sociaux.

Tableau n°1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Jacques Mottard	31/12/2016	31/12/2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	30 703 € (1)	40 491 € <sup>(1)</sup>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	N/A	N/A
TOTAL	30 703 €	40 491 €

<sup>(1)</sup> Financière Sémaphore Sàrl, société contrôlée par Monsieur Jacques Mottard, a facturé des prestations de services et a refacturé des frais divers à Sword Group SE pour un montant total de :

- 590 000 euros HT, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 623 913 euros HT, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015,

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 18 avril 2011, a décidé d'allouer à Monsieur Jacques Mottard, au titre de son mandat de Président, la somme brute mensuelle de 500 euros. Cette rémunération s'est élevée à la somme totale de 6 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nicolas Mottard	31/12/2016	31/12/2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	20 000 €	20 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	N/A	N/A
TOTAL	20 000 €	20 000 €



Frédéric Goosse	31/12/2016	31/12/2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	35 000 €	40 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	N/A	N/A
TOTAL	35 000 €	40 000 €

François Barbier	31/12/2016	31/12/2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	35 000 €	40 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	N/A	N/A
TOTAL	35 000 €	40 000 €

François-Régis Ory	31/12/2016	31/12/2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	35 000 €	40 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	N/A	N/A
TOTAL	35 000 €	40 000 €

Patrice Crochet	31/12/2016	31/12/2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	35 000 €	40 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	N/A	N/A
TOTAL	35 000 €	40 000 €

Tableau n°2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jacques Mottard	Montant au 31/12/2016		Montant au 31/12/2015	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Rémunération variable	0€	0€	0€	0€
Rémunération exceptionnelle	0€	0€	0€	0€
Jetons de présence	13 885 €	13 885 €	26 490 €	26 490 €
Avantages en nature	10 818 €	10 818 €	8 000 €	8 000 €
TOTAL	30 703 €	30 703 €	40 491 €	40 491 €



Nicolas Mottard	Montant au 31/12/2016		Montant au	31/12/2015
	Dus	versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	0€	0€	0€	0€
Rémunération variable	0€	0€	0€	0€
Rémunération exceptionnelle	0€	0€	0€	0€
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €

Frédéric Goosse	Montant au	Montant au 31/12/2016		Montant au 31/12/2015	
	Dus	Versés	Dus	Versés	
Rémunération fixe	N/A	N/A	N/A	N/A	
Rémunération variable	N/A	N/A	N/A	N/A	
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A	
Jetons de présence	35 000 €	35 000 €	40 000 €	40 000 €	
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A	
TOTAL	35 000 €	35 000 €	40 000 €	40 000 €	

François Barbier	Montant au 3	Montant au 31/12/2016		31/12/2015
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	35 000 €	35 000 €	40 000 €	40 000 €
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	35 000 €	35 000 €	40 000 €	40 000 €

François-Régis Ory	Montant au 31/12/2016		Montant au	ant au 31/12/2015	
	Dus	Versés	Dus	Versés	
Rémunération fixe	N/A	N/A	N/A	N/A	
Rémunération variable	N/A	N/A	N/A	N/A	
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A	
Jetons de présence	35 000 €	35 000 €	40 000 €	40 000 €	
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A	
TOTAL	35 000 €	35 000 €	40 000 €	40 000 €	

Patrice Crochet	Montant au	31/12/2016	Montant au	31/12/2015
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	35 000 €	35 000 €	40 000 €	40 000 €
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	35 000 €	35 000 €	40 000 €	40 000 €

Tableau n°3 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe Non applicable.

Tableau n°4 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

Tableau n°5 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social Non applicable.



## Tableau n°6: Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

#### Tableau n°7: Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Les périodes d'exercice du Plan n° 2 accordé par décision des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2011, consenti par le Conseil d'administration du 6 octobre 2011, ont expirées au 6 octobre 2016.

Les 30 000 options de souscription restantes au 31 décembre 2015 ont toutes été exercées avant la date du 6 octobre 2016.

Par conséquent, il ne reste plus d'options de souscriptions non échues dans le cadre du Plan n° 2 au 31 décembre 2016.

Suite à l'autorisation des actionnaires donnée en Assemblée Générale du 26 mars 2012, le Conseil d'administration avait émis également 100 000 options de souscription dans le cadre d'un plan de stock-options à Tony Allen en date du 11 septembre 2014.

Suite à la modification du plan de stock-options décidée par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2016, les deux dates de départ d'exercice ont été anticipées à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016. La totalité des options de souscription a été exercée par le bénéficiaire en date du 19 décembre 2016.

Par conséquent, il ne reste plus d'options de souscriptions non échues dans le cadre du plan 2014 précité au 31 décembre 2016.

# Tableau n°8: Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers. Non applicable.

#### Tableau n°9

Tablead II 5								
	Contrat	de travail	_	de retraite mentaire	avantage susceptik dus à rai cessatio change	nités ou es dus ou oles d'être son de la on ou du ment de tions	Indemi relatives clause d concurr	à une e non-
Mandataires sociaux	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
J. Mottard - PDG		Х		X		X		X

#### Jetons de présence

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration à la somme de 95 000 euros.

#### Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprises agréé

Le mandat du Cabinet Mazars Luxembourg S.A., cabinet de révision agréé, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période d'un exercice, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

# Autorisation et pouvoirs conférés au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2014 a mis en place un nouveau programme de rachat d'actions soumis aux dispositions des articles 49-2 et 72-1 de la Loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, au Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et aux statuts de la Société.



Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'animation du marché ou de la liquidité dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit avec un prestataire agréé,
- l'achat pour échange ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'attribution aux salariés,
- l'annulation d'actions dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société, sur une période de vingt-quatre mois, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société de l'autorisation de réduction du capital de la Société.

#### Cette autorisation est accordée dans les conditions suivantes :

- le nombre d'actions achetées par la Société en vertu de cette autorisation ne pourrait représenter plus de 10% du capital social, y compris les actions achetées dans le cadre d'autorisations d'achat précédemment accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires. Dans les limites spécifiées par les articles 49-2 et 72-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le nombre maximal d'actions pouvant être acquises d'ici la fin du présent programme ne peuvent avoir pour effet que l'actif net de la Société ne devienne inférieur au montant du capital souscrit de la Société, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent de distribuer,
- la contre-valeur d'acquisition de chaque action de la Société ne pourra être inférieure à EUR 8 ni supérieure à EUR 30.
- les actions pourront être acquises soit par des achats en bourse, soit en bloc, soit de gré à gré aux prix du marché en vigueur à ce moment-là ou à un prix inférieur,
- cette autorisation a été consentie pour une durée maximale de 5 ans, c'est-à-dire jusqu'au 19 mai 2019.

# Autorisation et pouvoirs conférés au conseil d'administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions

Dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions par la Société, la même Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2014 a autorisé :

- le Conseil d'Administration à annuler en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société que cette dernière détiendrait au titre de l'autorisation d'achat d'actions de la Société conférée au Conseil d'Administration et des autorisations précédentes, dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois (étant précisé que cette limite sera appréciée au jour de la décision du Conseil d'Administration) et à réduire corrélativement le capital social;
- le Conseil d'Administration à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;
- de lui donner tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités, réaliser et constater la ou les réductions de capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, régler le sort des éventuelles oppositions, passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est également valable pour une durée maximale de cinq (5) ans c'est-à-dire jusqu'au 19 mai 2019.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des différents rapports qui vous sont présentés, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Jacques Mottard

Président et Directeur Général de la Société Sword Group



Aux Actionnaires de **Sword Group SE** Société Européenne

R.C.S. Luxembourg B 168 244

2-4, rue d'Arlon L-8399 WINDHOF

#### RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

#### Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale de **Sword Group SE** en date du 28 avril 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de **Sword Group SE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que le compte résultat pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.





Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de **Sword Group SE** au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et dans la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



#### Autre sujet

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise comprend les informations requises par l'article 68bis paragraphe (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

#### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales.

Les informations requises par l'article 68bis paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises incluses dans la déclaration sur le gouvernement d'entreprise et présentées aux pages 8 à 18 sont en concordance avec les comptes annuels et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 22 mars 2017

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 LUXEMBOURG

Olivier BIREN Réviseur d'entreprises agréé



# 12 COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016

#### **ACTIF**

					Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A.	Сар	ital sous	crit non versé	1101		101	0,00	102	0,00
	l.	Capital so	ouscrit non appelé	1103		103	0,00	104	0,00
	II.	Capital so	ouscrit appelé et						
		non verse	é	1105		105	0,00	106	0,00
В.	Frai	s d'étab	issement	1107		107	0,00	106	0,00
C.	Acti	f immobi	ilisé	1109		109	208.477.406,08	110	206.889.640,31
	l.	lmmobili	sations incorporelles	1111	4.1	111	183.114,07	112	80.453,75
		1. Frais	de développement				0,00	114	0,00
		marq	essions, brevets, licences, ues, ainsi que droits et rs similaires s'ils ont été	1115		115	172.463,57	116	8.453,75
			quis à titre onéreux, sans						5.465,10
			evoir figurer sous C.I.3	1117		117	172.463,57	118	8.453,75
		b) cn	éés par l'entreprise elle-même	1119		119	0,00	120	0,00
		mesu	s de commerce, dans la re où il a été acquis à onéreux	1121		121	0,00	122	0,00
			ptes versés et bilisations incorporelles urs				10.650,50	-	72.000,00
	II.		sations corporelles		4.2		5.144,41		13.262,82
			ins et constructions				0,00		0,00
		2. Instal mach	lations techniques et ines				0,00		0,00
		3. Autr mob	es installations, outillage et vilier	1131		131	5.144,41	132	13.262,82
			mptes versés et obilisations corporelles ours	1111		133	0,00	134	0,00
	Ш.	Immobi	lisations financières		5		208.289.147,60		206.795.923,74
		1. Parts	s dans des entreprises liées		5.1		205.633.807,42		204.809.960,35
		<ol> <li>Créa liées</li> </ol>	inces sur des entreprises				0,00		0,00
		3. Parti	icipations	1141	5.2	141	2.436.412,66	142	1.854.082,66
		avec	nces sur des entreprises :  esque  es  'entreprise  ien de participation	1145		145	0,00	144	0,00
		5. Titre	es ayant le caractère mobilisations		5.3	_	218.927,52		131.880,73
		6. Autr	es prêts				0,00	_	0,00
						_		_	



D. Ac	tif c	irculant	1151		151	46.247.815,29	152	56.180.154,07
I.	Sto	ocks				0,00	154	0,00
	1.	Matières premières et consommables				0,00		0,00
	,	Produits en cours de fabrication						
		Produits finis et marchandises						
						0,00		0,00
		Acomptes versés				0,00 26.443.597,13		0,00 34.268.329,77
II.		éances	1163		163	26.443.397,13	164	34.260.325,11
	1.	Créances résultant de ventes et prestations de services	1165		165	54.087,96	166	12.074,29
		<ul> <li>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</li> </ul>	1167		167	54.087,96	168	12.074,29
		<ul> <li>b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an</li> </ul>	1169		169	0,00	170	0,00
	2.	Créances sur des entreprises liées	1171		171	22.741.361,94	172	29.166.317,12
		<ul> <li>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</li> </ul>	1173	10.1	173	22.741.361,94	174	29.166.317,12
		<ul> <li>b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an</li> </ul>	1175		175	0,00	176	0,00
	3.	Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177		177	302.150,58	178	800.231,38
		<ul> <li>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</li> </ul>	1179	10.3	179	302.150,58	180	800.231,38
		<ul> <li>b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an</li> </ul>	1181		181	0,00	182	0,00
	4.	Autres créances	1183	6	183	3.345.996,65	184	4.289.706,98
		<ul> <li>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</li> </ul>	1185		185	989.196,86	186	1.292.943,26
		<ul> <li>b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an</li> </ul>	1187		187	2.356.799,79	188	2.996.763,72
III.	Va	leurs mobilières	1189		189	3.005.169,28	190	211.034,86
	1.	Parts dans des entreprises liées				0,00	192	0,00
	2.	Actions propres ou parts propres		7.4	259	3.005.169,28	210	211.034,86
	3.	Autres valeurs mobilières	1195		195	0,00	196	0,00
IV.	Av	oirs en banques, avoirs en	1135		135		139	
		mpte de chèques postaux, èques et encaisse	1197		197	16.799.048,88	198	21.700.789,44
E. Co	mpt	tes de régularisation	1199		199	282.799,00	200	316.880,15
		TOTAL DU BILAN	(ACI	ΠF)	201	255.008.020,37	202	263.386.674,53



#### **PASSIF**

A.	Cap	pitaux propres	1301 7	301	237.434.110,35	302	242.086.526,10
	l.	Capital souscrit	1303 7.1	303	9.544.965,00	304	9.414.965,00
	П.	Primes d'émission	1305 7.1	305	70.676.064,46	306	68.699.114,46
	III.	Réserve de réévaluation	1307	307	0,00	308	0,00
	IV.	Réserves	1909	309	3.946.665,78	310	1.147.131,36
		Réserve légale	1311 7.2	311	941.496,50	312	936.096,50
		<ol> <li>Réserve pour actions propres ou parts propres</li> </ol>	1313 7.4	313	3.005.169,28	314	211.034,86
		3. Réserves statutaires	1315	315	0,00	316	0,00
		<ol> <li>Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur</li> </ol>	1429	429	0,00	490	0,00
		<ul> <li>a) autres réserves disponibles</li> </ul>	1401	431	0,00	432	0,00
		b) autres réserves non disponibles	1433	433	0,00	434	0,00
	٧.	Résultats reportés	1319	319	148.722.992,86	320	120.420.498,37
	VI.	Résultat de l'exercice	1321	321	4.543.422,25	322	42.404.816,91
	۷∥.	. Acomptes sur dividendes	1323	323	0,00	324	0,00
	VIII	. Subventions d'investissement					
		en capital	1125	325	0,00	326	0,00
В.	Pro	ovisions	1331	331	408.820,00	332	233.285,00
		<ol> <li>Provisions pour pensions et obligations similaires</li> </ol>			0.00		0,00
		Provisions pour impôts	1333			334	000 005 00
		Autres provisions	1535 17			336	
		3. Autres provisions	1337	337	0,00	338	0,00
C.	De	ttes	1435	435	17.165.090,02	436	21.066.863,43
		<ol> <li>Emprunts obligataires</li> </ol>	1437	437	0,00	436	0,00
		a) Emprunts convertibles	1439	439	0,00	440	0,00
		i) dont la durée résiduelle est			0.00		0.00
		inférieure ou égale à un an ii) dont la durée résiduelle est	1441	441	0,00	442	0,00
		supérieure à un an	1443	443	0,00	444	0,00
		b) Emprunts non convertibles	1445		0,00	446	0,00
		i) dont la durée résiduelle est					
		inférieure ou égale à un an	1447	447	0,00	448	0,00
		<li>ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an</li>	1449	449	0,00	450	0,00
		<ol> <li>Dettes envers des établissements de crédit</li> </ol>	1355 _ 8	355	13.527.238,08	356	19.074.515,48
		<ul> <li>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</li> </ul>	1357	357	27.238,08	358	74.515,48
		<ul> <li>b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an</li> </ul>	1359	359	13.500.000,00	360	19.000.000,00



			Réf	érence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3.		ptes reçus sur andes pour autant qu'ils				
	ne son	it pas déduits des			0.00	0.00
		de façon distincte	1361	161	0,00	362 0,00
	a)	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363	363	0,00	364
	b)	dont la durée résiduelle est			0.00	0.00
4	Detter	supérieure à un an sur achats et prestations	1365	165	0,00	366
٦.	de ser		1367	367	777.643,86	168 449.920,45
	a)	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369	369	777.643,86	170 449.920,45
	b)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371	371	0,00	372 0,00
5.		représentées par des de commerce	1373	173	0,00	374 0,00
	a)	dont la durée résiduelle est Inférieure ou égale à un an	1375	175	0,00	376 0,00
	b)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377		0,00	378
6.	Dettes liées	envers des entreprises	1379 10.1	879	9.614,71	1.539.954,41
	a)	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381	3#1	9.614,71	1.539.954,41
	b)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383	383	0,00	384 0,00
7.	avecle	s envers des entreprises esquelles l'entreprise en de participation			0,00	0.00
		dont la durée résiduelle est	1385	345	0,00	166 0,00
	4/	inférieure ou égale à un an	1367	367	0,00	344
	b)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389	389	0,00	0,00
8.	Autres	dettes	1451		2.850.593,37	452 2.473,09
	a)	Dettes fiscales	1393	393	0,00	394 0,00
	b)	Dettes au titre de la sécurité sociale			2 502 27	2 472 00
	c)	Autres dettes	1395		2.593,37 2.848.000,00	2.473,09
	۲,	i) dont la durée résiduelle	13907	197	2.848.000,00	390 0,00
		est inférieure ou égale à un an	1399		2.848.000,00	4000,00
		ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401	401	0,00	403
D. Comp	tes de r	égu arisation	1403	403	0,00	404 0,00
TOTAL D	U BILAN	(CAPITAUX PROPRES ET	PASSIF)	405	255.008.020,37	263.386.674,53



#### **COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2016**

			Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
1.	Chiffre d'affaires net	1761 _1	1	701	2.721.594,80	702 _	3.156.101,21
2.	Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703		703	0,00	704	0,00
3.	Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705		705	0,00	706	0,00
4.	Autres produits d'exploitation	1713		713	86.504,41	714	21.604,20
5.	Matières premières et consommables et autres charges externes			671	-2.982.150,23	672	-3.043.508,22
	<ul> <li>a) Matières premières et consommables</li> </ul>	1601		601	-17.136,38	602	-1.345,85
	b) Autres charges externes	87700-			-2.965.013,85		-3.042.162,37
6.	Frais de personnel	1605	12	605	-143.247,81	906	-159.195,34
	a) Salaires et traitements	1607			-126.923,30	008	-141.459,60
	b) Charges sociales	1609		609	-15.913,58	610	-17.735,74
	i) couvrant les pensions	1653			-9.230,28	654	-10.719,30
	ii) autres charges sociales			1000	-6.683,30		-7.016,44
	c) Autres frais de personnel	1,000,000		34.00	-410,93		0,00
7.	Corrections de valeur	1657		657	-1.366.032,93	658	-6.297.523,20
	a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659	1	059	-76.473,86	860	-11.748,41
	b) sur éléments de l'actif circulant		13.1		4 200 550 07		-6.285.774,79
8.	Autres charges d'exploitation		19		-174.254,45	622	-277.476,87



	Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715	715	5.000.000,00	716	43.138.130,45
a) provenant d'entreprises liées	1717 14		5.000.000,00		43.138.130,45
b) provenant d'autres participations	1719	719	0,00	720	0,00
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	721	0,00	722	0,00
a) provenant d'entreprises liées	1723		0,00	_	0,00
<ul> <li>autres produits ne figurant pas sous a)</li> </ul>	1725	725	0,00	726	0,00
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727		1.359.008,67		9.172.496,08
<ul> <li>a) provenant d'entreprises liées</li> </ul>	1729 10.1	729	1.020.732,63	730	861.741,27
<ul> <li>b) autres intérêts et produits financiers</li> </ul>	1731	731	338.276,04	732	8.310.754,81
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663	663	0,00	664	0,00
<ol> <li>Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant</li> </ol>	1665 _ 13.2	665	6.489.016,23	666	-1.892.314,32
14. Intérêts et autres charges financières	1627	627	-6.265.088,90	628	-1.333.287,63
a) concernant des entreprises liées	1629 15	629	-5.605.871,37		-312.546,99
<ul> <li>b) autres intérêts et charges financières</li> </ul>	1631	631	-659.217,53	632	-1.020.740,64
15. Impôts sur le résultat	1635	635	0,00	030	-3.210,00
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667	667	4.725.349,79	668	42.481.816,36
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637	637	-181.927,54	638	-76.999,45
18. Résultat de l'exercice	1669	669	4.543.422,25	670	42.404.816,91



### 13 NOTE AUX COMPTES ANNUELS 2016

#### Note 1 : Généralités

Sword Group SE, ci-après dénommée "la Société" est une société européenne dont le siège social a été transféré en date du 26 mars 2012 de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg.

#### La Société a pour objet :

- D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (l'«Affilié»), tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés (dans les deux derniers cas y compris à des tiers préteur à l'Affilié);
- D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- la Société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation; toutes activités de prestations, de conseil et de réalisation dans le domaine des systèmes d'informations.
- De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.
- La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.
- Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou Sociétés, avec toutes autres personnes ou Sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes Sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet. De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (l'«Affilié»), tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés (dans les deux derniers cas y compris à des tiers préteur à l'Affilié);
- D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- la Société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation; toutes activités de prestations, de conseil et de réalisation dans le domaine des systèmes d'informations.
- De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.
- La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.



#### Note 1 : Généralités (suite)

Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes Sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

La Société a été constituée le 22 juin 2001 pour une durée illimitée et son siège social est établi à Windhof.

La Société établit des comptes consolidés en accord avec la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant la comptabilité et les comptes annuels des entreprises à Luxembourg (ci-après « la Loi modifiée du 19 décembre 2002 »). La Société est cotée sur le marché NYSE EURONEXT à Paris sous la référence ISIN : FR0004180578.

Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : http://www.sword-group.com/fr/investisseurs/.

#### Note 2: Principes comptables

La Société tient ses livres en euros. Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les politiques comptables et les règles d'évaluation sont, en dehors de celles imposées par la Loi modifiée du 19 décembre 2002, définies par le Conseil d'Administration. La préparation des comptes annuels implique un recours à certaines estimations comptables par le Conseil d'Administration qui exerce son jugement dans l'application des principes comptables. Un changement d'estimation peut avoir un impact significatif sur les comptes annuels. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses liées à ces estimations sont adéquates et que les comptes annuels présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

#### Note 3: Règles d'évaluation

#### 3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût historique qui comprend les frais accessoires, diminué des amortissements calculés d'après la durée de vie estimée des biens et des corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Ce poste est amorti au taux linéaire de 33% et est représenté par une licence informatique.

#### 3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût historique qui comprend les frais accessoires, diminué des amortissements calculés d'après la durée de vie estimée des biens et des corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Ce poste est amorti au taux linéaire de 20% et est représenté par du matériel informatique.

#### 3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique qui comprend les frais accessoires ou leur valeur nominale (créances et prêts). En cas de dépréciation qui de l'avis du Conseil d'Administration revêt un caractère durable, les immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

#### 3.4. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeurs lorsque leur recouvrement est compromis. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

#### 3.5. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières, représentées par des parts dans des fonds monétaires, sont évaluées à leur juste valeur qui correspond au dernier cours disponible à la date de clôture. Les pertes et bénéfices non réalisés sont enregistrés dans le compte de profits et pertes.

Les valeurs mobilières, représentées par les actions propres de la Société sont évaluées à leur prix d'acquisition, incluant les frais accessoires. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le coût historique est inférieur au prix du marché. Selon les dispositions de l'article 49-5 b) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été établi au passif une réserve indisponible du montant des actions propres figurant à l'actif du bilan.



La valeur de marché correspond au dernier cours disponible le jour de l'évaluation pour les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou sur un autre marché réglementé.

#### 3.6. Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

#### 3.7. Provision

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui sont, à la date de clôture du bilan, soit probables soit certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de paiement, pour tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

#### 3.8. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Les dettes sont enregistrées comme des dettes subordonnées lorsque leur statut est subordonné aux dettes chirographaires.

#### 3.9. Conversion des comptes en devises étrangères

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de transaction. A la clôture du bilan :

- Tous les postes de l'actif du bilan exprimés dans une autre devise que l'euro, à l'exception des avoirs en banque, des valeurs mobilières, des créances à court terme et des actifs immobilisés, sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
- Tous les postes du passif du bilan exprimés dans une autre devise que l'euro, à l'exception des dettes à court terme, sont valorisés individuellement au plus haut de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
- Les avoirs en banque, les valeurs mobilières, les créances et les dettes à court terme, de par leur caractère liquide, exprimés dans une autre devise que l'euro sont valorisés au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
- Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euros au cours de change historique au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés au compte de profits et pertes les gains et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

#### 3.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les montants résultant de prestations de services rendues par la Société à des entreprises liées, déduction faite des éventuelles réductions sur ventes ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts liés au chiffre d'affaires.

#### 3.11. Instruments financiers dérivés

La Société peut conclure des contrats financiers tels que des options, des swaps ou des contrats de change à terme. La Société enregistre initialement les instruments financiers au coût historique. A chaque clôture, les pertes non réalisées sont reconnues au compte de profits et pertes alors que les bénéfices ne sont comptabilisés que lors de leur réalisation. En cas de couverture d'un élément de l'actif ou de passif qui n'est pas enregistré à sa juste valeur, la perte ou le bénéfice non réalisé est différé jusqu'à la reconnaissance de la perte ou du bénéfice réalisé sur le poste couvert.

#### 3.12. Comparaison des exercices

Suite à la loi luxembourgeoise du 18 décembre 2015 modifiant plusieurs dispositions relatives à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises, certains éléments des comptes de profits et pertes de l'exercice précédent ont été reclassés à des fins de comparabilité.



#### Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles

#### 4.1. Immobilisations incorporelles

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, les immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

	Concessions Brevets, licences	Acomptes Versés	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	19.000,00	72.000,00	91.000,00
Entrées	232.365,27	10.650,50	243.015,77
Sorties	-	(72.000,00)	(72.000,00)
Prix d'acquisition fin d'exercice	251.365,27	10.650,50	262.015,77
Corrections de valeur au début de l'exercice	(10.546,25)	-	(10.546,25)
Dotations de l'exercice	(68.355,45)	-	(68.355,45)
Reprises de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(78.901,70)	-	(78.901,70)
Valeur nette à la fin de l'exercice	172.463,57	10.650,50	183.114,07
Valeur nette au début de l'exercice	8.453,75	72.000,00	80.453,75



#### Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles (Suite)

#### 4.2. Immobilisations corporelles

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, les immobilisations corporelles ont évolué de la façon suivante :

	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobiliers	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	19.294,00	40.592,04	59.886,04
Entrées	-	-	-
Sorties	-	-	-
Prix d'acquisition fin d'exercice	19.294,00	40.592,04	59.886,04
Corrections de valeur au début de l'exercice	(19.294,00)	(27.329,22)	(46.623,22)
Dotations de l'exercice	-	(8.118,41)	(8.118,41)
Reprises de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(19.294,00)	(35.447,63)	(54.741,63)
Valeur nette à la fin de l'exercice	-	5.144,41	5.144,41
Valeur nette au début de l'exercice	-	13.262,82	13.262,82



#### Note 5 : Immobilisations financières

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, les immobilisations financières ont évolué de la façon suivante :

	Parts dans des entreprises liées	Parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Titres et autres instruments financiers ayant le caractère d'immobilisations	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	211.241.929,79	2.899.861,39	511.873,86	214.653.665,04
Entrées	12.463.017,07	582.330,00		13.045.347,07
Sorties	(18.041.139,44)	-		(18.041.139,44)
Prix d'acquisition fin d'exercice	205.663.807,42	3.482.191,39	511.873,86	209.657.872,67
Correct. de valeur au début de l'ex.	(6.431.969,44)	(1.045.778,73)	(379.993,13)	(7.857.741,30)
Dotations de l'exercice	-	-	-	-
Reprises de l'exercice	6.401.969,44	-	87.046,79	6.489.016,23
Correct. de valeur à la fin de l'exerc.	(30.000,00)	(1.045.778,73)	(292.946,34)	(1.368.725,07)
Valeur nette à la fin de l'exercice	205.633.807,42	2.436.412,66	218.927,52	208.289.147,60
Valeur nette au début de l'exercice	204.809.960,35	1.854.082,66	131.880,73	206.795.923,74

#### 5.1. Des parts envers des entreprises liées

Durant l'exercice 2016, pour des raisons de réorganisation interne, la Société a vendu Sword Services SA à Sword Suisse Holding SA pour un montant de CHF 13.564.000,00 (€ 12.463.017,07). La créance vis-à-vis de Sword Suisse Holding de € 12.463.017,07, résultant de cette vente, a été apportée dans les fonds propres de Sword Suisse Holding SA en tant que « réserves issues d'apport en capital ».

Au 31 décembre 2015, il existait une correction de valeur sur les titres de Sword Services SA (acquis au prix historique de € 18.041.139,44) pour un montant de € 6.401.969,44. Suite à cette sortie des titres en 2016, il a été acté une reprise de correction de valeur pour le même montant. Voir Note 13.2.

Au 31 décembre 2016, aucune correction de valeur supplémentaire n'a été actée envers des parts dans des entreprises liées. En effet. Le conseil d'administration estime que

- pour Sword Sol Sàrl, Sword Soft Ltd, Sword Solutions Inc. et Sword Suisse Holding, la valeur des sociétés est supérieure au prix d'acquisition historique.
- pour Sword Création Informatique Ltd, les titres ont été entièrement dépréciés pour un montant de € 30.000,00 depuis 2015.



#### Note 5 : Immobilisations financières (Suite)

#### 5.1. Des parts envers des entreprises liées (suite)

Au 31 décembre 2016, les parts envers des entreprises liées sont représentées par :

Nom de la filiale	% de détention	Prix d'acquisition	Fonds propres au 31.12.2016	Résultat au 31.12.2016
Sword Soft Ltd (UK)	100%	161.366.200,00	52.079.296,00	-1.098.506,00
Sword Sol Sàrl (Luxembourg)	100%	19.719.000,00	13.604.543,00	1.431.309,00
Sword Création Informatique Ltd (South Africa)	100%	30.000,00	791,00	1.176,00
Sword Solutions Inc (USA)	100%	1.302.000,00	1.987.654,00	57.019,00
Sword Suisse Holding SA (Suisse)	100%	23.246.607,42	10.177.613,00	2.970.533,00
		005 000 007 40		

205.663.807,42

#### 5.2. Des parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation

Au 31 décembre 2016, les parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation sont représentées par :

Nom de la filiale	% de détention	Prix d'acquisition	Fonds propres Quote-part au 31.12.2016	Résultat Quote-part au 31.12.2016
Tipik Communication Agency SA	49%	2.436.412,66	421.036,66	1.648,70
Lyodssoft HK	20%	1.045.778,73	*	*

<sup>\*</sup> Non disponible

Durant l'exercice 2016, la Société a acquis 11% de Tipik Communication Agency SA pour un prix de € 582.330,00. Voir aussi notes 10.3. La valeur de la société est estimée supérieure au prix d'acquisition historique. En conséquence, aucune correction de valeur n'a été actée.

Au 31 décembre 2016, le conseil d'administration a décidé de maintenir une correction de valeur de € 1.045.775,73 sur Lyodssoft HK.

#### 5.3. Des titres ayant le caractère d'immobilisation

Au 31 décembre 2016, le conseil d'administration a décidé

- De reprendre une correction de valeur à hauteur de € 91.002,24 sur les titres de Scientific Brain Training ramenant la valeur nette comptable de ces titres à € 218.927,52 ;
- De maintenir la correction de valeur de 2015 sur les titres Tooxme SA pour un montant de € 124.828,23 et dont le prix d'acquisition historique s'élève à € 124.828,23 ;
- D'acter une correction de valeur supplémentaire sur les titres Cosseco SA pour un montant de € 3.955,45 et dont le prix d'acquisition historique s'élève à € 64.459,59 et la correction de valeur de 2015 à € 60.504,14.



#### Note 6 : Autres créances

Suite à la dissolution volontaire de FI System Belgium SA en 2015, la Société a repris une créance vis-à-vis de l'actionnaire principal de Tipik Communication Agency SA pour un montant de € 1.128.730,81 et dont l'échéance de remboursement est à moins d'un an. Au 31 décembre 2016, le solde résiduel s'élève à € 446.400,81. Selon le conseil d'administration de la Société, celle-ci n'est pas considérée comme douteuse.

Au 31 décembre 2016, la Société a accordé des prêts à des dirigeants de filiales du groupe dans le cadre de financement de prise de participations minoritaires au sein de filiales du groupe. Le montant des prêts et des intérêts courus au 31 décembre 2016 s'élève à € 2.742.362,79 et dont € 2.356.799,79 est échu à plus d'un an.

#### Note 7: Capitaux propres

#### 7.1. Capital souscrit

Durant l'exercice 2016, des options de souscription d'action ont été exercées (voir note 7.5) générant une augmentation de capital de € 30.000 représentés par 30.000 actions d'un euro chacun, accompagnée d'une prime d'émission de € 333.450.

Courant décembre 2016, 100.000 options de souscription d'action ont été exercées (Voir note 7.5) générant une augmentation de capital de € 100.000, accompagné d'une prime d'émission de € 1.643.500. (Voir aussi note 21).

Au 31 décembre 2016, le capital social est de € 9.544.965 représenté par 9.544.965 actions d'une valeur nominale de € 1,00 chacune, entièrement libérées. Le capital social est accompagné d'une prime d'émission de € 70.676.064,46.

Au 31 décembre 2016, le capital social autorisé s'élève à € 4.745.000 et à € 100.000.000, dans le cadre d'actions nouvelles à émettre en vertu de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital. Cette autorisation arrive à échéance le 2 mai 2017.

#### 7.2. Réserve légale

Il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5 %, affecté à la réserve légale. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital social. La réserve ne peut être distribuée.

#### 7.3. Variations au niveau des comptes de capitaux propres.

Pour la période se terminant au 31 décembre 2016, les variations sont les suivantes :

	01.01.2016	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	augmentation de capital	Actions propres	31.12.2016
Capital	9.414.965,00				130.000,00		9.544.965,00
Prime d'émission	68.699.114,46	-			1.976.950,00		70.676.064,46
Réserve légale	936.096,50	5.400,00					941.496,50
Réserve pour actions propres	211.034,86	-				2.794.134,42	3.005.169,28
Résultats reportés	120.420.498,37	42.399.416,91		-11.302.788,00		-2.794.134,42	148.722.992,86
Résultats de l'exercice	42.404.816,91	-42.404.816,91	4.543.422,25				4.543.422,25
TOTAL	242.086.526,10		4.543.422,25	-11.302.788,00	2.106.950,00		237.434.110,35



#### Note 7: Capitaux propres (suite)

#### 7.4 Actions propres

Au 31 décembre 2016, il existait 105.809 actions propres enregistrées pour un montant total de € 3.005.169,28, enregistrées sous le poste « Valeurs mobilières ».

Selon les dispositions de l'article 49-5 b) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été établi au passif une réserve indisponible du montant des actions propres figurant à l'actif du bilan, soit un montant total de € 3.005.169.28.

Les actions propres figurant en valeurs mobilières ont été acquises à des fins de support de la valeur cotée de l'action Sword Group.

#### 7.5 Options donnant droit à la souscription d'actions de la Société

En date du 17 mai 2011, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a autorisé le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois.

- En date du 6 octobre 2011 le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a consenti au profit des salariés et/ou mandataires sociaux 188.000 options de souscriptions d'actions.
- Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution et ressort à une valeur de 12,115 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 6 octobre 2011. Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, 30.000 options ont été exercées. Au 31 décembre 2016, il ne reste plus d'options exerçables.

En date du 26 mars 2012, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a autorisé le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 5 ans.

- En date du 11 septembre 2014 le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a consenti au profit d'un salarié 100.000 options de souscriptions d'actions.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution et ressort à une valeur de 17,435 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 11 septembre 2014. Initialement 50.000 options étaient exerçables à partir du 11 septembre 2017 et 50.000 options à partir du 11 septembre 2018.

Le capital autorisé de la Société arrivant à échéance le 2 mai 2017, le conseil d'administration a décidé en 2016 de changer le plan d'attribution des options de façon à pouvoir être exercées de manière anticipée. Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, 100.000 options ont été exercées. Au 31 décembre 2016, il ne reste plus d'options exercables.

#### Note 8 : Dettes envers des établissements de crédit

Aucune dette bancaire n'a une durée résiduelle supérieure à cinq ans. Aucune dette n'est couverte par une sûreté réelle. Au 31 décembre 2016, les dettes bancaires se répartissent de la façon suivante :

	Montant utilisé	Montant total autorisé
Dettes bancaires à plus d'un an	13.500.000,00	111.666.666,68
Dettes bancaires à moins d'un an	-	6.666.666,66
Intérêts et commissions à payer	20.638,77	
Comptes bancaires créditeurs	6.599,31	-
	13 527 238 08	

Classement des dettes envers des établissements de crédit à plus d'un an

Les dettes bancaires à plus d'un an correspondent à des crédits en pool à taux variable qui font l'objet de tirages par la Société sous forme de billets dont la durée peut varier de 1 à 6 mois. Pour le classement en dettes financières à plus d'un an des billets en cours à la clôture, il a été tenu compte des éléments suivants :

- Possibilité pour l'entreprise, sans opposition des banques ayant accordé l'ouverture de crédit, de renouveler les tirages pendant une période d'au moins un an (toutes les ouvertures de crédit en vigueur au 31 décembre 2016 ne peuvent pas être réduites par les banques dans un délai de 12 mois),
- Volonté de l'entreprise d'avoir recours à ce financement dans les 12 mois à venir.



#### Les contrats SWAPS

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt « Euribor 3 mois + 1% ».

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, il existait une couverture par SWAP payeur à taux fixe :

- SWAP payeur à taux fixe de 1,24 % mis en place en date du 30 mars 2012 pour une durée de 54 mois et pour un montant notionnel dégressif, établi à € 2.500.000 au 31 décembre 2015.

Cette couverture par Swap payeur à taux fixe est arrivée à échéance fin septembre 2016.

#### Les covenants bancaires

La Société s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant :

- le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3 ou 3,5 selon les contrats,
- le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1.

En cas de non-respect des clauses de covenants ci-dessus, les banques prêteuses seront en mesure d'exiger le remboursement anticipé de l'encours de crédit d'un montant de € 13.500.000 au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2016, ces clauses sont respectées par la Société.

#### Note 9: Autres dettes

Au 31 décembre 2016, les autres dettes sont principalement représentées par une dette de € 2.848.000,00 vis-àvis de Financière Sémaphore Sàrl (Voir Note 10.2) et par une avance de fonds de € 1.743.500,000 liés à l'augmentation de capital réalisé en janvier 2017 (Voir note 21).

#### Note 10 : Transactions entre parties liées

#### 10.1 Vis-à-vis d'entreprises associées

Au 31 décembre 2016, les postes de bilan envers des sociétés liées se présentent de la façon suivante :

	Créances sur des entreprises liées dont la durée est inférieure à un an	Dettes envers des entreprises liées dont la durée est inférieure à un an
Diverses sociétés liées	476.495,82	9.614,71
Sword Technologies SA	13.497.822,74	-
Sword Suisse Holding	8.767.043,38	-
	22.741.361,94	9.614,71

Les principales positions du bilan reprises ci-dessus sont générées essentiellement par l'activité de « cash pooling ». Les principaux comptes courants entre sociétés du groupe sont rémunérés aux taux variant entre 1,99% et 3,49%, correspondant aux conditions de marché applicables à chaque filiale.

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, les événements suivants se sont réalisés :

- la Société a actée une correction de valeur supplémentaire de € 39.559,07 sur la créance envers Build On Line USA. Au 31 décembre 2016, il existe une correction de valeur de € 1.173.056,86 sur la créance envers Build On Line USA, correspondant à 100% du montant de la créance.
- la Société a abandonné un montant de € 1.000.000 avec clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis du compte courant de Sword Technologies SA. Au 31 décembre 2016, il existe un abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune pour un montant total de € 4.850.000 vis-à-vis de Sword Technologies SA. Le compte courant de Sword Technologies SA de € 13.497.822,74 prend déjà en compte cet abandon de compte courant. Voir aussi notes 13.1.



Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, les principales natures de charges et produits envers des entreprises liées sont les suivantes :

·	Charges	Produits
Prestations de services de gestion	-	2.721.594,80
Dividendes	-	5.000.000,00
Sous-traitances	196.975,20	-
Honor. Comité de direction	144.000,00	-
Sponsoring	222.291,50	-
Autres frais divers	45.173,08	-
Intérêts sur compte courant	27.749,00	1.008.448,16
Correction de valeur sur créances	39.559,07	
Reprise de correction de valeur sur immo. financières	-	6.401.969,44
Moins-value sur immo. Financières	18.041.139,44	12.463.017,07
Abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune	1.000.000,00	
Résultat de change	3.928,23	-
-	19.720.815,52	27.595.029,47

#### 10.2 Vis-à-vis d'entreprises non consolidées ayant des dirigeants communs

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, Financière Semaphore Sàrl, société de droit luxembourgeois, a facturé les prestations suivantes :

- De l'assistance en matière de direction générale de la Société pour un montant de € 349.999,90
- Des honoraires de succès relatifs aux cessions pour un montant de € 240.000,00

Au 31 décembre 2016, la Société a une dette de € 2.848.000 vis-à-vis de financière Sémaphore laquelle a avancé les fonds en vue d'un rachat de 100.000 actions propres de la Société (Voir Note 7.5).

#### 10.3 Vis-à-vis d'entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, la Société a fait des avances de 4,5 millions d'euros à TIPIK Communication Agency SA

Au 31 décembre 2016 et 2015, ces avances de 4,5 millions d'euros ont été abandonnées avec clause de retour à meilleure fortune.

Dans le cadre de la dissolution volontaire de FI System Belgium SA en 2015, la Société a repris une créance de € 972.231,38 vis-à-vis de Tipik Communication Agency SA. Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, la Société a abandonné un montant de € 250.000 avec clause de retour à meilleure fortune. Voir Note 13.1. Au 31 décembre 2016, cette créance s'élève à € 302.150,58 (y inclus l'abandon avec retour à meilleure fortune) et n'est pas considérée comme douteuse par le Conseil d'Administration de la Société.

#### Note 11: Montant net du chiffre d'affaires

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'élève à € 2.721.594,80 et est représenté par des prestations de services adressées à l'ensemble des filiales du groupe.

La répartition par zone géographique est la suivante :

- Europe: 97 %

Amérique du Nord : 1%

Océanie : 1%Asie : 1%

#### Note 12: Personnel

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, le nombre d'employés de la Société s'élève en moyenne à une personne (1,5 en 2015).



#### Note 13 : Corrections de valeur

#### 13.1. Corrections de valeur sur actif circulant

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, les corrections de valeur sur l'actif circulant sont représentées par les éléments suivants :

- des corrections de valeur sur des créances envers des entreprises liées pour un montant de € 39.559,07 (35.774,79 en 2015). Voir Note 10.1.
- un abandon avec retour à meilleure fortune de compte courant envers des entreprises liées pour un montant de € 1.000.000 (€ 1.750.000 en 2015). Voir Note 10.1.
- un abandon avec retour à meilleure fortune de compte courant envers des participations pour un montant de € 250.000 (€ 4.500.000 en 2015). Voir Note 10.3.

## 13.2. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, les corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant sont représentées par les éléments suivants :

- Une reprise correction de valeur sur des titres envers des entreprises liées pour un montant de € 6.401.969,44 (Correction de valeur de € 1.830.587,09 en 2015). Voir Note 5.1.
- Une reprise de correction de valeur sur des titres ayant le caractère d'immobilisations pour un montant de € 87.046,79 (Correction de valeur de € 157.733,33 en 2015). Voir Note 5.3.
- Une reprise de correction sur les valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant pour un montant de € 0. (€ 96.006,10 en 2015)

#### Note 14 : Produit des immobilisations financières

Les produits des immobilisations financières représentent principalement des dividendes d'une filiale de la Société.

#### Note 15 : Moins-value de cession sur des parts envers des entreprises liées

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, la perte réalisée sur la vente des titres de Sword Services SA (voir Note 5.1.) s'élève à € 5.578.122,37 et est enregistrée sous le poste « Intérêts et autres charges financières concernant des entreprises liées ».

#### Note 16 : Résultat exceptionnel

Suite la modification de la loi luxembourgeoise sur la présentation de la structure des comptes de profit et pertes (voir Note 3.12), les postes produits et charges exceptionnels n'existent plus. Les éléments constituant les chiffres de 2015 ont été reclassés de la façon suivante :

- l'abandon partiel du compte courant de Tipik Communication Agency SA de € 4.500.000,00 a été reclassé sous le poste « Correction de valeur sur éléments de l'actif circulant ». Voir Note 13.1 ;
- l'abandon partiel du compte courant de Sword Technologies SA de € 1.750.000,00 a été reclassé sous le poste « Correction de valeur sur éléments de l'actif circulant ». Voir Note 13.1 ;
- les honoraires liés aux activités de prise ou de cession de participations pour un montant de € 742.027,85 ont été reclassés sous le poste « Autres charges externes » ;
- les litiges divers pour un montant € 82.853,63 ont été reclassés sous le poste « Autres charges d'exploitation » ;
- le coût historique et le produit de cession des parts envers des entreprises liées pour un montant respectif de € 216.081,00 et € 157.954,11, initialement enregistré sous les postes charges exceptionnels et produits exceptionnels ont été reclassés sur une base nette sous le poste « Intérêts et autres charges financières concernant des entreprises liées »;
- la refacturation d'honoraires liés aux activités d'achat de participations pour un montant de € 12.500,00 a été reclassé sous le poste « Autres produits d'exploitation »

#### Note 17: Impôts

La Société est sujette à tous les impôts auxquels les sociétés de capitaux sont soumises.



#### Note 18: Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2016, la société présente les engagements hors bilan suivants :

- La Société a donné une garantie pour la bonne exécution des engagements et obligations souscrites par la société Apak Group Ltd dans le cadre de la signature de divers contrats de vente.
- La Société s'est portée garante sur le crédit bancaire accordé à Tipik Communication Agency SA et pour lequel la Société a une participation de 49%. Le montant de cette garantie s'élève à 6,5 millions d'euros et arrive à terme le 31 mars 2017. Dans ce cadre, la société a donné en nantissement un compte bancaire à hauteur de € 6.500.000. La caution sera renouvelée pour un montant de 6,5 millions d'euros.
- La Société s'est portée garante vis-à-vis de Sword IT Solutions dans le cadre d'une dette résiduelle de GBP 267.000 générée par l'acquisition d'une société de droit anglais AAA Group Limited.

#### Note 19 : Rémunérations alloués aux membres du conseil d'administration

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, les administrateurs ont reçu des jetons de présence pour un montant de € 160.000 (2015 : € 180.000). Ce montant est repris sous le poste « Autres charges d'exploitation ».

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, aucune avance, crédit n'a été accordée aux membres des organes d'administration.

#### Note 20 : Honoraires perçus par le réviseur d'entreprises agréé

Conformément à l'article 84 (1) de la loi du 18 décembre 2009, les indications prescrites à l'article 65 (1) 16§ de cette loi ont été omises. L'information sur les honoraires du réviseur d'entreprises agréé figure dans les comptes consolidés et intègre les honoraires d'audit sur les comptes annuels.

#### Note 21 : Evènements postérieurs à la clôture

Suite à l'exercice de 100.000 options de souscriptions d'actions de la Société courant décembre 2016, il a été constaté, le 19 janvier 2017, devant notaire à une augmentation de capital de € 100.000 de la Société accompagné d'une prime d'émission de € 1.643.500,00. Voir aussi note 7.1 et 7.5.



Aux Actionnaires de **Sword Group SE** Société Européenne

R.C.S. Luxembourg B 168 244

2-4, rue d'Arlon L-8399 WINDHOF

#### RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

#### Rapport sur les états financiers consolidés

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale de **Sword Group SE** en date du 28 avril 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de **Sword Group SE**, comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2016, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.





Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés donnent, une image fidèle de la situation financière consolidée de **Sword Group SE** au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et dans la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



#### Autre sujet

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise comprend les informations requises par l'article 68 bis paragraphe (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

#### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales.

Les informations requises par l'article 68bis paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises incluses dans la déclaration sur le gouvernement d'entreprise et présentées aux pages 8 à 18 sont en concordance avec les comptes annuels et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 22 mars 2017

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 LUXEMBOURG

Olivier BIREN Réviseur d'entreprises agréé



# 15 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2016

#### **BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2016 - ACTIF**

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	12	86 253	92 470
Autres immobilisations incorporelles	11	10 850	11 463
Immobilisations corporelles	10	7 517	7 849
Participations dans des entreprises associées	7	2 644	2 432
Actifs financiers disponibles à la vente	14, 24	518	379
Actifs d'impôt différé	25	1 165	2 001
Autres actifs	16	12 895	12 153
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		121 842	128 747
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et autres débiteurs	15	46 255	41 223
Actifs d'impôt exigible		1 159	1 321
Autres actifs	16	14 496	13 379
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	46 196	62 112
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		108 106	118 035
TOTAL DES ACTIFS		229 948	246 782



#### BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2016 - PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital	33	9 545	9 415
Primes d'émission		70 676	68 699
Réserves		2 558	14 262
Résultats non distribués		64 372	61 829
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		147 151	154 205
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	6	5 017	7 088
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		152 168	161 293
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières	20	13 500	19 000
Provisions pour retraites	18	852	620
Autres provisions	19	800	1 145
Passifs d'impôt différé	25	1 593	1 740
Autres passifs	23	93	1 522
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		16 838	24 027
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières	20	738	668
Instruments financiers dérivés	21, 24	-	10
Autres provisions	19	408	518
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	22	17 837	17 607
Passifs d'impôt exigible		3 708	3 142
Autres passifs	23	38 251	39 517
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		60 942	61 462
TOTAL DES PASSIFS		77 780	85 489
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		229 948	246 782



### **COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2016**

Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
5	160 157	137 564
	(6 093)	(4 464)
26	, ,	(69 588)
	, ,	(40 866)
27		(492)
	, ,	(1 576)
	/41	974
	24 904	21 552
	15,55%	15,67%
10	(1 948)	(1 649)
11	(2 235)	(2 487)
11	(1 184)	(1 022)
	19 537	16 394
	12,20%	11,92%
28	(230)	(570)
29	-	(455)
30	(4 082)	(4 046)
	15 225	11 323
	9,51%	8,23%
	3 114	12 009
	(2 307)	(8 999)
31	807	3 010
7	(370)	(100)
	15 662	14 233
25	(4 846)	(3 441)
	10 816	10 792
	10 498	10 162
6	318	630
33	1 12	1,09
32	1,12	1,09
	5 26 27 10 11 11 11 28 29 30 31 7	Notes         2016           5         160 157           (6 093)         26           (74 354)         (54 566)           27         105           (1 086)         741           24 904         15,55%           10         (1 948)           11         (2 235)           11         (1 184)           28         (230)           29         -           30         (4 082)           15 225         9,51%           3 114         (2 307)           31         807           7         (370)           15 662           25         (4 846)           10 816           10 498           6         318



#### ÉTAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		10 816	10 792
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL			
Éléments recyclables en résultat net			
Écarts de conversion			
- survenus au cours de l'exercice		(10 441)	6 370
Actifs financiers disponibles à la vente			
- gain relatif à la réévaluation à la juste valeur	14	91	343
<ul> <li>reclassement en résultat lié aux actifs financiers disponibles à la vente sortis pendant l'exercice</li> </ul>		-	(60)
Total des éléments recyclables en résultat net		(10 350)	6 653
Éléments non recyclables en résultat net			
Régimes à prestations définies			
- Écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		(76)	20
Total des éléments non recyclables en résultat		(76)	20
TOTAL DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL, NET D'IMPÔTS		(10 426)	6 673
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		390	17 465
Dont:			
Part du Groupe		1 528	16 283
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		(1 138)	1 182



#### TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 31 DÉCEMBRE 2016

		-	Réserves							
(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Actions propres	Réserve de réévaluation des actifs financiers	Régimes à prestations définies	Réserve de conversion	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Total capitaux propres
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2014	9 361	68 096	313	164	-	6 383	66 468	150 785	10 993	161 778
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	10 162	10 162	630	10 792
Autres éléments du résultat global	-	-	-	283	20	5 819	-	6 122	551	6 673
Résultat global de l'exercice	-	-	-	283	20	5 819	10 162	16 284	1 181	17 465
Emission d'actions ordinaires	54	603	-	-	-	-	-	657	-	657
Rachats/ reventes d'actions ordinaires	-	-	1 280	-	-	-	-	1 280	-	1 280
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	132	132	-	132
Paiement de dividendes	-	-	-	-	-	-	(11 226)	(11 226)	(163)	(11 389)
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-	(3 707)	(3 707)	(4 923)	(8 630)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2015	9 415	68 699	1 593	447	20	12 202	61 829	154 205	7 088	161 293
Résultat de l'exercice	=	-	=	-	-	-	10 498	10 498	318	10 816
Autres éléments du résultat global	-	-	-	91	(76)	(8 985)	-	(8 970)	(1 456)	(10 426)
Résultat global de l'exercice	-	-	-	91	(76)	(8 965)	10 498	1 528	(1 138)	390
Emission d'actions ordinaires	130	1 977	-	-	-	-		2 107	-	2 107
Rachats/ reventes d'actions ordinaires	-	-	(2 734)	-	-	-		(2 734)	-	(2 734)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	92	92	-	92
Paiement de dividendes	-	-	-	-	-	-	(11 303)	(11 303)	(19)	(11 322)
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-	3 256	3 256	(914)	2 342
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2016	9 545	70 676	(1 141)	538	(56)	3 217	64 372	147 151	5 017	152 168



#### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 31 DECEMBRE 2016

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice		10 816	10 792
Ajustements:			
Dotations aux amortissements	10, 11	5 367	5 158
Perte de valeur sur créances clients		466	410
Dotations aux/ (reprises sur) autres provisions		125	(2 628)
Dotations aux provisions pour avantages au personnel		165	131
(Plus)/ moins-values nettes de cession d'actifs non courants, nettes des coûts de transaction	28	230	570
Paiements basés sur les actions	26	92	132
Produits d'intérêts	31	(442)	(1 085)
Charges d'intérêts	31	427	932
Charge d'impôt sur le résultat	25	4 846	3 441
Variation du fonds de roulement		3 196	3 246
Trésorerie générée par les activités opérationnelles		25 288	21 098
Impôts versés		(3 488)	(1 805)
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES		21 800	19 293
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions/ entrées de:			
- Immobilisations incorporelles générées en internes		(2 870)	(2 651)
- Autres immobilisations incorporelles		(357)	(462)
- Immobilisations corporelles		(2 350)	(5 292)
- Participations dans des entreprises associées	7	(582)	-
- Actifs financiers disponibles à la vente		(250)	(1 245)
Cessions/ sorties de:			
- Immobilisations incorporelles		-	-
- Immobilisations corporelles		77	37
- Participations dans des entreprises associées		-	44
- Actifs financiers disponibles à la vente		600	-
Intérêts reçus		515	1 148
Prise de contrôle sur filiales et augmentation de détention dans des filiales existantes, nette de trésorerie et équivalents de trésorerie acquis (*)		(14 044)	(7 382)
Perte de contrôle de filiales, nettes de trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		363	287
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES/ (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(18 898)	(15 516)

<sup>(\*)</sup> Incluant un montant de 13 750 milliers d'euros lié à des acquisitions intervenues au cours de l'exercice 2014 et 2015.



# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 31 DECEMBRE 2016 - SUITE

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit de l'émission d'actions ordinaires		2 106	657
Paiement lié au rachat et à la revente d'actions ordinaires		(2 734)	1 280
Contrepartie reçue de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		1 141	697
Nouveaux emprunts et utilisation de lignes de crédit		7	2
Remboursement d'emprunts		(5 504)	(36 265)
Intérêts versés		(435)	(1 152)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(11 303)	(11 226)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(19)	(163)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		(16 741)	(46 170)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(13 839)	(42 393)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		61 444	103 366
Effet de la variation du taux de change		(2 147)	471
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	17	45 458	61 444

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



# 16 ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2016 (MONTANT EXPRIMÉS EN MILLIERS D'EUROS)

# NOTE 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### 1.1 Présentation de la société

Sword Group SE (la « Société ») est une société européenne de droit luxembourgeois, dont le siège social situé au 2, rue d'Arlon à Windhof (Luxembourg). La Société est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.244.

Le Groupe Sword, constitué de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, est spécialisée dans la fourniture, au niveau mondial, de logiciels et de services informatiques aux industries réglementées et aux groupes internationaux.

Les activités du Groupe Sword sont organisées et gérées autour des deux métiers suivants :

- IT Services (aussi renseigné sous le vocable « Solutions »)
- Logiciels (autrement appelé « Software » ou « Produits »)

L'offre du Groupe se décline sous forme d'un large éventail de prestations incluant conseil stratégique et opérationnel, ingénierie de solution et développement d'applications, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, conduite de changement et maintenance applicative pour compte de tiers.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Euronext Paris (compartiment B).

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 2 février 2017. Ces états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires prévue en date du 28 avril 2017.

#### 1.2 Évènements majeurs de l'exercice 2016

Aucun événement majeur n'est à signaler pour l'exercice 2016.

# NOTE 2. BASE DE PRÉPARATION ET PRINCIPES COMPTABLES

#### 2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros (monnaie fonctionnelle de la Société), arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire. Ils sont préparés sur base du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à la juste valeur.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière telles que publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB) et adoptées par l'Union Européenne (ci-après « IFRS » ou « référentiel IFRS »).

Les actifs et les passifs, charges et produits ne sont pas compensés, sauf si une norme IFRS le permet ou le requiert.

(a) Normes IFRS nouvelles et révisées ayant une incidence sur les montants présentés ou les informations à fournir dans les états financiers

À compter du 1<sup>er</sup> ianvier 2016, le Groupe a adopté les amendements suivants:

Initiative concernant les informations à fournir' (amendements apportés à IAS 1, 'Présentation des états financiers'). Les modifications apportées à IAS 1 ont trait (i) à l'importance relative; (ii) à l'ordre des notes; (iii) aux sous-totaux; (iv) aux méthodes comptables; et (v) au degré de ventilation. Elles ont pour but d'encourager les entités à exercer davantage leur jugement professionnel pour déterminer les informations qu'elles doivent présenter dans leurs états financiers. L'application de ces modifications n'a pas d'incidence majeure sur les états financiers consolidés du Groupe.

Au cours de l'exercice considéré, le Groupe n'a adopté aucune autre norme IFRS nouvelle ou révisée devant être obligatoirement appliquée pour l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.



(b) Normes IFRS nouvelles et révisées, publiées, mais non encore entrées en vigueur Le Groupe n'a appliqué aucune norme, interprétation ou amendement par anticipation.

Les nouvelles normes et amendements susceptibles d'impacter le Groupe sont les suivantes :

#### IFRS 9, 'Instrument financiers'

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de la norme IFRS 9, regroupant les trois phases du projet, à savoir 'Classement et évaluation' (phase 1), 'Dépréciation des actifs' (phase 2) et 'Comptabilité de couverture' (phase 3), laquelle norme est destinée à remplacer dans son intégralité IAS 39, 'Instruments financiers : comptabilisation et évaluation'. L'IFRS 9 constitue un remaniement important des règles comptables qui s'appliquent aux instruments financiers. La norme introduit une nouvelle approche de classement des actifs financiers, fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Le modèle de dépréciation d'IAS 39, fondé sur les pertes subies, est remplacé par un modèle utilisant des informations plus prospectives aux fins de la comptabilisation de pertes de crédits attendues.

À l'identification d'un évènement générateur de perte de crédit par l'entité se substitue un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédits attendues. Par ailleurs, IFRS 9 a reformulé les exigences en matière de comptabilité de couverture, en alignant plus étroitement la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques d'une entité, en augmentant l'admissibilité autant des éléments couverts que des instruments de couverture et en mettant en place une approche davantage fondée sur des principes pour évaluer l'efficacité de la couverture. La nouvelle norme remplace toutes les versions antérieures et sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'application anticipée étant permise.

La norme devra être appliquée rétrospectivement. Le retraitement des exercices comparatifs est optionnel lors de la première application des dispositions relatives aux phases 1 et 2 d'IFRS 9. Si le Groupe ne retraite pas les exercices antérieurs, il devra comptabiliser les impacts liés à la première application dans ses réserves à l'ouverture du premier exercice d'adoption.

La direction ne prévoit pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés du Groupe découlant de l'application de cette nouvelle norme, compte tenu de la nature de ses activités, nonobstant l'obligation de reconnaître le cas échéant des pertes de valeur sur créances de manière anticipée, sur base du nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit fondé sur la notion de risque « attendu ».

#### IFRS 15, 'Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients'

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, une norme harmonisée qui établit un modèle unique en 5 étapes pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. La norme doit être appliquée à chaque contrat et fournit désormais des indications précises sur l'identification des différents éléments des contrats conclus avec les clients qu'il conviendra de comptabiliser séparément, la notion de transfert continu du contrôle pour la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement, l'évaluation du prix de la transaction, la prise en compte du risque de crédit et des rémunérations variables, et la comptabilisation des licences ainsi que des coûts associés à l'obtention des contrats avec les clients. En outre, la nouvelle norme accroît considérablement les obligations d'informations sur la comptabilisation des produits. La version initiale de la norme publiée par l'IASB en mai 2014 a fait objet d'un amendement en avril 2016 destiné à apporter certaines clarifications. IFRS 15 remplace toutes les normes et interprétations antérieures liées aux produits des activités ordinaires et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'application anticipée étant permise.

La norme devra être appliquée rétrospectivement. Le Groupe prévoit d'appliquer cependant la méthode d'application rétrospective modifiée. Selon cette méthode, le Groupe est tenu de comptabiliser l'effet cumulatif de l'application d'IFRS 15 comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués à la date de première application sans retraiter les périodes comparatives présentées. Dès lors, l'entité n'appliquera IFRS 15 de façon rétrospective qu'aux contrats qui ne sont pas achevés à la date de première application.

En ce qui concerne le segment « IT Services », pour pouvoir continuer à comptabiliser son chiffre d'affaires à l'avancement, le Groupe devra vérifier notamment que les prestations fournies jusqu'à une date donnée et correspondant aux « travaux en cours » ne puissent être destinées à un usage alternatif et qu'elles donnent droit à rémunération au même titre que les services déjà réceptionnés par les clients concernés.



Pour le segment « Logiciels », le Groupe devra notamment déterminer dans quelle mesure les biens et services fournis à un client ont un caractère distinct ou non et dès lors doivent être comptabilisé séparément et inversement. Il devra aussi apprécier si des services et biens distincts doivent être comptabilisés de manière progressive, si l'un des critères fixés par la norme pour la comptabilisation à l'avancement est rempli ou, à défaut, s'ils doivent être comptabilisés à un moment précis, c'est-à-dire au moment où le client obtient le contrôle du bien ou du service considéré.

Le Groupe a procédé à une analyse préliminaire de l'impact de la norme sur ses états financiers sur base d'un échantillon de contrats représentatifs de l'activité du Groupe. A ce stade, la direction n'a pas identifié de divergences pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers, à l'exception des prestations d'installation et de paramétrage de certains logiciels, lesquelles prestations sont indispensables à l'utilisation de ces logiciels par le client final et dont le chiffre d'affaires devra être reconnu de manière identique aux produits de licences, entrainant un report dans le temps dudit chiffre d'affaires. D'ici à la publication des comptes semestriels de juin 2017, le Groupe envisage de procéder à une analyse détaillée couvrant l'ensemble des contrats ouverts au 31 décembre 2016, à l'issue de laquelle des données quantitatives sur l'impact résultant de l'adoption de la norme pourront être fournies. Les autres mesures envisagées par le Groupe incluent la sensibilisation et la formation des services comptables, l'adaptation des systèmes d'information et la mise à jour des instructions de consolidation au sein du Groupe, en ce inclus les politiques comptables à appliquer par les filiales.

#### IFRS 16, 'Contrats de locations'

IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de locations ainsi que les informations à fournir dans les états financiers. La nouvelle norme s'applique tant aux bailleurs qu'aux preneurs et remplace toutes les normes et interprétations actuelles des IFRS portant sur les contrats de location. Elle entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'application anticipée étant permise sous condition d'appliquer également IFRS 15.

Le Groupe a effectué une première évaluation de l'impact éventuel sur ses états financiers consolidés. Jusqu'ici, l'impact le plus significatif identifié est lié au fait que le Groupe comptabilisera un passif correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. L'obligation locative sera évaluée au coût amorti au moyen du taux d'intérêt effectif. Le Groupe devra également comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation, qui sera initialement comptabilisé au montant de l'obligation locative. Sont visés les contrats de location simple, en ce inclus les baux immobiliers qui constituent l'essentiel des contrats visés par la nouvelle norme. Le montant des engagements au 31 décembre 2016 tels qu'ils figurent en note 38 donnent une indication de l'impact hors effet lié à l'actualisation que la nouvelle norme pourrait avoir sur les éléments d'actif et de passif.

Les loyers comptabilisés suivant la méthode actuelle seront remplacés par une charge d'amortissement (en principe linéaire) calculée sur la durée de vie de l'actif et une charge d'intérêts (qui sera dégressive au fur et à mesure des paiements périodiques).

Lors de l'adoption de la norme IFRS 16 par le Groupe, il est attendu que les mesures de performance présentées par le Groupe soient modifiées comme suit :

- Le ratio dettes/ fonds propres va augmenter suite à la hausse du niveau d'endettement du fait de l'inclusion des obligations locatives au passif ;
- Le bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents (EBIT) devrait augmenter, à la suite du remplacement des loyers par une charge d'amortissement moins élevée ;
- Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA) devrait augmenter, à la suite de l'élimination des loyers, sans pour autant y inclure l'amortissement.

#### 'Initiative concernant les informations à fournir'

(Amendements à IAS 7, 'État des flux de trésorerie')

Les amendements exigent la présentation d'informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans les activités de financement, que celles-ci proviennent ou non des flux de trésorerie. Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec une application anticipée permise. Lors de l'adoption de cette nouvelle disposition, le Groupe présentera le rapprochement des soldes à l'ouverture et à la clôture des passifs issus de ses activités de financement.



#### 2.2 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS, nécessite que la direction procède à des estimations et retienne des hypothèses dans le processus d'application des principes comptables. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les estimations et hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés à la note 3.

# 2.3 Présentation « courant » et « non courant »

L'état consolidé de la situation financière est présenté selon le critère de distinction « courant » et « non courant » défini par la norme IAS 1.

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, lequel peut s'étendre au-delà des douze mois après la clôture de l'exercice. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

#### 2.4 Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe »), préparés au 31 décembre 2016.

#### (a) Filiales

Une filiale est une entreprise sur laquelle le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle, et sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle prend fin.

Le contrôle est présumé exister si et seulement si :

- le Groupe détient le pouvoir sur la filiale,
- il est exposé, ou a droit à des rendements variables, en raison de ses liens avec la filiale, et
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur la filiale de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les entités contrôlées sont celles dont le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux du Groupe, en utilisant des principes comptables homogènes.

Toutes les transactions et soldes intragroupes sont éliminés lors de la consolidation. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont intégralement éliminés.

Le résultat net et chaque composant des autres éléments du résultat global sont attribués aux actionnaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle (autrement dit, les intérêts minoritaires), même si cela se traduit par un solde déficitaire.

# (b) Perte de contrôle dans une filiale

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, un gain ou une perte est comptabilisé en résultat et est calculé comme l'écart entre (i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée, et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à cette filiale sont reclassés en résultat de l'exercice ou transférés à une autre catégorie de capitaux propres, le cas échéant, comme si le Groupe avait directement sorti les actifs et les passifs connexes de la filiale. La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IAS 39.

Une liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée à la note 6.

# (c) Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de ces entités, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage égal ou supérieur à 20% des droits de vote dans une entité sauf s'il peut être démontré clairement que le Groupe n'exerce pas d'influence notable.



Les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût, puis mises en équivalence lors de la comptabilisation ultérieure. Elles intègrent le goodwill constaté au moment de l'acquisition et sont présentées nettes des pertes de valeur cumulées. Les entreprises mises en équivalence sont soumises à un test de dépréciation dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Si la valeur recouvrable de la participation est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors inscrite dans le résultat de l'exercice.

Après acquisition et jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse, la quote-part du Groupe dans les résultats des entreprises associées est comptabilisée en résultat de l'exercice tandis que la quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée en autres éléments du résultat global. Les mouvements cumulés depuis l'acquisition sont comptabilisés en ajustement du coût initial, à l'actif, dans l'état consolidé de la situation financière.

#### 2.5 Méthodes de conversion

#### (a) Conversion des états financiers des filiales étrangères

La monnaie fonctionnelle de chacune des entités du groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. L'incidence cumulée de la conversion des états financiers des activités à l'étranger est comptabilisée en capitaux propres, sous le poste « réserve de conversion ». Les actifs et passifs des activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture et leurs produits et charges au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion sur les éléments monétaires qui constituent une créance à recevoir ou une dette à payer à une filiale étrangère, dont le règlement n'est ni planifié ni probable et qui constituent une part de l'investissement net dans cette filiale étrangère sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et reclassés au résultat net lors du remboursement des éléments monétaires.

Au moment de la cession d'une filiale étrangère, tous les écarts de conversion cumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat net.

# (b) Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de conversion résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en devises étrangères sont inscrits au compte de résultat.

Taux de conversion de l'euro contre les monnaies étrangères les plus significatives au 31 décembre 2016 et 2015 :

(Devise)	Taux de	clôture	Taux moyen		
(Devise)	2016	2015	2016	2015	
Livre Sterling	0,8562	0,7339	0,8189	0,7260	
Dollar américain	1,0541	1,0887	1,1067	1,1096	
Dollar australien	1,4596	1,4897	1,4886	1,4765	
Dinar tunisien	2,4256	2,2085	2,3848	2,1748	
Dirham marocain	10,6566	10,7771	10,0981	10,8088	
Franc suisse	1,0739	1,0835	1,0902	1,0676	
Pesos colombien	3 164,56	3 448,28	3 355,70	3 058,10	
Rand sud-africain	14,4569	16,9529	16,27816	14,1529	
Roupie indienne	71,5922	72,0202	74,3550	71,1744	

#### 2.6 Regroupements d'entreprises

Quand le Groupe prend le contrôle d'une entité, les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur des actifs transférés (y compris la trésorerie), des passifs assumés et des instruments de capitaux propres émis par le groupe en échange du contrôle de l'entité acquise. Les coûts directement liés à l'acquisition sont comptabilisés en résultat.



Le goodwill est évalué comme étant la différence positive entre les deux éléments suivants :

- somme de (i) la contrepartie transférée et, le cas échéant, (ii) du montant des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans l'entité acquise et (iii) de la juste valeur de la participation déjà détenue par le groupe préalablement à la prise de contrôle; et
- montant net à la date d'acquisition de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et assumés.

Si, après confirmation des valeurs, cette différence s'avère négative, ce montant est immédiatement comptabilisé en résultat en tant que profit sur une acquisition avantageuse.

Le goodwill est porté à l'actif de l'état consolidé de la situation financière, sous la rubrique «Goodwill» et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir section 2.7. ci-dessous).

En outre, dans l'évaluation du goodwill telle qu'exposée ci-dessus, le montant des participations ne donnant pas le contrôle peut être évalué, au cas par cas et au choix du Groupe, soit à la juste valeur (option dite du « full goodwill »), soit à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise (option dite du « partial goodwill »).

Les écarts d'acquisitions sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entreprise acquise.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le prix d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle dépend du classement de celle-ci dans les états financiers consolidés.

La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôtures subséquentes conformément à IAS 39 ou à IAS 37, selon le cas, et le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat de l'exercice.

La prise de contrôle par achats successifs, est analysée comme une double opération : d'une part comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition (goodwill) sur l'ensemble de la participation (ancien lot et nouvelle acquisition).

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Pendant la période d'évaluation, ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date. La période d'évaluation ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition.

#### 2.7 Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date d'acquisition (voir note 2.6), diminué du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Le goodwill est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représentent au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Les UGT correspondent aux secteurs opérationnels.

La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur doit être comptabilisée.

La perte de valeur est répartie, tout d'abord, en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT puis pour le reliquat, en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an en comparant sa valeur comptable avec sa valeur recouvrable à la date de clôture déterminée sur base de projections de flux de trésorerie couvrant une période de trois ans. La fréquence du test peut être plus courte si des évènements ou circonstances indiquent que la valeur comptable n'est pas recouvrable.



# 2.8 Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Les immobilisations incorporelles, autres que le goodwill, sont principalement constituées de logiciels, de contrats de mise à disposition de logiciels de type SaaS, de contrats de maintenance logicielle et de prestations à fournir (« production backlog »), activés à l'occasion de regroupements d'entreprises ainsi que du montant payé pour le rachat d'une clause de non concurrence (voir Note 11) et de coûts de développement liés à l'amélioration de solutions logicielles existantes.

#### (a) Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont essentiellement constituées de la clause de nonconcurrence. Elle est à durée d'utilité indéterminée et par conséquent comptabilisées à son coût d'acquisition, moins le cumul des pertes de valeur éventuelles.

#### (b) Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont identifiées et comptabilisées séparément du goodwill si elles répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle. Le coût des immobilisations incorporelles correspond à la juste valeur à la date de l'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, ces immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la durée d'utilité attendue qui est la suivante :

Logiciels (et les contrats y relatifs) : 5-10 ans
 Carnets de commandes : 3 mois à 5 ans

#### (c) Immobilisations incorporelles générées en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils remplissent l'ensemble des critères suivants:

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cette immobilisation incorporelle,
- la disponibilité des ressources (techniques, financières et autres) adéquates à la réalisation de l'immobilisation incorporelle.
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement répondant aux critères ci-dessus sont constatés à l'actif à hauteur des coûts directs affectés au projet. Ils sont amortis, sur la durée d'utilité attendue, à compter de la date de commercialisation du projet.

Compte tenu des spécificités de l'activité du Groupe, le critère déterminant est celui de la faisabilité technique puisque c'est généralement le dernier à être satisfait. En effet, les risques et incertitudes inhérents au développement de nouveaux logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit jusqu'à peu de temps avant la mise sur le marché. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui seraient susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs et sont donc comptabilisés en résultat net au fur et à mesure de leur engagement.

Les frais directs internes et externes engagés pour les mises à jour importantes des logiciels commercialisés et les améliorations donnant lieu à des fonctionnalités supplémentaires sont activés.

#### (d) Dé-comptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est dé-comptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit ou la perte découlant de la dé-comptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net.



#### 2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, y compris les frais directement attribuables, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont immobilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et si leur coût peut être estimé de manière fiable. Toutes les autres dépenses sont enregistrées directement en charges dès qu'elles sont encourues.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée de l'immobilisation en question. Une perte de valeur est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (voir note 2.10).

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Installations et agencements : 10 ans
Matériel de transport : 5 ans
Matériel de bureau : 3-5 ans
Matériel informatique : 3 ans
Mobilier de bureau : 10 ans

Les modalités d'amortissements des immobilisations corporelles sont revues annuellement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Un élément des immobilisations corporelles est dé-comptabilisé lors de la cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat net.

# 2.10 Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. Cependant, aucune reprise n'est possible concernant les dépréciations constatées sur le goodwill.

#### 2.11 Juste valeur

Le Groupe évalue les instruments financiers tels que les instruments dérivés et les actifs financiers disponibles à la vente à la juste valeur à chaque date de clôture.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Une évaluation à la juste valeur implique que la transaction de vente de l'actif ou de transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif, ou, en l'absence de marché principal, le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le marché principal ou le marché le plus avantageux doit être accessible au Groupe.



La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en utilisant les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation d'un actif tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer un avantage économique en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui fera une utilisation optimale. L'utilisation optimale prend en compte l'utilisation de l'actif qui est physiquement possible, légalement admissible et financièrement réalisable.

Le Groupe utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données suffisantes pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données observables pertinentes et en minimisant l'utilisation des données non observables

Tous les actifs ou passifs pour lesquels une juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers consolidés sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs (voir note 24).

#### 2.12 Instruments financiers non-dérivés

# (a) Classement

Les actifs financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance et actifs financiers disponibles à la vente. Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale et dépend de l'objectif recherché au moment de l'acquisition.

Les actifs financiers du Groupe se composent d'actifs financiers disponibles à la vente et de prêts et créances. Les prêts et créances comprennent les créances clients et autres débiteurs, les dépôts et cautionnements ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les participations non consolidées dans des sociétés cotées et non cotées.

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou autres passifs financiers.

Les passifs financiers du Groupe comprennent les emprunts bancaires, les dettes fournisseurs et autres créditeurs. Ils sont classés comme autres passifs financiers conformément aux dispositions d'IAS 39.

#### (b) Évaluation initiale

Les actifs/ passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée/ minorée, pour les instruments financiers qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables.

#### (c) <u>Évaluation ultérieure</u>

Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des provisions pour dépréciation, quand le management considère qu'il y a un indicateur objectif de dépréciation qui viendra réduire les flux de trésorerie initialement attendus. L'actualisation est omise pour les prêts et créances à court terme, compte tenu de l'incidence négligeable de l'actualisation.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette.

Les actifs disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à la juste valeur avec reconnaissance des gains ou pertes latents dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans un poste intitulé « réserve de réévaluation » jusqu'à ce que l'investissement soit dé-comptabilisé, entraînant la comptabilisation des gains ou pertes cumulés en résultat net (« recyclage »).

Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.



# (d) Dépréciation des actifs financiers

# Actifs au coût amorti

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Si une telle indication objective (comme des difficultés financières importantes de la contrepartie, une rupture de contrat ou la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière d'un débiteur) existe, l'actif est soumis à un test de dépréciation. Le montant de la perte de valeur comptabilisé correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif financier est réduite directement du montant de la perte de valeur.

Quant aux créances clients, une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective (comme l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige ou des difficultés financières importantes d'un client) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la créance selon les termes originaux de la facture. La valeur comptable de la créance client est réduite par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable de la provision pour dépréciation sont comptablisées en résultat net.

Si au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être objectivement liée à un évènement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise, dans la mesure où la valeur comptable de l'actif, à la date de reprise de la dépréciation, n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

# Actifs classés comme « disponibles à la vente »

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût constitue une indication objective de perte de valeur. Si l'actif testé est considéré comme déprécié (« impaired »), la perte de valeur reprise sous les capitaux propres est reclassée en résultat. Le montant de la perte de valeur comptabilisé est la différence entre le coût amorti de la participation et sa juste valeur à la clôture. Toute remontée du cours au-delà de la valeur nette comptable ne pourra pas être traduite en résultat mais en capitaux propres, conformément aux IFRS.

# (e) Décomptabilisation

Un actif financier est dé-comptabilisé si et seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou si le Groupe transfère substantiellement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Un passif financier est dé-comptabilisé si et seulement si l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à échéance.

# (f) Compensation

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière dès lors qu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# 2.13 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux variations des taux d'intérêts et des taux de change.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu, et ultérieurement évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période. Le gain ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net, à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture désigné et efficace.

#### 2.14 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont des montants dus par les clients pour les marchandises vendues ou les services prestés dans le cours normal des affaires. Elles font parties des actifs courants pour autant qu'elles soient réalisées durant le cycle d'exploitation normal. Autrement, elles font parties des actifs non courants.



#### 2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, l'encaisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à l'origine et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, net des concours bancaires courants. Les concours bancaires courants sont présentés au passif du bilan sous la rubrique « dettes financières » des passifs courants.

#### 2.16 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs sont des obligations de payer pour des biens et des services acquis dans le cours normal des affaires. Elles font partie des passifs courants pour autant qu'elles soient réglées durant le cycle d'exploitation normal. Autrement, elles font partie des passifs non courants.

# 2.17 Provisions

#### (a) Général

Une provision doit être comptabilisée si :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'évènements passés;
- il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont enregistrées à la valeur actuelle des sorties de ressources attendues.

Les provisions sont actualisées si l'impact temps est significatif. L'effet de l'actualisation réalisée à chaque arrêté est constaté en charges financières.

#### (b) Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

#### 2.18 Impôts

La charge d'impôts inclut l'impôt exigible et les impôts différés.

#### (a) Impôt exigible

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) sur le bénéfice (ou la perte) imposable d'un exercice réalisé par la Société et ses filiales, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible des exercices précédents. Il est calculé sur base des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La direction fait appel à son jugement et s'appuie sur des estimations dans les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétations. Ces prises de position sont revues de manière régulière.

# (b) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. En outre, des passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs, de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir et incluses dans les pertes passées, de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes et, le cas échéant, de la stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.



Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporaires est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

#### 2.19 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lequel le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en contrats de location simple. Les contrats de location simple ne sont pas immobilisés. Les charges de loyers sont inscrites en charges opérationnelles.

# 2.20 Principes de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des ristournes, des remises et des impôts ou taxes sur les ventes.

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires à partir de deux sources principales :

- des prestations de conseil et d'ingénierie
- des ventes de licences d'utilisation (logiciels) moyennant licence unique, des prestations de maintenance associées aux ventes de licences mentionnées ci-avant, comprenant des mises à jour et un support technique, des contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS (voir définition ci-après) et des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients.

Les ventes en mode SaaS (« Software as a Service ») reposent sur le principe de la mise à disposition d'une application accessible à distance via Internet et rémunérée par abonnement comme un service, par opposition au modèle traditionnel de mise à disposition de logiciels faisant l'objet d'une licence unique et installés sur les propres serveurs du client.

# (a) Prestations de conseil et d'ingénierie

Le chiffre d'affaires des prestations au forfait est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon le degré d'avancement, lorsque le résultat à terminaison peut être déterminé de manière fiable. L'avancement est déterminé par comparaison des coûts cumulés engagés, à une date donnée, aux coûts totaux prévus du contrat. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges. Les prestations relatives à ces contrats figurent dans l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Créances clients et autres débiteurs » pour la part des produits à recevoir et en « Autres passifs (courants) » pour la part des produits constatés d'avance. Lorsque le résultat d'un contrat au forfait ne peut être estimé de façon fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu que dans la limite des coûts du contrat encourus qui seront probablement recouvrables.

Le chiffre d'affaires des prestations provenant des contrats en régie est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

(b) Ventes de licences d'utilisation, contrats de maintenance et mise à disposition d'applicatifs en mode SaaS. Le chiffre d'affaires issu de licences d'utilisation est comptabilisé, à condition que le Groupe n'ait pas d'autres obligations à acquitter, lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation soient intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents puisse être mesuré de façon fiable, et qu'il soit probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au Groupe. Si l'un des critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la vente de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Les éventuels escomptes et rabais sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires issu de la mise en place, de la paramétrisation et de l'intégration de logiciels est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon le degré d'avancement, lorsque le résultat à terminaison peut être déterminé de manière fiable. Voir Note 2.20 a) pour les détails.

Les contrats de maintenance (incluant les mises à jour et le support technique) sont conclus lors de l'acquisition par le client de la licence d'utilisation du logiciel sous-jacent. Ces contrats peuvent être renouvelés par le client à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

Les prestations de développement de fonctionnalités additionnelles effectuées à la demande du client sur des produits standards, sont comptabilisées lorsque le service est rendu.



Les services rendus dans le cadre de l'offre SaaS font l'objet d'un contrat en tacite reconduction et sont calculés sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par le Groupe pour assurer ces prestations. Les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu, le cas échéant, à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

# 2.21 Distribution de dividendes

Les dividendes à payer aux actionnaires de la société mère sont reconnus comme un passif dans les états financiers du Groupe dès le moment où la distribution de dividendes a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires, et ce jusqu'à leur mise en paiement.

#### 2.22 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux actionnaires de la société mère) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action ou résultat dilué par action.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux actionnaires de la société mère) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription, etc.), diminué des actions propres.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant l'exercice.

# 2.23 Avantages accordés au personnel

# (a) Avantages à court terme

Les charges relatives aux avantages à court terme comprennent les rémunérations brutes, les charges sociales, les congés payés et autres avantages à court terme. Elles sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la date de clôture figurent en « autres passifs » courants.

# (b) Régimes de retraite à cotisations définies

Les charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en résultat net sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en «autres passifs » courants.

#### (c) Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies, incluant principalement des engagements de retraite définis par les conventions collectives françaises ou les accords d'entreprises.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue selon la méthode actuarielle unique dite des « unités de crédits projetées ». Cette méthode repose notamment sur une projection des niveaux de retraites futures à verser aux salariés, en anticipant les effets de leurs augmentations de salaires futures, et sur des hypothèses spécifiques, détaillées à la note 18, qui sont périodiquement mises à jour par le Groupe.

Le Groupe n'externalise pas la gestion ni le financement des indemnités de départ à la retraite auprès d'un fonds externe.

#### (d) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciement avant la date normale de départ en retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs.

# 2.24 Capital

#### (a) Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, net d'impôts.



#### (b) Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit (ou la charge) de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation (ou en diminution) des capitaux propres (net d'impôts), de sorte que les éventuelles plus- ou moinsvalues de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

#### 2.25 Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription d'actions représentant des paiements fondés sur des actions, réglés en instruments de capitaux propres, sont régulièrement attribuées aux dirigeants et à certains employés. Le Groupe évalue la juste valeur de ces instruments à la date d'attribution, en utilisant le modèle « Black & Scholes » (voir note 36). La juste valeur des options est figée à la date d'attribution. Elle est comptabilisée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi des droits et leur date d'échéance avec une contrepartie directe en capitaux propres.

À l'échéance du plan, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves, que les options aient été levées ou non.

#### NOTE 3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction émet des jugements, procède à des estimations et formule des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur le montant des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers consolidés, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date d'arrêté des comptes.

# 3.1 Jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables

L'analyse suivante présente les jugements critiques posés dans le cadre de l'application des principes comptables du Groupe, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, ayant l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

#### (a) Contrôle des filiales détenues à moins de 50% Sword IT Solution Ltd

La société Sword IT Solution Ltd (Sword ITS), maison mère des sociétés AAA Group Ltd, AAA Ltd et Sword Charteris Ltd est une filiale du Groupe même si celui-ci ne détient que 49% des actions de Sword ITS. En vertu des statuts, le Groupe a le pouvoir de nommer la majorité des membres du Conseil d'Administration de Sword ITS, en ce compris l'administrateur agissant en qualité de président du Conseil d'Administration. Étant donné que le processus décisionnel de cette société est régi par un système de vote à la majorité simple, le Groupe peut mettre en œuvre, seul, ses propositions d'orientations stratégiques et opérationnelles. Les dirigeants du Groupe ont examiné les dispositions des statuts à la lumière des obligations imposées par la norme IFRS 10 et ont conclu que le Groupe a le contrôle sur Sword ITS.

# Sword Technologies SA et Eurogenia SA (Suisse)

Bien que le Groupe ne détienne pas la majorité du capital des sociétés Sword Technologies SA et Eurogenia SA, une convention d'actionnaire lui donne dans chaque cas le pouvoir de nommer et de révoquer les membres du Conseil d'Administration de Sword Technologies SA. Les actionnaires majoritaires s'engagent à mettre en œuvre les propositions d'orientation stratégiques et opérationnelles formulées par le Groupe. Les dirigeants du Groupe ont examiné les dispositions de la convention à la lumière des obligations imposées par la norme IFRS 10 et ont conclu que le Groupe a le contrôle tant sur Sword Technologies SA que sur Eurogenia SA.

(b) <u>Détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »)</u> aux fins des tests de dépréciation du goodwill Tel que le préconise la norme IAS 36, le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté à une UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Compte tenu de l'effet de synergies qui reposent sur des critères tant organisationnels que commerciaux et du niveau auquel le goodwill est géré et ses performances appréciées par le Groupe, les UGT retenues par le Groupe pour les besoins des tests de dépréciation correspondent aux segments métiers du Groupe, à savoir les IT services et les logiciels.



#### 3.2 Sources principales d'incertitudes relatives aux estimations

Les hypothèses clés ainsi que les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la date de clôture sont détaillées ci-après.

# (a) Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts liés aux contrats de services au forfait

Appliquant la méthode de l'avancement pour les contrats de service au forfait, le Groupe procède, de manière régulière, à une évaluation du degré d'avancement desdits contrats non échus sur la base d'objectifs atteints ou des coûts engagés et à des estimations de rentabilité à terminaison. Ces estimations importantes portent notamment sur les coûts contractuels totaux, les coûts restants jusqu'à l'achèvement, les produits totaux du contrat et les risques contractuels. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement couvrant la perte dans son intégralité.

#### (b) Tests de dépréciation du goodwill

Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation au minimum annuellement, conformément aux principes comptables exposés à la note 2.7. Les valeurs recouvrables des UGT sont déterminées sur la base du calcul de leur valeur d'utilité et, le cas échéant, de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité des UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, laquelle est influencée par des paramètres tels que croissance estimée du chiffre d'affaires à moyen et long terme, taux de rentabilité attendu et taux d'actualisation appliqué. Les principales hypothèses retenues par le Groupe pour la réalisation des tests sont présentées en note 12. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

# (c) Évaluation d'actifs incorporels résultant de regroupement d'entreprises

Le Groupe s'appuie sur des techniques d'évaluation et des hypothèses pour déterminer la juste valeur des actifs incorporels issus d'un regroupement d'entreprises. Les techniques d'évaluation et hypothèses utilisées sont décrites à la note 24. L'adoption d'un modèle d'évaluation différent et toute modification des variables sous-jacentes pourraient avoir un effet significatif sur la valeur attribuée à ces actifs.

# (d) <u>Durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises</u>

Les actifs incorporels amortissables qui ont été acquis lors de regroupements d'entreprises sont valorisés et amortis en tenant compte de leur durée d'utilité prévue par le Groupe. Les incertitudes concernant ces estimations sont principalement liées à l'obsolescence technique pouvant affecter les logiciels destinés à être vendus ou loués en modes SaaS et au taux d'érosion de la clientèle ou de renouvellement de contrat pouvant impacter des actifs tels que les contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS, les contrats de support et, le cas échéant, les relations clientèle.

# (e) Actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Le Groupe considère que le droit payé par le Groupe à Tipik Communication Agency SA («Tipik») pour l'annulation d'un engagement de non concurrence (voir note 11) est assimilable à une licence d'exploitation concédée au Groupe sans limite dans le temps, autorisation sans laquelle le Groupe ne pourrait générer aucun flux de trésorerie dans le périmètre des activités soumises à non-concurrence. En conséquence, le droit payé a été classifié comme un actif à durée d'utilité indéterminée qui fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an.

# (f) Comptabilisation des actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôts différés ne peuvent être reconnus que dans la mesure où les pertes fiscales constatées pourront être utilisées pour réduire la charge fiscale liée à des profits imposables. La direction du Groupe s'appuie sur des budgets et des hypothèses de croissance et de rentabilité à moyen terme pour comptabiliser des actifs d'impôt différé. Une révision à la baisse des projections établies par la direction peut influencer de manière significative le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé.

# (g) Valorisation des engagements en matière de retraites à prestations définies

Le Groupe participe à des régimes de retraite à prestations définies. Les engagements liés à ces régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

La plupart de ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 18. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois ces engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.



#### NOTE 4. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché (incluant le risque de taux d'intérêt et de change) du fait de l'utilisation d'instruments financiers. La gestion des risques financiers est assurée par la direction financière et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance du Groupe. Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à différents risques ainsi que la manière dont le Groupe appréhende et gère ces risques.

#### 4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le Groupe si un client ou toute autre contrepartie d'un instrument financier est défaillant dans l'exécution de ses obligations. Le principal risque de crédit identifié par le Groupe concerne les créances clients, auxquelles s'ajoutent les produits à recevoir pour les travaux en cours, et les liquidités placées auprès d'institutions financières.

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit par catégorie d'actifs financiers s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Créances clients	46 255	41 223
Autres actifs	18 303	14 626
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 196	62 112
TOTAL	110 754	117 961

À l'exposition au risque de crédit inhérent à la détention d'actifs financiers, s'ajoute le risque de défaillance représenté par les produits à recevoir pour travaux en cours dont le solde au 31 décembre 2016 s'élève à 20 867 milliers d'euros (2015: 15 469 milliers d'euros). Voir note 15.

Le Groupe effectue une sélection rigoureuse de ses contreparties en fonction de leur solvabilité, évaluée sur la base de plusieurs critères, dont les notations d'agences et les ratios financiers.

Outre les conditions d'acceptation des clients, la direction financière du Groupe détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles.

Le risque de crédit client est géré par la direction financière de chaque entité du Groupe. Les créances clients échues font l'objet d'une revue régulière à chaque clôture par les entités opérationnelles. Chaque retard de paiement significatif fait l'objet d'un suivi et si nécessaire d'un plan d'action. À chaque clôture, les créances présentant un risque de non-récupération font l'objet d'une correction de valeur représentant la meilleure estimation de la perte probable qui sera subie par le Groupe. Voir note 15.

La direction financière du Groupe assure une revue régulière des créances clients et des encours de production sur base notamment de balances âgées.

L'encours clients du Groupe classé par catégorie de clients se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Entreprises publiques	19 276	6 360
Grandes entreprises et multinationales	22 575	24 019
PME	5 734	12 397
TOTAL	47 585	42 776

Il n'existe pas de concentration significative de risque de crédit au niveau du Groupe sur base des encours clients au 31 décembre 2016.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe. Les 10 premiers clients représentent ensemble 16,4% (2015: 17,5%) du chiffre d'affaires du Groupe.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès de sept institutions financières ayant une notation S&P de AA- et plus. Le Groupe adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme.



# 4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse faire face à ses obligations financières.

La responsabilité ultime de la gestion du risque de liquidité incombe au conseil d'administration de la société mère, qui a établi un cadre de gestion du risque de liquidité sur base de propositions formulées par la direction financière du Groupe. Le Groupe gère le risque de liquidité en conservant des réserves adéquates, en maintenant des facilités bancaires, en suivant de près les flux de trésorerie projetés et réels ainsi qu'en ajustant si besoin les échéances des actifs et des passifs financiers. Les détails des lignes de crédit disponibles que le Groupe a à sa disposition pour réduire davantage le risque de liquidité sont décrits en note 20.

La direction financière du Groupe a mis en place des outils de suivi des flux de trésorerie prévisionnels pour chaque entité opérationnelle du Groupe qui lui permet de gérer le risque de liquidité avec une visibilité suffisante.

Les tableaux suivants fournissent une analyse par catégorie d'échéance, d'après la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle, des passifs financiers non dérivés et des actifs et passifs financiers dérivés du Groupe. Pour évaluer et gérer les risques de liquidité des instruments financiers dérivés, le Groupe considère à la fois les entrées et les sorties contractuelles de trésorerie alors que pour les passifs financiers non dérivés, seules les sorties contractuelles sont prises en compte. Les tableaux ont été préparés à partir des flux de trésorerie non actualisés selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement.

Les tableaux comprennent les flux de trésorerie liés aux intérêts et au principal. Dans la mesure où les flux d'intérêt sont à taux variable, le montant non actualisé est obtenu à partir des conditions de marché qui prévalent au 31 décembre 2016.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés et des actifs et passifs financiers dérivés du Groupe (y compris les versements d'intérêts) se détaillent comme suit :

$\Delta II$	21	d	്റമ	mb	rΔ	21	71	6	١
AИ	IJΙ	u	ナレビ	ונוווו		~	,,		,

(en milliers d'euros)	<1 an	>1 ans, < 2ans	> 2 ans, < 3 ans	>3 ans, <5 ans	> 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires						
Capital	-	-	(13 500)	-	-	(13 500)
Intérêts	(97)	(97)	(69)	-	-	(263)
Concours bancaires	(738)	-	-	-	-	(738)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(17 837)	-	-	-	-	(17 837)
Autres passifs	(3 593)	(93)	-	-	-	(3 686)
Garantie financière donnée	(6 500)	-	-	-	-	(6 500)
TOTAL	(28 765)	(190)	(13 569)	-	-	(42 524)

#### Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	<1 an	>1 ans, < 2ans	> 2 ans, < 3 ans	>3 ans, <5 ans	> 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires						
Capital	-	-	(19 000)	-	-	(19 000)
Intérêts	(163)	(163)	(75)	-	-	(401)
Concours bancaires	(668)	-	-	-	-	(668)
Swaps de taux d'intérêts						
Fixe payé	(70)	-	-	-	-	(70)
Variable reçu	(7)	-	-	-	-	(7)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(17 607)	-	-	-	-	(17 607)
Autres passifs	(410)	(3 812)	-	-	-	(4 222)
Garantie financière donnée	(8 000)	-	-	-	-	(8 000)
TOTAL	(26 925)	(3 975)	(19 075)	-	-	(49 975)



Le taux variable utilisé pour estimer les flux d'intérêts est l'Euribor à 3 mois, soit un taux de 0,718% au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015: -0,131%).

Les montants des garanties financières octroyées par le Groupe et renseignées ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du Groupe. Hormis les montants ayant fait l'objet de provisions (Note 19), la direction estime qu'à la date de clôture la probabilité qu'un tel montant soit exigible est faible.

Les montants des tableaux précédents reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés pouvant différer des valeurs comptables des actifs et passifs concernés à la date de présentation de l'information financière.

#### 4.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix de marché. Le risque de marché résulte des positions ouvertes dans des devises étrangères et des actifs et passifs portant intérêts.

#### (a) Risque de change

L'exposition au risque de taux de change découle des ventes et des achats que le Groupe effectue à l'étranger, lesquels sont principalement libellés en dollars US, en livres sterling et en francs suisses et des encours qui en résultent.

En vue de gérer son exposition au risque de change, le conseil d'administration de la Société Mère a adopté des limites par devise et par échéance sur proposition de la direction financière.

Afin d'atténuer l'exposition du Groupe au risque de change, les positions nettes en devises du Groupe classées par échéance, tant réelles qu'estimées sur base de budgets et de projections financières font l'objet d'un suivi et des contrats de change au comptant ou à terme sont conclus afin de respecter les limites ainsi adoptées.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs monétaires libellés en devises ainsi que la position nette globale par devise à la date de clôture :

(en milliers d'euros)	Actifs		Pass	sifs	Position nette		
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	
Livre Sterling	36 774	49 249	(16 231)	(26 341)	20 543	22 908	
Dollar américain	10 609	8 540	(8 084)	(4 809)	2 525	3 731	
Franc suisse	17 739	25 123	(16 666)	(17 889)	1 073	7 234	
Autres	1 946	1 872	(1 245)	(1 257)	701	615	

Le tableau suivant illustre la sensibilité du résultat net et des capitaux propres aux variations par rapport à l'euro des cours de changes appliqués aux actifs et aux passifs financiers du Groupe libellés en devises étrangères, à savoir la position nette du Groupe dans la devise, toutes les autres variables étant demeurées constantes. Il suppose une variation des cours de change en fonction de la volatilité historique des cours de change sur le marché, calculée sur base des douze mois précédents, à l'exception de la Livre Sterling (voir plus bas). L'analyse de sensibilité s'appuie sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères détenus par le Groupe à la date de présentation de l'information financière. Les devises non significatives à la date de clôture ont été regroupées.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016			16 31 décembre 2015		
Devise	Variation du taux de change	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Variation du taux de change	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Livre Sterling	9%	576	3 448	4%	999	940
Dollar américain	6%	91	29	8%	30	464
Franc suisse	4%	162	660	10%	(568)	2 290

Les changements ci-dessus des taux de change représentent la meilleure estimation de la direction, compte tenu de la volatilité historique à un an, à l'exception de la Livre Sterling dont la volatilité a été mesurée sur la période de six mois à l'issue du référendum du 23 juin 2016 sur le maintien ou non du Royaume-Uni au sein de l'Union Européenne.



# (b) Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt est liée au niveau d'endettement financier du Groupe. Le Groupe gère ce risque en maintenant une composition adéquate d'emprunts à taux fixe et à taux variable et en utilisant, le cas échéant, des swaps de taux d'intérêt.

La politique de gestion du risque tient compte des anticipations de la direction en termes de fluctuations des taux, de la volatilité historique et de l'impact des fluctuations sur le résultat net du Groupe.

Au 31 décembre 2016, les emprunts bancaires contractés par le Groupe sont rémunérés à taux variable uniquement. En outre, à cette date, le Groupe n'a pas de contrats swaps ouverts. Au 31 décembre 2015, après la prise en compte des swaps de taux d'intérêts, environ 13,2 % de la dette du Groupe était rémunérée à taux fixe.

Malgré la proportion importante d'emprunts à taux variable, le Groupe estime que son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt est limitée compte tenu des politiques monétaires actuelles.

Les principaux emprunts sont libellés en euro et sont logés auprès de la Société.

L'analyse de sensibilité concernant les dettes à taux variables a été préparée en fonction de l'hypothèse selon laquelle les dettes à la date de clôture présentent un encours stable tout au long de l'exercice.

Si les taux d'intérêts augmentaient/ diminuaient de 50 points de base (qui correspond à l'évaluation qu'a faite la direction de la fluctuation raisonnablement possible de taux d'intérêts) et que toutes les autres variables demeuraient constantes, le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016 diminuerait/augmenterait de 71 milliers euros (31 décembre 2015: 98 milliers euros).

# 4.4 La gestion du capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que le Groupe soit en mesure d'assurer la continuité de son exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio d'endettement net rapporté aux capitaux propres.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital, à l'exception du respect des ratios financiers imposés par les banques (voir note 20.3).

Au 31 décembre 2016, le ratio de structure financière se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dettes financières	14 238	19 668
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(46 196)	(62 112)
Endettement net	(31 958)	(42 444)
Capitaux propres	152 168	161 293
RATIO D'ENDETTEMENT NET	(21,00%)	(26,31%)

#### NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE

En application des dispositions de la norme IFRS 8, l'information sectorielle présente des secteurs opérationnels comparables aux secteurs d'activité identifiés sur base des composants « métiers » du Groupe. Cette information sectorielle est basée sur l'organisation de la gestion interne du Groupe, qui conduit à l'élaboration au niveau de chaque composante « métier » d'outils de pilotage utilisés par la direction du Groupe.

En appliquant une logique « métier », le Groupe a défini deux secteurs opérationnels, à savoir le secteur « Services IT » et le secteur « Logiciels », lesquels secteurs conditionnent la mesure de performance et les orientations stratégiques du Groupe.

Autour des secteurs d'activité opérationnels gravitent les fonctions de support telles que les fonctions commerciales, la finance, les ressources humaines et la logistique.



Les secteurs d'activité se définissent comme suit :

# IT Services (Solutions) :

Il s'agit d'une division spécialisée sur les services en matière d'intégration de systèmes d'information et d'ingénierie du contenu et ciblant les marchés régulés et le « Compliance Management ». Elle appuie sa stratégie sur des composants logiciels techniques tels que les outils de gestion documentaire.

# Logiciels (Software ou Produits) :

Cette division recouvre l'offre logicielle portant sur les activités « Governance Risk & Compliance » (GRC), les activités de gestion documentaire et celles relatives à la gestion de grands projets. En plus, elle inclut des applications liées au financement de véhicules et d'équipements à destination principalement des sociétés de leasing et des courtiers.

# 5.1 Informations par zone géographique

Le tableau ci-dessous reprend le chiffre d'affaires ventilé par marché géographique, à l'exclusion du chiffre d'affaires intra-secteurs, et des informations sur les actifs non courants par région géographique :

	Chiffre d'affaires clients e		Actifs non courants (*)		
(en milliers d'euros)	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	
	2016	2015	2016	2015	
Benelux	22 604	17 392	20 609	23 528	
France	31 617	26 344	11 833	13 168	
Suisse	25 224	27 915	30 221	30 880	
Royaume Uni	37 605	32 994	57 522	61 005	
Etats-Unis	15 801	9 185	-	145	
Autres	27 306	23 734	492	822	
TOTAL	160 157	137 564	120 677	129 548	

<sup>(\*)</sup> Les actifs non courants excluent les actifs d'impôt différés.



# 5.2 Informations par secteurs

# (a) Analyse du compte de résultat

$\Delta II$	21	dáca	mbre	201	6
Au	OΙ	UECE	HIDIE	201	U

(en milliers d'euros)	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Total consolidé
Chiffre d'affaires				
- hors Groupe (clients externes)	113 296	46 861	-	160 157
- intra-secteurs	-	-	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	113 296	46 861	-	160 157
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)	10 919	13 985	-	24 904
Dotations aux amortissements	(3 454)	(1 745)	(168)	(5 367)
Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)	7 465	12 240	(168)	19 537
Résultat sur cessions d'actifs	10	(2)	(238)	(230)
Pertes de valeur sur actifs	-	-	-	-
Autres éléments non récurrents	(1 590)	(539)	(1 953)	(4 082)
Résultat opérationnel (RO)	5 885	11 699	(2 359)	15 225
	Résultat financie	r		807
	Résultat des entr	eprises associ	ées	(370)
	Charge d'impôt s	ur le résultat		(4 846)
	Résultat de l'exc	ercice		10 816
	Participations ne	318		
	Part du Groupe			10 498

# Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Total consolidé
Chiffre d'affaires				
- hors Groupe (clients externes)	93 538	44 026	-	137 564
- intra-secteurs	-	-	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	93 538	44 026	-	137 564
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)	9 052	12 500	-	21 552
Dotations aux amortissements	(3 651)	(1 495)	(12)	(5 158)
Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)	5 401	11 005	(12)	16 394
Résultat sur cessions d'actifs	107	(2)	(675)	(570)
Pertes de valeur sur actifs	(455)	-	-	(455)
Autres éléments non récurrents	(1 179)	(371)	(2 496)	(4 046)
Résultat opérationnel (RO)	3 874	10 632	(3 183)	11 323
	Résultat financie	r		3 010
	Résultat des entr	eprises associ	ées	(100)
	Charge d'impôt s	ur le résultat		(3 441)
	Résultat de l'exc	ercice		10 792
	Participations ne	630		
	Part du Groupe			10 162



# (b) Analyse des actifs et passifs

# Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	IT Services	Logiciels	Non- alloués	Ajustements et éliminations	Total consolidé
Actifs sectoriels	113 587	74 110	-	-	187 697
Actifs non alloués	-	-	42 250	-	42 250
TOTAL DES ACTIFS	113 587	74 110	42 250	-	229 947
Passifs sectoriels	43 920	17 789		110 379	172 088
Passifs non alloués	-	-	16 071	(110 379)	(94 308)
TOTAL DES PASSIFS	43 920	17 789	16 071	-	77 780
Investissements incorporels et corporels réalisés durant l'exercice	1 306	4 307	171	-	5 784

# Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	IT Services	Logiciels	Non- alloués	Ajustements et éliminations	Total consolidé
Actifs sectoriels	117 558	77 385	-	-	194 943
Actifs non-alloués	-	-	51 839	-	51 839
TOTAL DES ACTIFS	117 558	77 384	51 839	-	246 782
Passifs sectoriels	41 250	15 064	-	111 225	167 539
Passifs non-alloués	-	-	29 175	(111 225)	(82 050)
TOTAL DES PASSIFS	41 250	15 064	29 175	-	85 489
Investissements incorporels et corporels réalisés durant l'exercice	2 912	5 418	75	-	8 405

Voir note 12.2 pour l'affectation des goodwill aux Unités Génératrices de Trésorerie.

Tous les actifs sont affectés aux secteurs à l'exception des actifs qui ne peuvent pas être alloués à une UGT, qui sont composés pour l'essentiel de la trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par la Société.

Tous les passifs sont affectés aux secteurs à l'exception des passifs qui ne peuvent pas être alloués à une UGT, qui sont composés pour l'essentiel des dettes financières contractées par la Société et qui sont destinées à financer le Groupe.



# NOTE 6. INFORMATION GROUPE

# 6.1 Périmètre de consolidation

			% сог	ntrôle	% int	érêts
Société	Principale activité/ secteur opération- nel	Méthode	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Luxembourg						
Sword Group SE	Société mère					
Sword Technologies SA	IT Services	IG	90%	90%	90%	90%
Sword Sol S.à r.l.	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Afrique du Sud						
Sword Création Informatique Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Australie						
Active Risk Australia Pty Ltd Belgique	Logiciels	IG	100%	100%	97%	100%
	IT					
Sword Integra SA	Services	IG	100%	100%	90%	90%
Chypre						
Apak Beam Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%
Colombie	IT		_			
Sword Colombia SAS	Services	IG	100%	100%	100%	100%
États-Unis			=		-	
Active Risk Inc.	Logiciels	IG	100%	100%	97%	93%
Sword Apak Inc.	Logiciels	IG	100%	100%	84%	90%
Buildonline Inc.	IT Services /	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Solutions Inc.	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
France						
Sword Connect SAS	IT Services	IG	67%	73%	67%	73%
Sword Consulting France SAS (1)	IT Services	IG	-	82%	-	82%
Sword Insight SAS	IT Services	IG	70%	70%	70%	70%
Sword Kami SAS	IT Services	IG	68%	100%	68%	100%
Sword Orizon SAS	Logiciels	IG	71%	67%	71%	67%
Sword Performance France SAS	IT Services	IG	85%	100%	52%	100%
Sword SA	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Grèce						
Sword Services Greece SA	IT Services	IG	99%	-	99%	-
Inde	IT					
Sword Global India Pvt Ltd	Services	IG	100%	100%	100%	100%



Services   IG   98%	Liban						
Sword Middle East LLC	Sword Lebanon SAL		IG	99%	99%	99%	99%
Adhoc Sari Maroc Services IG 100% 100% 100% 35% Regyaume-Uni  AAA Group Ltd Holding IG 100% 100% 49% 49% AAA Group Ltd Services IG 100% 100% 49% 49% Apak Group Ltd Logiciels IG 84% 90% 84% 90% Active Risk Group Ltd Logiciels IG 84% 90% 97% 100% Active Risk Group Ltd Logiciels IG 100% 100% 97% 100% Active Risk Group Ltd Logiciels IG 100% 100% 97% 100% Active Risk Group Ltd Logiciels IG 100% 100% 97% 100% Active Risk Group Ltd Logiciels IG 100% 100% 97% 100% Active Risk Group Ltd Logiciels IG 100% 100% 97% 100% Active Risk Group Ltd Logiciels IG 100% 100% 97% 100% Active Risk Ltd Logiciels IG 100% 100% 97% 100% Sword Charteris Ltd III Services IG 100% 100% 49% 49% Mobile Productivity Ltd Logiciels IG 100% 100% 84% 90% Sword Apak Aurus Ltd Logiciels IG 100% 100% 84% 90% Sword Apak Aurus Ltd Logiciels IG 100% 100% 84% 90% Sword Apak Aurus Ltd Logiciels IG 100% 100% 84% 90% Sword Apak Aurus Ltd Logiciels IG 100% 100% 100% 84% 90% Sword Sobat Ltd Holding IG 100% 100% 100% 100% 100% Sword To Solutions Ltd (70) Holding IG 100% 100% 100% 100% 100% Sword Sobat Ltd Holding IG 100% 100% 100% 100% 100% Sword Sobat Ltd Holding IG 100% 100% 100% 100% 100% Sword Solutions Ltd (80) Holding IG 100% 100% 100% 100% Sword Solutions Ltd (80) Holding IG 100% 100% 100% 100% 100% Sword Services IG 80% 60% 32% 24% Sword Fechnologies SA (71) Services IG 80% 60% 32% 24% Sword Fechnologies SA (72) III Services IG 80% 60% 32% 24% Sword Fechnologies SA (73) III Services IG 80% 60% 32% 24% Sword Fechnologies SA (74) III Services IG 80% 60% 32% 24% Sword Fechnologies SA (74) III Services IG 80% 60% 32% 24% Sword Fechnologies SA (74) III Services IG 80% 60% 32% 62% Sword Ferformance III IG 95% 95% 55% Sword Services SA III IG 95% 95% 55%	Sword Middle East LLC	IT	IG	98%	98%	98%	98%
Adhore Sart Marrice Services  IG 100% 100% 49% 49% 49% Aspanane-Uni  AAA Group Ltd Holding IG 100% 100% 49% 49% 49% Applications Ltd 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100	Maroc	COLVIDOO					
AAA Group Ltd Holding IG 100% 100% 49% 49% 49% AAA Ltd Services IG 100% 100% 100% 49% 49% 49% AAA Ltd Services IG 100% 100% 100% 49% 49% A9% Active Risk Group Ltd Logiciels IG 84% 90% 84% 90% Active Risk Group Ltd Holding IG 97% 93% 97% 93% 97% 93% 100% Active Risk Ltd Logiciels IG 100% 100% 100% 97% 100% Infinity Ltd Capiciels IG 100% 100% 100% 49% 49% 49% Mobile Productivity Ltd Logiciels IG 100% 100% 100% 84% 90% Sword Achiever Ltd Logiciels IG 100% 100% 97% 100% Sword Apak Aurius Ltd Logiciels IG 100% 100% 97% 100% Sword Apak Aurius Ltd Logiciels IG 100% 100% 97% 100% Sword Apak Aurius Ltd Logiciels IG 100% 100% 100% 100% 100% 100% Sword IT Solutions Ltd Id Holding IG 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100	Adhoc Sàrl Maroc		IG	100%	100%	100%	35%
AAA Litd   Services   IG   100%   100%   49%   49%   90%   84%   90%   84%   90%   84%   90%   84%   90%   84%   90%   84%   90%   84%   90%   84%   90%   84%   90%   84%   90%   84%   90%   84%   90%   84%   90%   84%   90%   84%   90%   84%   90%   84%   90%   97%   93%   97%   93%   97%   93%   97%   93%   97%   93%   97%   93%   97%   93%   97%   93%   97%   93%   97%   93%   97%   93%   97%   93%   97%   93%   97%   93%   97%   93%   97%   100%   1	Royaume-Uni						
AAA LICI Services IG 100% 100% 49% 49% Apak Group Ltd Logiciels IG 84% 90% 84% 90% Active Risk Group Ltd Holding IG 97% 93% 97% 93% Active Risk Ltd Logiciels IG 100% 100% 97% 100% Infinity Ltd ID 100% 100% 97% 100% Infinity Ltd ID 100% 100% 97% 100% Infinity Ltd ID 100% 100% 97% 100% Services IG 100% 100% 49% 49% Mobile Productivity Ltd Logiciels IG 100% 100% 84% 90% Mobile Productivity Ltd Logiciels IG 100% 100% 84% 90% Sword Achiever Ltd Logiciels IG 100% 100% 84% 90% Sword Achiever Ltd Logiciels IG 100% 100% 84% 90% Sword Apak Aurius Ltd Logiciels IG 100% 100% 100% 84% 90% Sword Apak Aurius Ltd Logiciels IG 100% 100% 100% 84% 90% Sword General Partners Holding IG 100% 100% 100% 100% 100% Sword Todutions Ltd ID 100% 100% 100% 100% 100% Sword Technologies IT ID 100% 100% 100% 100% 100% 100% Sword Technologies IT ID 100% 100% 100% 100% 100% 100% Sword Technologies IT ID 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100	AAA Group Ltd	Holding	IG	100%	100%	49%	49%
Active Risk Group Ltd Holding IG 97% 93% 97% 93% 97% 93% Active Risk Ltd Logiciels IG 100% 100% 97% 100% 101% 101% 101% 101% 101% 101% 10	AAA Ltd		IG	100%	100%	49%	49%
Active Risk Ltd	Apak Group Ltd	Logiciels	IG	84%	90%	84%	90%
Infinity Ltd	Active Risk Group Ltd	Holding	IG	97%	93%	97%	93%
Infinity Ltd   Services   IG   100%   - 49%   49%	Active Risk Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	97%	100%
Sword Chartens Ltd	Infinity Ltd (2)		IG	100%	-	49%	-
Sword Achiever Ltd Logiciels IG 100% 100% 84% 90% Sword Apak Aurius Ltd Logiciels IG 100% 100% 100% 84% 90% Sword General Partners Holding IG 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% Sword Tr Solutions Ltd 100% Holding IG 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100	Sword Charteris Ltd		IG	100%	100%	49%	49%
Sword Apak Aurius Ltd         Logiciels         IG         100%         100%         84%         90%           Sword General Partners Ltd         Holding         IG         100%         100%         100%         100%           Sword IT Solutions Ltd         Holding         IG         49%         49%         49%         49%           Sword Soft Ltd         Holding         IG         100%         100%         100%         100%           Sword Technologies         IT         IG         100%         100%         100%         100%           Sulisse         CBA Sourcing SA (4)         IT         IG         100%         100%         100%         100%           Services         IG         76%         35%         31%         14%           Eurogenia SA (5)         Holding         IG         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         45%         45%         45%         45%         45%         45%         45%         45%         45%         45%         45%         45%         45%         45%         45%	Mobile Productivity Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	84%	90%
Sword General Partners   Holding   IG   100%   10	Sword Achiever Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	97%	100%
Ltd         Holding         IG         100%         100%         100%         100%           Sword IT Solutions Ltd         Holding         IG         49%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         41%         4	Sword Apak Aurius Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	84%	90%
Sword Soft Ltd         Holding         IG         100%         100%         100%           Sword Technologies Solutions Ltd         IT Services         IG         100%         100%         100%         100%           Sulsse         CBA Sourcing SA (4)         IT Services         IG         76%         35%         31%         14%           Eurogenia SA (5)         Holding         IG         41%         45%         45%         45%         45%         45% <td>Sword General Partners Ltd</td> <td>Holding</td> <td>IG</td> <td>100%</td> <td>100%</td> <td>100%</td> <td>100%</td>	Sword General Partners Ltd	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Technologies Solutions Ltd Services IG 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100	Sword IT Solutions Ltd (3)	Holding	IG	49%	49%	49%	49%
Solutions Ltd Services IG 100% 100% 100% 100% 5uisse  CBA Sourcing SA (4) IT Services IG 76% 35% 31% 14% 14% 14% 14% 14% 14% 14% 16 16%	Sword Soft Ltd	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
CBA Sourcing SA (4)         IT Services         IG         76%         35%         31%         14%           Eurogenia SA (5)         Holding         IG         41%			IG	100%	100%	100%	100%
Eurogenia SA (5)         Holding         IG         41%         41%         41%         41%           Simalaya Holding SA (6)         Holding         IG         -         100%         -         100%           Sword Technologies SA (7)         IT Services         IG         45%         45%         45%         45%           Swissgenia SA         IT Services         IG         80%         60%         32%         24%           Sword Consulting SA         IT Services         IG         100%         100%         100%         100%         100%           Sword Performance Solutions AG         IT Services         IG         78%         62%         78%         62%           Sword Performance International AG         IT Services         IG         91%         91%         56%         56%           Sword Services SA         IT Services         IG         100%         1	CBA Sourcing SA (4)		IG	76%	35%	31%	14%
Sword Technologies SA         IT Services         IG         45%         45%         45%         45%           Swissgenia SA         IT Services         IG         80%         60%         32%         24%           Sword Consulting SA         IT Services         IG         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         56%	Eurogenia SA <sup>(5)</sup>		IG	41%	41%	41%	41%
Sword Technologies SA         Services         IG         45%         24%         24%           Sword Consulting SA         IT         IG         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         50%         59%         59%         59%         59%         59%         59%         59%         59%         59%         50%         50%         50%         50%         50%         50%         50%         50%	Simalaya Holding SA (6)	Holding	IG	-	100%	-	100%
Swissgenia SA         IT Services         IG         80%         60%         32%         24%           Sword Consulting SA         IT Services         IG         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         62%         78%         62%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         78%         62%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         56%         50%	Sword Technologies SA (7)		IG	45%	45%	45%	45%
Sword Consulting SA         IT Services         IG         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         100%         62%         78%         78%         78%         78%         78%         78%         78%         78%         78%         78%         78%         78%         78%         78%         78%         78%	Swissgenia SA	IT	IG	80%	60%	32%	24%
Sword Performance Solutions AG         IT Services         IG         78%         62%         78%         62%           Sword Performance IT International AG         IT Services         IG         91%         91%         56%         56%           Sword Services SA         IT Services         IG         100%         100%         100%         100%         100%           Sword Suisse Holding SA         Holding         IG         100%         <	Sword Consulting SA	IT	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Performance International AG         IT Services         IG         91%         91%         56%         56%           Sword Services SA         IT Services         IG         100%         <	Sword Performance Solutions AG	IT	IG	78%	62%	78%	62%
Sword Services SA         IT Services         IG         100%         100%         100%         100%           Sword Suisse Holding SA         Holding         IG         100%         100%         100%         100%           Tunisie           Adhoc CTS Tunisie         Logiciels         IG         95%         95%         59%         59%           Adhoc ISI Tunisie         IT         IG         95%         95%         50%         50%	Sword Performance	IT	IG	91%	91%	56%	56%
Sword Suisse Holding SA         Holding         IG         100%         1	Sword Services SA	IT	IG	100%	100%	100%	100%
Adhoc CTS Tunisie Logiciels IG 95% 95% 59% 59%  Adhoc ISL Tunisio IT IG 95% 95% 50% 50% 50%	Sword Suisse Holding SA		IG	100%	100%	100%	100%
Adhos ISI Tunisio IT IC 059/ 059/ 509/ 509/	Tunisie						
	Adhoc CTS Tunisie	Logiciels	IG	95%	95%	59%	59%
	Adhoc ISL Tunisie		IG	95%	95%	59%	59%



<sup>(1)</sup> Cédée le 7 décembre 2016. Voir note 9.1.

# 6.2 Précisions sur les filiales du Groupe dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) sont significatives au 31 décembre 2016

Le détail des filiales du Groupe dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives est fourni dans le tableau ci-après :

Société	Pourcentage de participations détenues par des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat global de l'exercice attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	Cumul des participations ne donnant pas le contrôle
Sword IT Solutions Ltd (*)	51%	(429)	1 013
Apak Group Ltd <sup>(*)</sup>	16%	(968)	2 071
Autres	De 0,73% à 59,5%	259	1 933
Total		(1 138)	5 017

<sup>(\*)</sup> Les montants présentés pour Sword IT Solutions Ltd et Apak Group Ltd tiennent compte de l'ensemble des entités appartenant au sous-groupe respectif.

Le tableau suivant présente l'information résumée avant éliminations intragroupes :

(en milliers d'euros)	Sword IT Solutions Ltd	Apak Group Ltd
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE RÉSUMÉ		
Actifs non courants	5 351	34 202
Actifs courants	5 094	19 330
Passifs non courants	(945)	(80)
Passifs courants	(7 097)	(48 681)
ACTIF NET	2 403	4 771
Dont:		
Part du Groupe	1 390	2 699
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	1 013	2 071
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL		
Chiffre d'affaires	17 696	27 473
Résultat de l'exercice	14	6 656
Dont:		
Part du Groupe	7	6 656
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	7	-
Autres éléments du résultat global	(855)	(6 111)
Dont:		
Part du Groupe	(419)	(5 143)
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	(436)	(968)
Résultat global de l'exercice	(841)	545
Dont:		
Part du Groupe	(412)	1 513
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	(429)	(968)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-

<sup>(2)</sup> Acquis en janvier 2016. Voir note 8.1.

<sup>(3)</sup> En vertu des statuts, le Groupe a le contrôle sur Sword IT Solution Ltd. Voir note 3.1.

<sup>&</sup>lt;sup>(4)</sup> En janvier 2016, le Groupe a renforcé sa participation dans CBA Sourcing SA, passant de 35% à 76% de détention dans le capital.

<sup>(5)</sup> Au terme de l'exercice, le Groupe, via une participation de 41% dans Eurogenia SA, détient 76% du capital de CBA Sourcing SA et 80% du capital de Swissgenia SA. Les actionnaires de Eurogenia SA, de Swissgenia et de CBA Sourcing SA ont signé en 2015 un pacte d'actionnaires par lequel le Groupe a le contrôle sur les 3 sociétés, lesquelles sont consolidées par intégration globale depuis lors.

<sup>(6)</sup> Absorbée par Sword Suisse Holding SA avec effet au 1<sup>er</sup> ianvier 2016

<sup>&</sup>lt;sup>(7)</sup> Avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014, le Groupe a signé une convention d'actionnaires lui donnant le contrôle sur Sword Technologies SA (Suisse). Par conséquent la société est consolidée par intégration globale. Voir note 3.1.



ETAT DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE RESUME		
Sorties nettes de trésorerie des activités opérationnelles	(115)	6 298
Sorties nettes de trésorerie des activités d'investissement	(298)	(6 240)
Entrées nettes de trésorerie des activités de financement	1	4 211
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(412)	4 269

# NOTE 7. ENTREPRISES ASSOCIÉES

# (a) Variations au cours de l'exercice

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Solde au début de l'exercice	2 432	-
Acquisition et prise d'influence notable	582	3 913
Cession et perte d'influence notable	-	(1 381)
Quote-part du résultat de l'exercice	(370)	(100)
Dividendes versés	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	2 644	2 432

Le 3 juin 2016, le Groupe a renforcé sa participation dans Tipik Communication Agency SA passant ainsi de 38% de détention dans le capital à 49%.

# (b) Précisions sur les entreprises associées significatives

	Lieu de constitution et	Principale activité/	% de dét	ention
Société	établissement principal	secteur opérationnel	2016	2015
Tipik Communication Agency SA	Belgique	IT Services	49%	38%

Le tableau suivant présente l'information résumée à l'égard de Tipik (après ajustement éventuel par le Groupe aux fins de se conformer aux principes comptables du Groupe en vertu de l'application de la méthode de la mise en équivalence) :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs non courants	4 033	4 110
Actifs courants	8 246	9 412
Passifs non courants	-	-
Passifs courants	(11 420)	(12 666)
Actif net	859	856
Chiffre d'affaires	17 975	8 133
Résultat de l'exercice	3	(346)
Autres éléments du résultat global	-	-
Dividendes reçus de l'entreprise associée au cours de l'exercice	-	-

# NOTE 8. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS

# 8.1 Acquisitions en 2016

En janvier 2016, le Groupe a acquis 100 % des actions de la société Infinity Ltd. pour un montant total de 50 milliers de GBP. Les montants liés à cette acquisition n'étant pas significatifs à l'échelle du Groupe, les informations à fournir selon IFRS 3 n'ont pas été présentées.



#### 8.2 Acquisitions en 2015

#### (a) Description

# AAA Group Ltd

Avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015, le Groupe a acquis 100% des actions d'AAA Group Ltd via Sword IT Solutions Ltd (« Sword ITS »), une filiale du Groupe. AAA Group Ltd est une société de droit britannique qui détient 100% des actions d'AAA Ltd, une société de droit britannique spécialisée dans l'externalisation des projets, le sourcing et le recrutement. Le rapprochement avait pour objectif de permettre au Groupe d'atteindre une taille critique sur le marché des services IT au Royaume-Uni et de réaliser de la croissance en développant ses activités sans nouveaux coûts fixes à court terme et donc avec une augmentation de la marge bénéficiaire. À l'issue de l'opération, le management d'AAA Group Ltd détenait 51% du capital de Sword ITS. Bien que le Groupe ait une participation minoritaire, il continue de disposer du contrôle exclusif sur Sword IT Solutions Ltd (note 3.1).

# Swissgenia SA

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, le Groupe a acquis 60% des actions de Swissgenia SA, société de droit suisse spécialisée dans SAP et dans l'OpenText. Le rapprochement a permis au Groupe d'augmenter sa base de clients en ayant accès à certains des groupes privés et publics suisses les plus importants.

# (b) Contrepartie transférée

(en milliers d'euros)	AAA Group Limited	Swissgenia S.A.	TOTAL
Contrepartie réglée en trésorerie	2	822	824
Moins:			
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(717)	1 335	618
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	719	(513)	206

(c) Actifs acquis et passifs comptabilisés à date d'acquisition (pour 100% de la société acquise)

(en milliers d'euros)	AAA Group Limited	Swissgenia S.A.	TOTAL
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	351	9	360
Actifs financiers	-	100	100
Impôts différés actifs	-	131	131
Actifs courants			
Créances clients et autres débiteurs	1 519	510	2 029
Autres actifs	8 695	90	8 785
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 335	1 335
Passifs non courants			
Autres provisions	(1 338)	-	(1 338)
Passifs courants			
Dettes financières	(717)	-	(717)
Fournisseurs et autres créditeurs	(1 678)	(683)	(2 361)
Autres passifs	(7 870)	(671)	(8 541)
ACTIFS NETS IDENTIFIABLES ACQUIS	(1 038)	731	(307)

Lors des acquisitions, le Groupe avait reconnu un montant de 530 milliers d'euros et (520) milliers d'euros pour les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) à la date d'acquisition d'AAA et de Swissgenia respectivement, évaluées selon la méthode du goodwill partiel.



# (d) Goodwill découlant de l'acquisition

(en milliers d'euros)	AAA Group Limited	Swissgenia S.A.	TOTAL
Contrepartie transférée	2	822	824
Moins: Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	(1 038)	731	(307)
Plus: Participations ne donnant pas le contrôle	530	(520)	10
GOODWILL DÉCOULANT DE L'ACQUISITION	510	611	1 121

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe avait procédé à une évaluation provisoire de la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'AAA Group Ltd en attendant la finalisation des travaux de vérification confiés à des experts tiers. Ces travaux ont été finalisés en 2016 et ont conduit à la valorisation d'un carnet de commandes, réduisant la valeur du goodwill à 322 milliers d'euros.

Le goodwill dégagé lors de l'acquisition de Swissgenia, après comptabilité d'acquisitions, était principalement liés aux prévisions de croissance, à la rentabilité future attendue, ainsi qu'aux réductions de coûts mises en œuvre dès l'acquisition et aux synergies à moyen terme résultant de l'adossement de la société acquise au Groupe au travers des fonctions de support.

Les goodwill ne devraient pas être déductibles à des fins fiscales.

#### (e) Incidences des acquisitions sur les résultats du Groupe

Si ces regroupements d'entreprises avaient été en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le chiffre d'affaires et le résultat net de l'exercice des entités acquises se seraient présentés comme suit :

(en milliers d'euros)	AAA Group Limited	Swissgenia S.A.	TOTAL
Chiffre d'affaires	12 428	3 540	15 968
Résultat net	(1 679)	(276)	1 955

Pour la période allant de leur date d'acquisition au 31 décembre 2015, la société acquise a contribué au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe dans les proportions suivantes :

(en milliers d'euros)	AAA Group Limited	Swissgenia S.A.	TOTAL
Chiffre d'affaires	737	2 168	2 905
Résultat net	11	202	213

#### NOTE 9. CESSIONS

#### 9.1 Cessions en 2016

Le Groupe a finalisé le 7 décembre 2016 la cession de sa filiale Sword Consulting France SAS pour un prix de 1 148 milliers d'euros.

# (a) Contrepartie reçue

(en milliers d'euros)	TOTAL
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalents de trésorerie	1 148
Contrepartie à recevoir	-
TOTAL DE LA CONTREPARTIE	1 148



# (b) Analyse des actifs et passifs sur lesquels le contrôle a été perdu

(en milliers d'euros)	TOTAL
Actifs non courants	
Goodwill	309
Immobilisations corporelles	7
Actifs d'impôt différé	4
Actifs courants	
Créances clients et autres débiteurs	886
Autres actifs	35
Trésorerie et équivalents de trésorerie	454
Passifs courants	
Fournisseurs et autres créditeurs	(133)
Passif d'Impôt exigible	(3)
Autres passifs	(334)
ACTIFS NETS CÉDÉS	1 225

# (c) Profit/ (perte) généré(e) à la cession

_(en milliers d'euros)	TOTAL
Contrepartie reçue	1 148
Moins:	
Actif net cédé	1 225
PERTE A LA CESSION	(77)

#### (d) Sortie nette de trésorerie à la cession

(en milliers d'euros)	TOTAL
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalent de trésorerie	1 148
Moins:	
Soldes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	454
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	694

# 9.2 Cessions en 2015

# The Agile Factory SA

Le 3 août 2015, le Groupe avait décidé de céder 35% des actions de la filiale suisse The Agile Factory SA. (TAF). Le paiement du prix a fait l'objet d'une inscription de créance sur l'acheteur et a été payée par compensation d'une créance détenue sur Sword Suisse Holding SA en 6 janvier 2016. À l'issue de cette transaction, le Groupe a conservé 18,50% des actions de TAF qui ont été classés en « Actifs financiers disponibles à la vente ».

# Kenzan Film Factory Sarl

Le Groupe a finalisé le 13 juillet 2015 la cession de 15 000 actions, représentant 12% du capital de sa filiale Kenzan Film Factory SA pour un prix de 300 milliers de CHF (équivalent à 288 milliers d'euros). À l'issue de cette opération, le Groupe avait conservé 48% des actions et avait classé ses titres sous la rubrique « Participations mises en équivalence ». En octobre 2015, le Groupe a cédé le solde des titres en contrepartie d'une créance estimée à 1 409 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et dont il est prévu d'étaler le règlement sur une période de maximum 6 ans comprise entre 2016 et 2021.



# (a) Contrepartie reçue

(en milliers d'euros)	Kenzan Film Factory Sarl	The Agile Factory SA	TOTAL
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalents de trésorerie	288	-	288
Contrepartie à recevoir (*)	-	237	237
TOTAL DE LA CONTREPARTIE	288	237	525

<sup>(\*)</sup> Au 31 décembre 2015, la contrepartie à recevoir sur la cession de TAF a été compensée par une créance que l'acheteur détenait sur Sword Suisse Holding SA.

# (b) Analyse des actifs et passifs sur lesquels le contrôle a été perdu

(en milliers d'euros)	Kenzan Film Factory Sarl	The Agile Factory SA	TOTAL
Actifs non courants			
Goodwill	842	77	919
Autres immobilisations incorporelles	1 260	-	1 260
Immobilisations corporelles	137	255	392
Autres actifs	-	1	1
Actifs courants			
Créances clients et autres débiteurs	263	245	508
Autres actifs	353	37	390
Trésorerie et équivalents de trésorerie	369	229	598
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	(196)	(75)	(271)
Passif d'Impôt exigible	(10)	(19)	(29)
Autres passifs	(141)	(87)	(228)
ACTIFS NETS CÉDÉS	2 877	663	3 540

# (c) Profit/ (perte) généré(e) à la cession

(en milliers d'euros)	Kenzan Film Factory Sarl	The Agile Factory SA	TOTAL
Contrepartie reçu/ à recevoir	288	237	525
Moins:			
Actif net cédé	(2 877)	(663)	(3 540)
Plus:			
Juste valeur des titres de participation conservés	1 381	80	1 461
Plus:			
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts			
minoritaires)	1 151	353	1 504
PROFIT/ (PERTE) A LA CESSION	(57)	7	(50)

Le profit et la perte générés à la cession, en ce compris la quote-part attribuable à l'évaluation à la juste valeur des participations conservées, sont inclus dans le compte de résultat sous « résultat sur cession d'actifs».

# (d) Sortie nette de trésorerie à la cession

(en milliers d'euros)	Kenzan Film Factory Sarl	The Agile Factory SA	Total
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalent de trésorerie	288	-	288
Moins:			
Soldes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	369	229	598
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	(81)	(229)	(310)



NOTE 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Terrains et constructio ns	Installations aménageme nts et agencement s	Matériel de transport	Matériel de bureau et équipement informatiqu e	Mobilier de bureau	TOTAL
VALEUR BRUTE						
Au 31 décembre 2014	244	2 443	306	10 035	3 017	16 045
Acquisitions	-	394	-	1 204	3 673	5 271
Acquisitions au moyen de regroupements	310	-	134	170	104	718
Cessions	-	(207)	(160)	(198)	(55)	(620)
Sorties de périmètre	-	(46)	-	(549)	(75)	(670)
Écart de conversion	3	108	31	547	129	818
Au 31 décembre 2015	557	2 692	311	11 209	6 793	21 562
Acquisitions	-	227	58	1 781	284	2 350
Acquisitions au moyen de regroupements	-	-	-	-	78	78
Cessions	-	(18)	(105)	(383)	(60)	(566)
Sorties de périmètre	-	-	-	(49)	-	(49)
Écart de conversion	(79)	5	(15)	(524)	(718)	(1 331)
Au 31 décembre 2016	478	2 906	249	12 034	6 377	22 044
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Au 31 décembre 2014	(199)	(1 536)	(222)	(7 973)	(2 018)	(11 948)
Dotations aux amortissements	(33)	(228)	(43)	(1 030)	(315)	(1 649)
Variations de périmètre	(122)	17	(50)	78	16	(61)
Reprises de pertes de valeur	-	170	160	180	44	554
Écart de conversion	(7)	(66)	(24)	(405)	(107)	(609)
Au 31 décembre 2015	(361)	(1 643)	(179)	(9 150)	(2 380)	(13 713)
Dotations aux amortissements	(66)	(235)	(45)	(1 101)	(501)	(1 948)
Variations de périmètre	-	-	-	-	(78)	(78)
Reprises de pertes de valeur	-	9	48	422	60	539
Écart de conversion	54	(2)	3	435	183	673
Au 31 décembre 2016	(373)	(1 871)	(173)	(9 394)	(2 716)	(14 527)
VALEUR NETTE						
Au 31 décembre 2015	196	1 049	132	2 059	4 413	7 849
Au 31 décembre 2016	105	1 035	76	2 640	3 661	7 517

Au 31 décembre 2016, il n'existe pas de garanties données portant sur les immobilisations corporelles (2015 : néant).



NOTE 11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Logiciels	Contrats liés aux logiciels	Clause de non concurrence	Autres immobilisati ons incorporelles	TOTAL
VALEUR BRUTE				-	
Au 31 décembre 2014	5 774	4 358	1 113	7 259	18 504
Entrées d'immobilisations générées en interne	3 355	-	-	-	3 355
Acquisitions	-	-	-	162	162
Cessions	-	-	-	(5)	(5)
Sorties de périmètre	(1 560)	-	-	-	(1 560)
Écart de conversion	201	299	-	9	509
Au 31 décembre 2015	7 770	4 657	1 113	7 425	20 965
Entrées d'immobilisations générées en interne	2 870	-	-	-	2 870
Acquisitions	-	207	-	356	563
Cessions	-	-	-	(1)	(1)
Sorties de périmètre	-	-	-	(2)	(2)
Écart de conversion	(342)	(376)	-	(309)	(1 027)
Au 31 décembre 2016	10 298	4 488	1 113	7 469	23 368
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR CUMULÉS					
Au 31 décembre 2014	(3 136)	(1 382)	-	(1 371)	(5 889)
Dotations aux amortissements	(682)	(901)	-	(1 926)	(3 509)
Variations de périmètre	302	-	-	2	304
Pertes de valeur	(243)	-	-	-	(243)
Écart de conversion	(64)	(93)	-	(8)	(165)
Au 31 décembre 2015	(3 823)	(2 376)	-	(3 303)	(9 502)
Dotations aux amortissements	(858)	(1 005)	-	(1 556)	(3 419)
Variations de périmètre	-	-	-	3	3
Écart de conversion	40	289	-	71	400
Au 31 décembre 2016	(4 641)	(3 092)	-	(4 785)	(12 518)
VALEUR NETTE					
Valeur nette au 31 décembre 2015	3 947	2 281	1 113	4 122	11 463
Valeur nette au 31 décembre 2016	5 657	1 396	1 113	2 684	10 850

Les « contrats liés aux logiciels » sont constitués de contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS et de contrats de maintenance logicielle.

La convention de cession de Tipik conclue par le Groupe le 10 mars 2014, était assortie d'une clause de nonconcurrence. Par cet engagement, le Groupe s'interdisait de concurrencer les activités commerciales de Tipik sur le territoire de l'Union Européenne.



Depuis lors, compte tenu de nouvelles perspectives de croissance dans le secteur public et de sa volonté de renforcer sa présence dans ce segment, le Groupe a réévalué sa stratégie et souhaité pouvoir concurrencer à nouveau les activités de Tipik auprès des instances de l'Union Européenne.

Le 11 septembre 2014, le Groupe a conclu un accord aux termes desquels, contre le paiement de 6 millions d'euros, outre l'annulation de l'engagement de non concurrence, le Groupe a obtenu de Tipik qu'il renonce à son profit à fournir certaines prestations rattachées à deux contrats dans lesquels une filiale du Groupe et Tipik s'étaient portés candidats.

Le montant payé a été réparti comptablement entre un carnet de commande valorisé à 4 918 milliers d'euros pour des prestations à fournir sur une période de 4 années à compter de 2015 et l'annulation de l'engagement de non concurrence pour le solde.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les prestations à fournir liés à des contrats relevant du secteur « Services IT », autrement appelé « production backlog ».

# Test de dépréciation relatif à la clause de non concurrence

À la date de clôture, le Groupe a comparé la valeur nette comptable de l'UGT 3 – IT Services, à laquelle la valeur de rachat de la clause de non concurrence de 1 113 milliers d'euros a été allouée, y compris la valeur comptable de ladite clause, et sa valeur recouvrable, laquelle a été déterminée sur base de sa valeur d'utilité. Ayant constaté que la valeur recouvrable de l'UGT 3 présentait un excédent sur sa valeur nette comptable, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée. Voir note 12 pour les hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité.

#### NOTE 12. GOODWILL

# 12.1 Variations du goodwill

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
VALEUR BRUTE		
Solde au début de l'exercice	117 470	112 126
Montants supplémentaires comptabilisés par suite de regroupements d'entreprises survenus au cours de l'exercice	250	1 121
Cessions	(625)	(920)
Écart de conversion	(5 842)	5 143
Solde à la fin de l'exercice	111 253	117 470
CUMUL DES PERTES DE VALEUR		
Solde au début de l'exercice	25 000	25 000
Comptabilisées au cours de l'exercice	-	-
Écart de conversion	-	-
Solde à la fin de l'exercice	25 000	25 000
GOODWILL, VALEUR NETTE COMPTABLE	86 253	92 470

#### 12.2 Allocation du goodwill par unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

(en milliers d'euros)	31 decembre 2016	31 decembre 2015
UGT 1 - Logiciels (Software)	30 911	35 626
UGT 3 - IT Services (Solutions)	55 342	56 844
TOTAL	86 253	92 470

#### 12.3 Tests de dépréciation du goodwill

En 2016, sans modification des méthodes d'évaluation utilisées lors de l'exercice précédent, le Groupe a réexaminé la valeur des goodwill associés à ses unités génératrices de trésorerie (« UGT »), en comparant la valeur recouvrable des UGT avec leur valeur nette comptable, y compris les goodwill. Conformément à IAS 36, seule la valeur d'utilité au titre de valeur recouvrable a été retenue.

La valeur recouvrable des UGT 1 et UGT 3 s'élève respectivement à 193 205 (2015 : 165 826 milliers d'euros) et 187 701 milliers d'euros (2015 : 125 478 milliers d'euros).



# Hypothèses clés

Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés par le Groupe pour estimer la valeur d'utilité sont issus du budget 2017 et d'une extrapolation pour les années 2018 et suivantes. Sur base du budget 2017, le chiffre d'affaires du Groupe augmente de l'ordre de 9,8% (10,9% à périmètre constant).

Les hypothèses clés intervenant dans le modèle de valorisation utilisé par le Groupe sont (i) la croissance du chiffre d'affaires à moyen terme, (ii) la marge opérationnelle correspondant au ratio EBIT/ chiffre d'affaires, (iii) le taux de croissance à l'infini utilisé pour le calcul de la valeur terminale et (iv) le taux d'actualisation.

	UGT 1 - Software		UGT 3 -	Solutions
	2016	2015	2016	2015
Croissance du chiffre d'affaires à moyen terme	10%	12,5%	10%	12,5%
Marge opérationnelle	24%	24,5%	8%	9%
Taux de croissance à l'infini	2%	2%	2%	2%
Taux d'actualisation après impôt <sup>(*)</sup>	7%	8%	6%	9%

Les taux d'actualisation avant impôt pour 2016 s'élèvent respectivement à 8% (2015 : 10%) et 8% (2015 : 11%) pour l'UGT 1 et l'UGT 3.

Les valeurs attribuées à la croissance du chiffre d'affaires à moyen terme et à la marge opérationnelle ont été déterminées avec prudence et sont cohérentes avec les données historiques et budgétaires du Groupe. Les projections ont été établies en tenant compte notamment de la dépréciation de la Livre Sterling, consécutive à l'éventualité d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Les taux d'actualisation utilisés pour les tests de dépréciation annuels sont les taux moyens pondérés du capital (CMPC) (autrement appelé « Weighted Average Cost of Capital ou « WAAC ») spécifiques à chaque UGT.

#### Sensibilité des valeurs recouvrables

La direction du Groupe est d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles la valeur recouvrable de chaque UGT repose ne ferait en sorte que la valeur comptable qui leur est attribuée excède leur valeur recouvrable.

#### NOTE 13. PRÉSENTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIES

Le tableau ci-dessous donne la répartition par catégorie comptable des actifs et passifs financiers selon IAS 39 au 31 décembre 2016 :

(en milliers d'euros)	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL
ACTIF			
Actifs financiers disponibles à la vente	-	518	518
Autres actifs	12 899	-	12 899
Actifs financiers non courants	12 899	518	13 417
Créances clients et autres débiteurs	46 255	-	46 255
Autres actifs	5 409	-	5 409
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 196	-	46 196
Actifs financiers courants	97 860	-	97 860
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	110 759	518	111 277

(en milliers d'euros)	Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
PASSIF		
Dettes financières	13 500	13 500
Autres passifs	93	93
Passifs financiers non courants	13 593	13 593
Dettes financières	738	738
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	17 837	17 837
Autres passifs	3 628	3 628
Passifs financiers courants	22 203	22 203
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	35 796	35 796



Le tableau ci-dessous donne la répartition par catégorie comptable des actifs et passifs financiers selon IAS 39 au 31 décembre 2015 :

(en milliers d'euros)	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL
ACTIF			
Actifs financiers disponibles à la vente	-	379	379
Autres actifs	12 153	-	12 153
Actifs financiers non courants	12 153	379	13 383
Créances clients et autres débiteurs	41 223	-	41 223
Autres actifs	2 472	-	2 472
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 112	-	62 112
Actifs financiers courants	105 807	-	105 807
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	117 960	379	118 339

(en milliers d'euros)	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
PASSIF			
Dettes financières	-	19 000	19 000
Autres passifs	367	1 115	1 522
Passifs financiers non courants	367	20 155	20 522
Dettes financières	-	668	668
Instruments financiers dérivés	10	-	10
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	17 607	17 607
Autres passifs	2 657	7 214	9 871
Passifs financiers courants	2 667	25 489	28 156
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	3 034	45 644	48 678

# NOTE 14. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

# Balances à la clôture

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Participation dans SBT	219	128
Participations dans diverses sociétés non cotées	299	251
TOTAL	518	379

# Variations au cours de l'exercice

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Solde au début de l'exercice	379	1 661
Acquisitions	253	113
Cessions	(199)	(498)
Variations de périmètre	-	(1 096)
Variations de la juste valeur	91	343
Perte de valeur	-	(185)
Écarts de conversion	(6)	41
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	518	379



# NOTE 15. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Créances clients	26 717	27 307
Provisions pour créances douteuses	(1 329)	(1 553)
Créances clients, net	25 388	25 754
Factures à établir	20 867	15 469
TOTAL	46 255	41 223

En raison de leur échéance à court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs se rapproche de la juste valeur.

## Balance âgée

(en milliers d'euros)	0 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an	Total
Au 31 décembre 2016	23 023	2 100	467	-	25 590
Au 31 décembre 2015	6 839	2 114	23	-	8 976

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent des montants échus à la date de clôture et pour lesquels le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses étant donné que le Groupe ne dispose pas d'informations faisant état d'une dégradation de la solvabilité de ces débiteurs et que ces montants sont toujours considérés comme recouvrables.

Variation de la provision pour créances douteuses

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Solde au début de l'exercice	(1 553)	(1 010)
Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice	(466)	(410)
Pertes de valeur ayant fait l'objet d'une reprise	674	-
Variation de périmètre	(60)	(73)
Écart de conversion	76	(60)
SOLDE A LA FIN DE L'EXERCICE	(1 329)	(1 553)

# Balance âgée des créances dépréciées

(en milliers d'euros)	0 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an	Total
Au 31 décembre 2016	129	277	571	352	1 329
Au 31 décembre 2015	681	217	41	614	1 553



## NOTE 16. AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dépôts et cautionnements	723	728
Contrepartie à recevoir sur la cession de Kenzan (voir note 9.2.)	1 422	1 409
Contrepartie à recevoir sur augmentation de capital dans Apak	8 360	5 469
Autres créances non courantes	2 394	4 547
Total autres actifs non courants, valeur brute	12 899	12 153
Provisions pour créances douteuses	(4)	-
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS, VALEUR NETTE	12 895	12 153
Créances fiscales et sociales	1 807	2 159
Contrepartie à recevoir sur augmentation de capital dans Apak	3 404	-
Contrepartie à recevoir sur la cession de Tipik	446	1 080
Contrepartie à recevoir sur la cession d'actifs financiers disponibles à la vente	272	-
Autres créances courantes	1 287	1 392
Charges payées d'avance	7 280	8 748
Total autres actifs courants, valeur brute	14 496	13 379
Provisions pour créances douteuses	-	-
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS, VALEUR NETTE	14 496	13 379

La juste valeur des « autres actifs non courants » a été déterminée sur base des flux de trésorerie actualisés au coût d'endettement du Groupe. La juste valeur de tous les actifs financiers qui composent cette rubrique s'élève à 9 337 milliers d'euros (2015 : 9 071 milliers d'euros) et est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. La valeur nette comptable des actifs financiers inclus dans les « autres actifs courants » constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur du fait de leur échéance à court terme.

## NOTE 17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Disponibilités et assimilés	46 196	62 072
Valeurs mobilières de placement	-	40
TOTAL	46 196	62 112

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants:

(en milliers d'euros)	31 décembre	31 décembre
	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 196	62 112
Concours bancaires (*)	(738)	(668)
TOTAL	45 458	61 444

<sup>(\*)</sup> Inclus dans les dettes financières courantes

## NOTE 18. REGIMES DE RETRAITE

À la fin de l'année, les provisions pour avantages au personnel se composaient uniquement de provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de 852 milliers d'euros (2015 : 620 milliers d'euros). Les avantages postérieurs à l'emploi relèvent de régimes de retraite à cotisations définies et de régimes de retraite à prestations définies.



## 18.1 Régimes de retraite à prestations définies

Ce type de régime a pour objet d'octroyer à certains salariés du Groupe, sous certaines conditions, des indemnités de fin de carrière, lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite.

Les salariés qui bénéficient de ce type de régime sont principalement rattachés aux filiales françaises du Groupe et sont au nombre de 337 au 31 décembre 2016 (2015 : 313).

En France, la détermination du montant et les conditions d'octroi de ces indemnités sont régies par une convention collective nationale qui relève du secteur dans lequel le Groupe opère (Convention Syntec).

Les engagements de retraite n'ont pas fait l'objet d'une couverture externe.

La valorisation des engagements de retraite et avantages assimilés est réalisée en interne sous la supervision de la direction financière du Groupe.

Les éléments liés aux avantages postérieurs à l'emploi dans le résultat global s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre	31 décembre
(en miliers a euros)	2016	2015
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	(132)	(104)
Coût financier	(33)	(25)
Autres	(79)	20
Montants comptabilisés en résultat de l'exercice	(244)	(111)
TOTAL	(244)	(111)

Les coûts des services rendus par les salariés au cours de l'exercice sont comptabilisés en charges de personnel dans le compte de résultat. Les coûts financiers sont comptabilisés en résultat financier.

## 18.2 Hypothèses actuarielles

Les engagements ont été évalués en interne, sur la base d'hypothèses mises à jour régulièrement et revues annuellement.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31 décembre	31 décembre
	2016	2015
Taux d'actualisation (*)	1,36%	1,81%
Taux de revalorisation des salaires annuels	1,50%	1,50%
Taux de charges sociales	45%	45%
Age de départ	65 ans	65 ans
Rotation du personnel	(**)	(**)
Table de mortalité	INSEE 2015	INSEE 2014

<sup>&</sup>lt;sup>(\*)</sup>Le taux d'actualisation est basé sur le taux IBOX AA 10+.

La duration moyenne de l'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2016 est inférieure à une année (inférieure à une année en 2015).

# 18.3 Variation de la valeur actualisée des engagements

(en milliers d'euros)	31 décembre	31 décembre
(on millions a caros)	2016	2015
Solde à l'ouverture de l'exercice	620	509
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	132	104
Coût financier	33	25
Variations de périmètre	(12)	-
Autres variations	79	(20)
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	852	620

<sup>(\*\*)</sup> Une table statistique correspondant à une rotation élevée pour Sword SA et une rotation faible pour les autres.



Les montants provisionnés n'étant pas significatifs à l'échelle du Groupe, d'autres informations à fournir selon IAS 19 ont été omises, notamment une analyse de sensibilité montrant l'effet de changements apportés à certaines hypothèses actuarielles sur la valeur des engagements de retraite.

#### NOTE 19. AUTRES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Risques de contentieux	Autres	TOTAL
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 484	179	1 663
Dotations	202	21	223
Reprises sur provisions utilisées	(353)	(119)	(472)
Écarts de conversion	(204)	1	(203)
Autres variations	(3)	-	(3)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	1 126	82	1 208
Courantes	326	82	408
Non-courantes	800	-	800

Les dotations et reprises sur provisions pour risques de contentieux sont incluses dans les « Autres éléments non récurrents » dans le compte de résultat consolidé.

## NOTE 20. DETTES FINANCIÈRES

# 20.1 Ventilation des dettes financières par nature

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Emprunts bancaires	13 500	19 000
Dettes financières non courantes	13 500	19 000
Concours bancaires	738	668
Dettes financières courantes	738	668
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	14 238	19 668

Les emprunts bancaires sont à taux variable. Leur valeur nette comptable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur du fait que la juste valeur des emprunts est déterminée sur base des flux de trésorerie actualisés au taux d'emprunt du Groupe en vigueur à la clôture de l'exercice. La juste valeur des emprunts bancaires est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie.

#### 20.2 Échéancier

(en milliers d'euros)	31 décembre	31 décembre
	2016	2015
Moins d'un an	738	668
De un à cinq ans <sup>(*)</sup>	13 500	19 000
Plus de cinq ans	-	-
TOTAL	14 238	19 668

<sup>(1)</sup> La classification à plus d'un an tient compte des options de refinancement des crédits existants négociées en faveur du Groupe.



## 20.3 Lignes de crédit disponibles

(en milliers d'euros)	31 décembre	31 décembre
(en milliers a euros)	2016	2015
Montant autorisé	118 333	111 300
Moins d'un an	33 333	20 867
De un à cinq ans	85 000	90 433
Plus de cinq ans	-	-
Montant utilisé	13 500	19 000
Moins d'un an	-	-
De un à cinq ans	13 500	19 000
Plus de cinq ans	-	-
Montant disponible	104 833	92 300
Moins d'un an	33 333	20 867
De un à cinq ans	71 500	71 433
Plus de cinq ans	-	-

Les conventions bancaires du Groupe imposent le respect de ratios financiers : un ratio « dettes financières nettes consolidées/ excédent brut d'exploitation » consolidé inférieur à 3 ou 3,5 selon les contrats et un ratio « dettes financières nettes consolidées/ capitaux propres consolidés » inférieur à 1. En cas de non-respect des ratios financiers, les banques prêteuses sont en mesure d'exiger le remboursement anticipé de l'encours des lignes de crédit à concurrence de 13 500 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 19 000 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2016, les ratios financiers sont respectés.

# NOTE 21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

#### 21.1 Swaps de taux d'intérêts

(en milliers d'euro	s)					Juste	valeur
Contrepartie	Devise	Date d'échéance	Montant notionnel	Taux variable à recevoir	Taux fixe à payer	31 décembre 2016	31 décembre 2015
BNP PARIBAS	EUR	1 octobre 2016	7 500	3 mois Euribor plus marge de 1%	1.24%	-	(10)
TOTAL						-	(10)

La juste value des swaps de taux d'intérêts sont présentés au passif sous la rubrique « Instruments dérivés ». Au 31 décembre 2016, il n'y a pas de contrats de swap de taux d'intérêts ouverts.

#### 21.2 Contrats de vente d'options

Au 31 décembre 2015

Contrepartie	Devise	Date d'échéance	Montant notionnel	Taux de conversion	Gain/ (perte) de change sur contrats
BNP PARIBAS	USD	9 mars 2016	7 000	1.051	-
TOTAL					_

En vendant des options call en USD couplées à des placements en USD, le Groupe avait l'obligation de fournir, au jour d'échéance, un montant déterminé en USD à un prix convenu, pour autant que la banque acheteuse exerce son option. Les ventes d'options call sur placements en USD permettaient au Groupe de réaliser des profits supplémentaires grâce à la prime incluse dans les intérêts sur lesdits placements, tout en renonçant au gain résultant d'une hausse des cours au-delà du prix convenu. Au 31 décembre 2016, tous les contrats d'option sont arrivés à échéance.



#### 21.3 Autres

Dans le cadre de l'acquisition de AAA Group Ltd (voir note 8.2.) des options de rachat portant sur 791 actions émises par Sword IT Solutions (Sword ITS), soit 31% du capital, et détenues par des personnes occupant des fonctions dirigeantes au sein d'AAA Ltd ont été accordées à Sword Soft Ltd. Ces options de rachat sont exerçables à tout moment pendant une période commençant le 31 décembre 2019 et se terminant le 1er décembre 2025 dans l'hypothèse où certains objectifs de rendement (exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et de la croissance de l'EBIDTA) ne seraient pas remplis. Le prix d'exercice (GBP 2 077 par action) est le prix payé par les détenteurs de ces actions. Au 31 décembre 2016 and 2015, compte tenu des perspectives de Sword ITS et des conditions d'exercice des options, les options ont une valeur nulle.

# NOTE 22. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Fournisseurs	3 842	3 629
Factures à recevoir	13 105	13 437
Autres	890	541
TOTAL	17 837	17 607

### NOTE 23. AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Contrepartie éventuelle liée à l'acquisition complémentaire de titres dans Simalaya Holding SA	-	367
Autres	93	1 155
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	93	1 522
Taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts	4 617	3 469
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 482	8 280
Produits constatés d'avance	22 524	17 897
Contrepartie éventuelle sur acquisition de Mobile Productivity Ltd	-	2 657
Paiement différé lié à l'acquisition complémentaire de titres dans Simalaya Holding SA	35	6 804
Autres	3 593	410
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	38 251	39 517

#### NOTE 24. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

#### 24.1 Hiérarchie des justes valeurs

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, le groupe classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix); et
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).



Les tableaux ci-dessous donnent l'analyse des actifs et passifs évalués à la juste valeur par niveau de hiérarchie.

(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2016
Actifs à la juste valeur				
Actifs financiers disponibles à la vente				
Participation dans SBT	219	-	-	219
Participations dans diverses sociétés non cotées	-	-	299	299
TOTAL DES ACTIFS À LA JUSTE VALEUR	219	-	299	518

(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2015
Actifs à la juste valeur				
Actifs financiers disponibles à la vente				
Participation dans SBT	128	-	-	128
Participations dans diverses sociétés non cotées	-	-	251	251
TOTAL DES ACTIFS À LA JUSTE VALEUR	128	-	251	379
Passifs à la juste valeur				
Instruments financiers dérivés	-	10	-	10
Contreparties éventuelles (note 23)	-	-	3 024	3 024
TOTAL DES PASSIFS À LA JUSTE VALEUR	-	10	3 024	3 034

Il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice.

Dans l'hypothèse où un transfert de niveau de juste valeur serait nécessaire, le Groupe procèderait à ce changement de classification (et des conséquences en termes d'évaluation) à la date de l'évènement déclencheur ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

# 24.2 Techniques d'évaluation Dans le cadre des regroupements d'entreprises

## Immobilisations incorporelles

La juste valeur des logiciels destinés aux tiers, des contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS, des contrats de maintenance logicielle et des carnets de commandes acquis lors d'un regroupement d'entreprises est calculée selon la méthode la plus appropriée en la circonstance, dont la méthode dite du « multi-period excess earnings » (résultat marginal multi-périodes), qui consiste à évaluer l'actif en question après déduction d'un rendement raisonnable pour les autres actifs qui génèrent les flux de trésorerie. La valorisation est fonction de variables telles que le taux d'obsolescence technologique, le taux d'érosion de la clientèle (voire le taux de renouvellement des contrats) et le taux actualisation.

## Contrepartie éventuelle

La juste valeur de la contrepartie éventuelle relative à l'acquisition de la filiale Mobile Productivity Ltd et à l'achat successif de titres dans Simalaya Holding SA était établie à l'aide d'une estimation des projections bénéficiaires, sur base de budgets et prévisions à moyen terme, ajustée, le cas échéant, pour tenir compte de l'effet de l'actualisation.

Les contreparties éventuelles avaient été classées en niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs compte tenu de l'utilisation de données inhérentes aux sociétés acquises.

#### Dans le cours normal des affaires

#### Instruments financiers dérivés

La juste valeur des swaps de taux d'intérêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés en tenant compte des conditions et de l'échéance de chaque contrat spécifique et à partir des courbes de taux observables à la date de clôture. Pour les raisons énumérées ci-dessus, les swaps de taux d'intérêts sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

La valorisation des contrats d'achat ou de vente d'options sur devises est effectuée à partir du modèle de Black & Scholes, en s'appuyant sur des données observables telles que la volatilité de la devise sous-jacente et des taux d'intérêt. Dans l'hypothèse où les contrats d'options sur devises sont à échéance courte, le gain ou la perte est calculé sur base des taux de change au comptant en vigueur à la clôture de l'exercice.



#### Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente relevant du niveau 1 sont évalués au cours de bourse à la date de clôture. Les autres actifs financiers disponibles à la vente relèvent du niveau 3 et sont évalués sur base de leur actif net, tel que communiqué par la direction de la société concernée. Le Groupe procède à des ajustements s'il constate sur base des informations disponibles que l'actif net s'écarte significativement de la juste valeur.

# 24.3 Rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3

Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Solde au début de l'exercice	251	1 561
Acquisitions	253	193
Cessions	(199)	(1 673)
Total des gains et pertes	(6)	170
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	299	251
Total des gains et pertes pour l'exercice relatifs aux actifs détenus à la fin de l'exercice	6	(500)

Le total des gains et pertes pour l'exercice relatifs aux actifs détenus à la fin de l'exercice est inclus dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « gain/ (perte) relatif à la réévaluation à la juste valeur ».

# Contrepartie éventuelle

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Solde au début de l'exercice	3 024	1 855
Acquisition de Simalaya Holding SA	-	367
Cessions/ règlements	3 024	-
Total des gains et pertes	-	802
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	-	3 024
Total des gains et pertes pour l'exercice relatifs aux passifs détenus à la fin de l'exercice	-	802

## NOTE 25. IMPÔTS

## 25.1 Ventilation de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31 décembre	31 décembre	
	2016	2015	
Impôt sur le résultat comptabilisé dans le résultat de l'exercice			
Impôt exigible	4 289	2 637	
Impôt différé	557	804	
TOTAL	4 846	3 441	



# 25.2 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Résultat avant impôt	15 662	14 233
Taux moyen d'imposition en vigueur au Luxembourg	31,47%	31,47%
Charge d'impôt théorique	4 929	4 479
Incidences:		
- Charges non déductibles du bénéfice imposable	917	42
- Produits exonérés d'impôt	(372)	(872)
- Différences permanentes	57	642
- Différences de taux d'imposition sur résultat bénéficiaire	(1 738)	(1 232)
- Utilisation de reports déficitaires non activés précédemment	(496)	(541)
- Impôts non activés sur résultats déficitaires	812	372
- Crédit d'impôt	(37)	(22)
- Divers	774	572
Charge d'impôt effectif	4 846	3 441
TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION	30,94%	24,18%

# 25.3 Décomposition des impôts différés actifs et passifs par nature

(en milliers d'euros)	Solde à l'ouverture	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Variation de périmètre	Solde à la clôture
(Passifs)/ Actifs d'impôt différé					
Immobilisations incorporelles	(1 840)	180	99	(43)	(1 604)
Produits différés	89	(74)	(4)	-	11
Provisions	175	89	-	(4)	260
	(1 576)	195	95	(47)	(1 333)
Pertes fiscales	1 837	(744)	(188)	-	905
(PASSIFS)/ ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	261	(549)	(93)	(47)	(428)

# 25.4 Solde d'impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Impôts différés actifs	1 165	2 001
Impôts différés passifs	(1 593)	(1 740)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(428)	261

# 25.5 Impôts différés actifs non reconnus

À la date de clôture, le Groupe dispose dans différentes juridictions fiscales de pertes fiscales d'environ 23 827 milliers d'euros (2015 : 24 790 milliers d'euros) qui sont disponibles pour compenser les bénéfices imposables futurs des sociétés dans lesquelles les pertes fiscales ont surgi, et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu en raison de l'incertitude de sa récupération.



## NOTE 26. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Rémunérations brutes	62 744	59 324
Charges sociales	10 688	9 752
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions (note 36)	92	132
Autres	830	380
TOTAL	74 354	69 588

# L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

Effectif moyen	31 décembre	31 décembre
	2016	2015
Effectif facturable	924	809
Effectif non facturable	161	134
TOTAL	1 085	943

Les avantages au personnel tels que provisionnés à la clôture sont présentés dans la note 18.

# NOTE 27. DOTATIONS AUX PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dotations aux provisions pour retraites	165	181
Dotations aux autres provisions	21	-
Reprises sur autres provisions	(128)	(134)
Dotations aux provisions pour créances douteuses	511	445
Reprises sur provisions pour créances douteuses	(674)	-
TOTAL	(105)	492

# NOTE 28. RÉSULTAT SUR CESSION D'ACTIFS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Frais de cessions	(347)	(350)
Résultat de cession sur titres non consolidés	21	(14)
Résultat de cession sur titres consolidés	-	(90)
Résultat de cession sur titres Amor	88	-
Résultat de cession sur titres mis en équivalence	-	(93)
Résultat de cession sur immobilisations corporelles	8	9
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles	-	(32)
TOTAL	(230)	(570)

# NOTE 29. PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles	-	(243)
Pertes de valeur sur participation dans les entreprises associées	-	(212)
TOTAL	-	(455)



# NOTE 30. AUTRES ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

(en milliers d'euros)	31 décembre	31 décembre
	2016	2015
Coûts de litiges	(145)	(83)
Coûts de restructuration (1)	(1 411)	(845)
Coûts d'acquisition	(1 340)	(2 026)
Autres charges (2)	(1 195)	(1 092)
Autres produits	9	-
TOTAL	(4 082)	(4 046)

<sup>(1)</sup> Au cours du premier semestre 2016, le Groupe a adopté un plan de restructuration affectant Sword Services SA, Sword Consulting SAS et Sword Technologies SA. Le plan a été mis en œuvre dans le courant de l'année 2016. Les coûts engendrés par la restructuration comprennent essentiellement des indemnités de licenciements et des loyers pour bureaux vacants.

# NOTE 31. RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Plus-values sur cessions de valeurs mobilières de placement (VMP) et produits des VMP	1	57
Intérêts sur comptes à terme	441	1 028
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	442	1 085
Charge d'intérêts sur emprunts et dettes financières	(427)	(932)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	15	153
Gain de change	2 655	7 887
Perte de change	(1 628)	(2 851)
Dotations financières sur titres non consolidés et créances	(4)	(149)
Reprises financières sur titres non consolidés et créances	-	3 000
Gain lié à la réévaluation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur	-	97
Autres produits financiers	24	-
Autres charges financières	(255)	(5 127)
RÉSULTAT FINANCIER NET	807	3 010

loyers pour bureaux vacants.

(2)
Les autres charges comprennent un montant de 562 milliers d'euros relatifs à des loyers pour bureaux vacants et un montant de 419 milliers d'euros pour des frais supplémentaires liés à la cession d'une filiale, intervenue au cours d'une période antérieure.



# NOTE 32. RÉSULTAT PAR ACTION

(en milliers d'euros et en unité)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Résultat de l'exercice, attribuable aux propriétaires de la Société	10 498	10 162
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	9 407 713	9 363 344
Impact des instruments dilutifs	37 418	50 427
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	9 445 131	9 413 771
Résultat par action		
Résultat net de base par action	1,12	1,09
Résultat net dilué par action	1,11	1,08

#### NOTE 33. CAPITAL SOCIAL

Durant l'exercice 2016, des options de souscription d'actions ont été exercées augmentant le capital de 130 000 d'euros représentés par 130 000 actions d'un 1 euro chacune, accompagnée d'une prime d'émission de 1 976 450 d'euros.

Au 31 décembre 2016, le capital social est de 9 544 965 euros (2015 : EUR 9 414 965) représenté par 9 544 965 actions (2015 : 9 414 965) d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérée.

Au 31 décembre 2016, le capital social autorisé s'élève à 4 745 000 euros, et à 100 000 000 euros dans le cadre d'actions nouvelles à émettre en vertu de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital. Cette autorisation arrive à échéance le 2 mai 2017.

#### NOTE 34. ACTIONS PROPRES

Au 31 décembre 2016, le Groupe détient 105 809 actions propres.

#### NOTE 35. DIVIDENDES

L'Assemblée Générale ordinaire du 28 avril 2016 a voté le versement d'un dividende de 1,20 euros par action en 2016 dans le cadre de l'affectation des résultats 2015, qui a donné lieu à un versement global de 11 303 milliers d'euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

## NOTE 36. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Depuis le 30 janvier 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place plusieurs plans d'options sur actions (stock-options) destinés aux salariés et aux dirigeants. Les options peuvent généralement être exercées sur une période s'ouvrant à l'issue d'un délai compris entre 36 mois et 48 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.

## 36.1 Principales caractéristiques des plans d'options sur actions

	Plan du 6 /10/2011		
	Tranche N°2	Plan du 16/12/2011	Plan du 11/09/2014
Date de l'Assemblée Générale	17.05.2011	17.05.2011	26.03.2012
Date du Conseil d'Administration	6.10.2011	16.12.2011	11.09.2014
Date de départ pour l'exercice des options	6.10.2015	01.01.2015	11.09.2014
Date d'expiration	6.10.2016	31.12.2016	15.04.2017
Prix initial de souscription (en euro)	12,12	12,40	17,435
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	75 000	9 000	100 000
Nombre d'actions souscrites :			
Au 31 décembre 2015	45 000	9 000	-
Au 31 décembre 2016	30 000	-	100 000



## 36.2 Variations des options sur actions pendant l'exercice

	31 décembre 2016		31 décen	nbre 2015
_	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen
Solde au début de l'exercice	130 000	16,21	184 000	15,02
Options attribuées durant l'exercice	-	-	-	-
Options exercées durant l'exercice	(130 000)	16,21	(54 000)	12,17
Options caduques durant l'exercice	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	-	-	130 000	16,21

En 2016, la charge totale du Groupe liée aux plans d'options s'élève à 92 milliers d'euros (132 milliers d'euros en 2015).

## NOTE 37. TRANSACTIONS AVEC PARTIES LIÉES

### 37.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Avantages à court terme:		
- Brut (hors avantage en nature)	1 249	1 495
- Charges patronales	246	310
- Avantages en nature	57	89
Jetons de présence	174	180
Paiements fondés sur des actions	92	97
TOTAL	1 818	2 171

Les membres du Conseil d'Administration et de la Direction concernés par ces rémunérations sont au nombre de 15 (2015 : 14).

## 37.2 Entreprise associée

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Chiffre d'affaires réalisé avec Tipik	3 480	2 065
Achats à Tipik	(372)	(223)
TOTAL	3 108	1 842

Le prêt-relais accordé à Tipik par le CIC Lyonnaise de Banque avec échéance 31 mars 2016, a été renouvelé pour un an à hauteur de 6,5 millions d'euros. Voir note 38.

En mars 2015, le Groupe a consenti à Tipik un abandon de créance sous réserve d'une clause de retour à meilleure fortune à concurrence de 4,5 millions d'euros. En décembre 2016, le Groupe a accordé à Tipik un abandon partiel de sa créance à concurrence d'un montant de 250 milliers d'euros, subordonné à la condition de retour à meilleure fortune. Suite au premier et deuxième abandon de créance susmentionné, le Groupe détient une créance sur Tipik s'élevant à 302 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 898 milliers d'euros).

En juin 2016, le Groupe a renforcé sa participation dans Tipik passant de 38% de détention dans le capital à 49%. En vertu d'une convention d'actionnaires avec Alamos SA, Tipik est sous le contrôle exclusif d'Alamos SA selon IFRS 10. Par conséquent, Tipik reste comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Le prix de 582 milliers d'euros a été payé par compensation avec une créance détenue sur Alamos SA. Au 31 décembre 2016, la créance détenue sur Alamos S.A. s'élève à 446 milliers d'euros.



## 37.3 Autres

La société Financière Sémaphore qui détient une participation de 18,4 % dans le groupe fournit les prestations suivantes:

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Honoraires de gestion	350	350
Honoraires liés aux cessions réalisées	240	266
Refacturation de frais divers	-	8
TOTAL	590	624

Au 31 décembre 2016, la Société a une dette de 2 848 milliers d'euros vis-à-vis de Financière Sémaphore, laquelle a avancé les fonds en vue d'un rachat de 100 000 actions propres de la Société.

Au cours de l'année clôturée le 31 décembre 2016, une société contrôlée par un administrateur de la Société a fourni à des sociétés du Groupe des prestations de nature comptable et administrative pour 163 milliers d'euros (2015 : 204 milliers d'euros).

Avec effet au 11 janvier 2016, Eurogenia SA, une filiale du Groupe a acquis pour un montant de 96 milliers de francs suisses (équivalent à 88 milliers d'euros) 26% des actions de la filiale CBA Sourcing SA, détenues jusqu'alors par une société contrôlée par une personne ayant une participation indirecte dans le Groupe et agissant comme administrateur du Groupe.

Au cours de l'exercice 2016, une société contrôlée par l'actionnaire majoritaire d'Alamos SA a fourni des prestations de conseil dans le cadre de la restructuration de certaines filiales établies en Suisse (voir note 30) pour un montant de 74 milliers d'euros.

Des prêts pour un montant de 2 106 milliers d'euros ont été accordés à des membres de la direction du Groupe en vue de financer l'acquisition de participations minoritaires dans certaines filiales du Groupe. Ils sont rémunérés à un taux établi entre 2% et 3% par an et viennent à échéance au cours de la période allant de 2017 à 2020.

## NOTE 38. ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Contrats de location simple	21 054	24 467
Moins d'un an	4 094	4 084
De un à cinq ans	12 360	13 108
Plus de cinq ans	4 600	7 275
Cautions données pour compte de tiers (1)	6 536	8 036
Moins d'un an	6 500	8 000
De un à cinq ans	36	36
Plus de cinq ans	-	-
Autres garanties données (2)	67	80
Moins d'un an	67	71
De un à cinq ans	-	9
Plus de cinq ans	-	-
TOTAL	27 657	32 583

<sup>(1)</sup>Incluant une caution donnée en garantie d'un prêt bancaire de 6,5 millions d'euros accordé à Tipik, ayant une échéance en mars 2017. Voir note 37.2.

#### NOTE 39. PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2016, il n'existe aucun risque significatif de passifs éventuels.

<sup>(2)</sup> Incluant les garanties de bonne fin.



## NOTE 40. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous détaille le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre des années 2016 et 2015 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Commissariat aux comptes & certification (individuels & consolidés)	496	449
Conseil juridique, fiscal, social	25	19
Autres	5	36
TOTAL	526	504

# NOTE 41. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 14 janvier 2017, le Groupe a renforcé sa participation dans Eurogenia S.A. passant de 41% de détention dans le capital à 80 % pour un montant de 553 milliers de CHF (équivalent à 515 milliers d'euros).



# 17 CONTACTS

	EUROPE	
	FRANCE	
9 Avenue Charles de Gaulle	37 Rue de Lyon	8 Rue Jouanet
69771 ST DIDIER AU MONT D'OR	75012 PARIS	35700 RENNES
Tél. +33 4 72 85 37 40	Tél. +33 1 44 67 24 00	Tél. +33 2 99 84 50 50
	SUISSE	
Avenue des Baumettes, 19	Business Park Terre Bonne	Bâtiment sis 23, Route des Jeunes
CH1020 RENENS / LAUSANNE	Bâtiment A1 - 1er étage	CH-1227 Carouge
Tél. +41 21 632 90 00	Route de Crassier, 7	GENEVE
	1262 EYSINS	Tél. +41 22 420 17 28
	Tél. +41 22 879 96 30	
	Schützengraben 7	
	CH4051 BALE	
	Tél. +41 61 723 01 88	
IRLANDE	BELGIQUE	LUXEMBOURG
Unit 2a	270 Avenue de Tervueren	2 Rue d'Arlon
Ballybrit Business Park	B-1150	L-8399 Windhof
GALWAY	BRUXELLES	Grand Duché du LUXEMBOURG
Tél. +353 91 70 6000	Tél. +32 2 235 10 00	Tél. +352 26 11 26 11
	ROYAUME UNI	
Nibley Court	1 Grenfell Road	1000 Great West Road
3 Turner Drive	MAIDENHEAD	BRENTFORD
Westerleigh Business Park	Berks SL6 1HN	Middlesex
BRISTOL BS37 5YX	Tél. +44 1628 582 500	TW8 9DW
Tél. +44 1454 871 000		Tél. +44 20 8232 2555
	Clarence House	1 Mill Court
	133 George Street	Mill Lane, Newbury
	EDINBOURG, EH2 4JS	RG14 5RE
	Tél. +44 207 600 9199	Tél. +44 1635 47647
	AMERIQUE & OCEANIE	
USA		
2325 Lakeview Parkway	13221 Woodland Park Road	30 Broad Street
Suite 400	Suite 440	14th Floor
ALPHARETTA	HERNDON	NEW YORK
GEORGIA 30009	VA 20171	NY 10004
Tél. +1 470 375 9800	Tél. +1 703 673 9580	Tél. +1 646 480 4874
COLOMBIE		
	Carrera 16, N°93 A16	
	AP 504 of 504	
	BOGOTA D.C	



CANADA	AUSTRALIE	NOUVELLE-ZELANDE
10th Floor Bankers Hall	40/140 William Street	205 Victoria Street
West Tower	MELBOURNE	WELLINGTON
888 - 3rd South West	VIC 3000	
CALGARY	Tél. +61 3 9229 3850	
T2P 5C5		
Tél. +1 403 444 5983		
	AFRIQUE	
AFRIQUE DU SUD	MAROC	TUNISIE
Waterfall Crescent North	12, Angle Av Abtal et Rue Oued Ziz	Parc Technologique Elgazala BP28
Waterfall Park	Bureau N°9	2088
Vorna Valley	Agdal, RABAT	ARIANA
MIDRAND	Tél. +212 (537) 680 648	Tél. +216 71 856 5902
ASIE		
LIBAN	EMIRATS ARABES UNIS	CHINE
Berytech Technology & Health	119-120 Building 13	6A 6F Yeung Yiu Chung
Rue de Damas	Dubai Internet City	2 Fung Yip Street
BEYROUTH	PO BOX 500406	Chai Wan
Tél. +961 1 612 500	DUBAI	HONG KONG
	Tél. +971 4367 0375	Tél. +852 2519 9082
	INDE	
	Arihant Nitco Park	
	90 Dr Radhakrishnan Salai	
	Mylapore	
	CHENNAI 600004	
	Tél. +91 44 66 36 36 36	